



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

JANVIER 2021

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

CABINET DU PREFET.....	4
Arrêté du 16 novembre 2020 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 01 janvier 2021.....	4
Arrêté du 16 novembre 2020 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021.....	33
Arrêté du 16 novembre 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er Janvier 2021.....	42
Arrêté N° 21-003 du 5 janvier 2021 portant agrément d'un gardien brigadier de police municipale sur la commune de Cherbourg-En-Cotentin.....	45
Arrêté du 7 janvier 2021 portant renouvellement d'agrément d'un organisme chargé de la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions – Sarl GOHEL.....	46
Arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 relatif aux tarifs applicables aux taxis dans le département de la Manche.....	46
Arrêté du 18 janvier 2021 portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - Auto École MARTIN Sylvain.....	47
SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG.....	47
Arrêté AL / N°21-01 du 4 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL Pompes Funèbres ADAM, situé 13 rue du Mont Saint Michel à Le Teilleul (50 640).....	47
Arrêté AL / N°21-03 du 8 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SA OGF « PFG – services funéraires », situé 10 Boulevard du Général de Gaulle à Pontorson (50 170).....	48
Arrêté AL / N°21-07 du 11 janvier 2021 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SAS MAISON GUÉRIN « Pompes funèbres GUÉRIN, situé ZA Croix Vincent rue des Artisans à Saint-James (50 240).....	48
Arrêté AL / N°21-09 du 14 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SA OGF « PFG – Services funéraires », situé 67 rue du Val de Saire à Cherbourg-en-Cotentin (50 100).....	48
Arrêté AL / N°21-14 du 18 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SAS MAISON GUÉRIN « Pompes funèbres GUÉRIN, situé 66 rue du Couesnon à Pontorson (50 170).....	48
Arrêté AL / N°21-17 du 18 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal de la SAS Crématorium du Cotentin, situé 1 route Pierre de Belleville à Brix (50 700).....	48
SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES.....	49
Arrêté du 6 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LAULNE (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées).....	49
Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-AY (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées).....	49
Arrêté du 8 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HAMBYE (communes de 1 000 habitants et plus, avec 2 ou 3 listes).....	49
SECRETARIAT GENERAL COMMUN.....	49
Convention de délégation de gestion N° 2021- SGCD50-01 du 25 janvier 2021 - Programmes gérés dans Chorus.....	49
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE.....	50
Arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MAUPERTUIS (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées).....	50
Arrêté préfectoral MODIFICATIF PROVISOIRE du 5 janvier 2021 relatif au changement de lieu des 3 bureaux de vote d'ISIGNY-LE-BUAT.....	50
Arrêté préfectoral n° 2021-1 du 12 janvier 2021 portant présomption de biens vacants et sans maître pour la commune d'Orval sur Sienne, commune déléguée d'Orval.....	51
Arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT GEORGES D'ELLE (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées).....	51
Arrêté n° 2021-02 du 21 janvier 2021 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte association maison de la Normandie et de la Manche à Jersey.....	51
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....	51
Arrêté N° 2021-007 du 11 janvier 2021 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville.....	51
Arrêté n° 21 - 12 – MQ du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°98-3153 du 22 décembre 1998 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour des captages de Valvachet et de la Chouetterie ainsi que du forage du Frestin, situés sur la commune de QUETTEHOU et établissement de servitudes.....	52
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE.....	55
Arrêté du 17 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante.....	55
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE.....	57
Décision du 5 janvier 2021 désignant l'instructeur des projets sociaux déposés dans le cadre des appels à projets et des campagnes d'ouverture de places 2021.....	57
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	58
Arrêté Préfectoral N°DDPP/2021-4 du 7 janvier 2021 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Clémence VINCENT.....	58
Arrêté Préfectoral N°DDPP/2019-5 du 7 janvier 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Axelle POIRET-PAYA.....	58
Arrêté Préfectoral N° DDPP/2021-23 du 20 janvier 2021 abrogeant l'arrêté DDPP/2020-256 du 20 mai 2020 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Léa DUFOUR.....	58
Arrêté Préfectoral N°DDPP/2021-27 du 20 janvier 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Marine VIDEAU.....	58
Arrêté Préfectoral DDPP/2021-20 du 19 janvier 2021 organisant la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche.....	58
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	59
Arrêté N° DDTM-SETRIS-2020-29 du 30 novembre 2020 portant attribution d'une subvention.....	59
Arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'État et l'association syndicale autorisée (ASA) de Pirou pour le maintien d'un perré le long du littoral de la commune de PIROU.....	59

Arrêté N° 2021 – DDTM - SE – 006 du 21 janvier 2021 approuvant l'agrément N° 50-2021-001 de la société FATOUT TP pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif.....	59
DIVERS.....	61
DISP - DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE.....	61
Arrêté du 16 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN) en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de COUTANCES à compter du 11 janvier 2021.....	61
DREAL - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	62
Arrêté n° SRN/UAPP/20-19-01006-011-001 du 4 décembre 2020 autorisant à procéder à des opérations de capture, transport, détention et relâcher d'espèces protégées – Centre de soins « la Dame Blanche ».....	62
Arrêté n° SRN/UAPP/21-18-00419-051-006 du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté n° SRN/UAPPPA/2018-00419-051-003 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées : Amphibiens, reptiles – CPIE du Cotentin.....	63
DSDEN - DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA MANCHE.....	63
Arrêté du 17 novembre 2020 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale.....	63
Arrêté du 25 janvier 2021 portant composition du comité technique spécial départemental de la Manche.....	65
Arrêté du 25 janvier 2021 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale.....	65
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MINISTÈRE DE LA MER.....	66
Arrêté conjoint du 30 décembre 2020 portant dérogation à la protection stricte des espèces - PELAGIS.....	66
Arrêté conjoint du 30 décembre 2020 portant dérogation à la protection stricte des espèces – MNHN.....	67
MINISTÈRE DES ARMÉES.....	71
Arrêté du 26 novembre 2020 abrogeant des décrets fixant des servitudes radioélectriques.....	71
PRÉFECTURE DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST.....	77
Arrêté N° 21-03 du 20 janvier 2021 portant sur la composition du comité de pilotage du projet PACTE CAPACITAIRE de la zone de défense et de sécurité Ouest.....	77
Arrêté N° 21- 04 du 26 janvier 2021 portant sur portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST.....	77

CABINET DU PREFET

Arrêté du 16 novembre 2020 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 01 janvier 2021

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ADAM Emmanuel
Technicien test, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT-LÔ.
demeurant à TORIGNY-LÉS-VILLES
- Madame AFFLECK Sophie
Formatrice, L'ESPACE TEMPS Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur ALLAIN Christophe
Préparateur, POMONA, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame ANGOT Isabelle
Employée Libre Service, SARL GUERRIER, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE
- Monsieur ANNE Philippe
Technicien r&d, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à PERIERS
- Monsieur ANTOLIN Laurent
Téléconseiller, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à TOURVILLE-SUR-SIENNE
- Madame ANTOLIN Véronique
Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, COUTANCES.
demeurant à TOURVILLE-SUR-SIENNE
- Monsieur ANTUNES David
Chargé d'affaires assurances, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à LA HAYE
- Madame AVENEL Flora
Manager, Crédit Social des Fonctionnaires, MORTAIN-BOCAGE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
- Monsieur BARSJ Frédéric
Assistant métrologie, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à MORTAIN
- Madame BARUTAUT PLIHON Magali
Infirmière, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à LE PARC
- Madame BASNEVILLE Brigitte
Agent de gestion sur site extérieur, VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE, LE HAM.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BAZIRE Sabrina
Technicien supérieur hospitalier, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
- Madame BEGALA BORDAS Véronique
Infirmière Diplômée d'État, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE.
demeurant à BAUDRE
- Monsieur BESNARD Philippe
Chef de chantier, SOCIÉTÉ ENTREPRISE DEGAINE, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à PONTORSON
- Monsieur BIVILLE Pascal
Agent d'entretien, CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE, COUTANCES.
demeurant à PÉRIERS
- Monsieur BLATRIX Franck
Ensacheur, SOFIVO, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à LAPENTY
- Madame BLED Aurélie
Cadre, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à LA HAGUE
- Monsieur BLIN Jérôme
Conducteur DI, SUEZ Recyclage et Valorisation NORMANDIE, ISIGNY-LE-BUAT.
demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
- Madame BOISBUNON Élodie
Technicienne de performance, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SOURDEVAL
- Madame BOISHY Martine
Conductrice de ligne, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY-LES CHÉRIS.
demeurant à BUAIS
- Monsieur BONAMY Cyril
Pilote d'installation de production, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SAINT-OVIN
- Monsieur BON Cyril
Agent d'intervention, ORANO – DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à LA HAGUE
- Madame BONNEMAINS Roselyne
Travailleur ESAT – ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES.
demeurant à SAINT-JAMES
- Monsieur BONNET Gilles
Monteur LEVAGEUR, ENDEL, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur BOUGHATTAS Cindy
Chef de poste, COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE, GIBERVILLE.
demeurant à AMIGNY

– Monsieur BOULEY Diego
Fabrication Tôlerie, INDUSTRIE OUEST PRODUITS ISOLANTS, ISIGNY–SUR–MER.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur BOUVET Alain
Chauffeur–livreur, POMONA, SAINT–QUENTIN–SUR–LE–HOMME.
demeurant à SOURDEVAL

– Monsieur BRIONNE Thierry
Charcutier/Traiteur, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à LE TANU

– Madame BRULAY Martine
Employé de service chef de groupe, SODEXO ENTREPRISES, CAEN.
demeurant à SAINT–JEAN–DE–DAYE

– Monsieur BRUNET Albert
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à PONT–HÉBERT

– Madame BUCAILLE Vanessa
Emballeuse, FLORETTE FRANCE GMS, LESSAY.
demeurant à MILLIÈRES

– Monsieur BURNOUF Guillaume
Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur CAILLOT Regis
Adjoint chef d'agence, CONTITRADE FRANCE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à GONNEVILLE

– Monsieur CAMPION Jean–François
Chauffeur laitier, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à VESLY

– Madame CANIOU Nadège
Animatrice, COMMUNE DE SAINT–HILAIRE–DU –HARCOUET, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à FONTENAY

– Madame CASTEL Gisele
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à ROCHEVILLE

– Madame CAUVIN Nathalie
Superviseur, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à COUTANCES

– Monsieur CAVIN Cédric
Responsable communication, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à FOLLIGNY

– Monsieur CHADUC Roland
Moniteur atelier, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT–JAMES, SAINT–JAMES.
demeurant à PARIGNY

– Monsieur CHAMPVALONT Anthony
Ouvrier de production agroalimentaire – Conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à SAINT–SAUVEUR–LA–POMMERAYE

– Madame CHAPE Florence
Animatrice, MAISON DES JEUNES VASTEVILLE ACQUEVILLE, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame CHARDIN Sandrine
Animateur commercial de marché, ADREA MUTUELLE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LO

– Madame CIROU Katia
Mouleuse, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à MONTSURVENT

– Monsieur CLEMENT Sébastien
Magasinier–cariste, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à MONTPINCHON

– Monsieur COFFRE Sébastien
Employé commercial, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à EQUILLY

– Madame COMMUNAL Valérie
Agent de production, GROUPE SEB MOULINEX, SAINT–LÔ.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Monsieur CORDON Nicolas
Coordinateur laboratoire, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH.
demeurant à SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUET

– Monsieur CORDON Romain
Opérateur ensacheur, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à LA LANDE–D'AIROU

– Monsieur CORONNE Mickaël
Magasinier, Groupement d'Intérêt Économique ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à ANNEVILLE–EN–SAIRE

– Monsieur COSNES Sébastien
Vendeur automobile, SCAUTO, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame COULOMB Valérie
Hôtesse de caisse, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Madame CRAMPON Myriam
Secrétaire, GROUP DEP DEFENSE SANIT ANIMAUX MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LO

– Monsieur DAIREAUX Cédric
Responsable process, MONT BLANC, SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.
demeurant à TERRE-ET-MARAIS

– Monsieur DANIEL Jacques
Chasseur-gardien de parking, SOCIÉTÉ NOUVELLE DU CASINO CLUB DE GRANVILLE, GRANVILLE.
demeurant à GRANVILLE

– Madame DANZIAN Monique
Technicien méthode, TECHNO PRO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DA ROSA DUARTE Stéphane
Conducteur de ligne, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE

– Madame DAUGUET Caroline
Gestionnaire de comptes, UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE BASSE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY

– Madame DEBUS Fanny
Conseillère relation développement client, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur DECHANTELOUP Sylvie
Opératrice de conditionnement, ROUGER PRODUCTION, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN.
demeurant à MONTSENELLE

– Monsieur DEFOSSE Benoît
Superviseur maintenance régleur, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur DELALANDE Herve
Technicien, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame DELALANDE Virginie
Ingénieur cadre, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DELAROCHE Lionel
Peintre, SOCIÉTÉ NOUVELLE CANISY PEINTURE, SAINT-LÔ.
demeurant à MILLIÈRES

– Madame DEPERIERS Caroline
Responsable plateforme téléphonique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, COUTANCES.
demeurant à SAINT-LO

– Madame DEROSE Alexandra
Responsable atelier couture, DEROSE COUTURE, SARTILLY-BAIE-BOCAGE.
demeurant à LONGUEVILLE

– Madame DESAUNAY Aurélie
Logisticienne, NOVARES FRANCE, VIRE NORMANDIE.
demeurant à TORIGNY-LES-VILLES

– Monsieur DESCHAMPS Bruno
Commercial, ÉTABLISSEMENTS MAISONNEUVE, CHÂTEAU-GONTIER.
demeurant à LES CHERIS

– Monsieur DESMEULLES Nicolas
Conducteur de ligne, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, MOLAY LITTRY (LE).
demeurant à BERIGNY

– Madame DONDONI Sylvie
Technicienne de saisie, TECHNO PRO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DOREY Tony
Conducteur de ligne, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à PICAUVILLE

– Madame DUBOST Brunehilde
Responsable suivi administratif des délégations de service public, PORTS DE NORMANDIE, SAINT-CONTEST.
demeurant à DIGOSVILLE

– Monsieur DUCHEMIN Jean-François
Plombier – Chauffagiste, ENTREPRISE ROSALIE SERGE, CONDÉ-SUR-VIRE.
demeurant à TORIGNY-LES-VILLES

– Monsieur DUCLOS Anthony
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à LA LUCERNE-D'OUTREMER

– Monsieur DUFOUR Mickaël
Salarié entreprise adaptée, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES.
demeurant à SAINT-SENIER-DE-BEUVRON

– Monsieur DUGUE Michael
Technicien contrôleur, APAVE NORD – OUEST SAS, HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR.
demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

– Monsieur DUGUÉPÉROUX Ludovic
Opérateur logistique, DIANA FOOD, VAL-COUESNON.
demeurant à AUCEY-LA-PLAINE

– Monsieur DUROSSET Franck
Responsable service maintenance, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE, GRANVILLE.
demeurant à HUDIMESNIL

– Madame DUVAL Delphine
Chargée de communication, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-PIERRE-EGLISE

– Madame DUVAL Sandrine
Employée commerciale, Crédit Social des Fonctionnaires, SAINT AMAND VILLAGES.
demeurant à SAINT-AMAND-VILLAGES

– Madame ENGUERRAND Anita
Agent de propreté, SAMSIC II, VALOGNES.
demeurant à FONTENAY

– Monsieur ERROT Freddy
Opérateur-régleur, MILLET PORTES ET FENETRES, BRETIGNOLLES.
demeurant à DONVILLE–LES–BAINS

– Monsieur ESNOUF Jérôme
Pilote d'installation de production, ACOME, PARIS.
demeurant à FONTENAY

– Madame ETIENNE Vindicienne
Secrétaire livraison, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–JEAN–DE–DAYE

– Madame FERREY Sabrina
Conductrice de ligne automatisée, VERRERIE D'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Madame FLEURY Isabelle
Adjoint administratif, Communauté d'Agglomération DU COTENTIN, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur FOLLIOU Jacky
Conducteur façonnage, VERRERIE D'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à BOURGVALLÉES

– Madame FONTAINE Aurélie
Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à QUIBOU

– Monsieur FREMINE Noël
Directeur, GROUP DEP DEFENSE SANIT ANIMAUX MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à LA TRINITE

– Madame FRERET Corine
Audiencière, UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE BASSE
NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à LE MESNILBUS

– Monsieur GALLET Anthony
Chef d'équipe, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à BRIX

– Monsieur GALLIOT Guy
Travailleur ESAT, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT–JAMES, SAINT–JAMES.
demeurant à AVRANCHES

– Monsieur GALLOT Cyrille
Conducteur ligne fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à BUAIS

– Madame GALOPIN Nicole
Opératrice compostage, S N V, RIVES D'ANDAINE.
demeurant à BUAIS

– Madame GASTE Angélique
Employé principal, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à MUNEVILLE–SUR–MER

– Madame GAULTIER Aurélie
Chargée de clientèle particuliers, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, GRANVILLE.
demeurant à LA LANDE–d'AIROU

– Madame GAUTIER Magalie
Agent de service, GSF NEPTUNE, CARPIQUET.
demeurant à ST MARTIN DES CHAMPS

– Madame GEORG Angélique
Conseiller retraite, CARSAT NORMANDIE, ROUEN.
demeurant à TOLLEVAST

– Madame GERARD Nelly
Ingénieur étude, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

– Monsieur GIRARD Roger
Agent d'entretien, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX.
demeurant à PONT–HÉBERT

– Madame GOHIN Brigitte
Agent comptable, MONBANA, ERNÉE.
demeurant à PARIGNY

– Monsieur GOMERIEL Jean–Luc
Technicien, REEL, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur GORAGUER Jean–Guy
Vendeur conseil, ASTURIENNE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur GOSSELIN Anthony
Chef de chantier, ORANO DS– DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à TEURTHEVILLE–HAGUE

– Monsieur GOUESLAIN Christophe
Responsable cuisine, CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE, SAINT–PIERRE–ÉGLISE.
demeurant à GONNEVILLE

– Monsieur GRAMOND Michel
Ingénieur, ORANO PROJETS, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame GRASSET Jocelyne
Agent d'entretien très qualifié, ARGEDIS, SAINT–AUBIN–DE–TERREGATTE.
demeurant à SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUET

– Madame GRIVEL Françoise
Responsable caisse, SOCIÉTÉ NOUVELLE DU CASINO CLUB DE GRANVILLE, GRANVILLE.
demeurant à MARCEY–LES–GREVES

– Madame GROISIL Coralie
Couturière prêt–à–porter luxe, GRANDIS, SAINT–PAIR–SUR–MER.
demeurant à MARCEY–LES–GREVES

– Monsieur GROUALLE Thierry
Convoyeur de fond, BRINK'S EVOLUTION, SAINT–LÔ.
demeurant à PONT–HÉBERT

– Madame GROULT Colette
Adjointe de site, ROC FRANCE, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur GUESNON Raphaël
Technicien d'atelier, ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS, COUTANCES.
demeurant à MONTMARTIN–SUR–MER

– Madame GUEZOU Emmanuelle
Déléguée maîtrise des risques, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à VALOGNES

– Monsieur GUICHARD Mickaël YVES LOUIS JEAN Mickaël YVES LOUIS JEAN
RESPONSABLE COMMERCE BASSE NORMANDIE, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.
demeurant à ST SAMSON DE BONFOSSE

– Monsieur GUYON Vincent
Approvisionnement, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT–LÔ.
demeurant à TORIGNY–LES–VILLES

– Monsieur HAGUES Sylvain
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à NICORPS

– Madame HAMEL Christelle
Aide soignante qualifiée, SA POLYCLINIQUE DE LA MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à AGNEAUX

– Madame HAMON Anne
Responsable de domaine, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, SAINT–GRÉGOIRE.
demeurant à SACEY

– Monsieur HARDY Jean
Responsable essais, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur HEBERT Olivier
Soudeur, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LES PIEUX

– Madame HELIE Fabienne
Hôtesse de caisse, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur HENRY Bruno
Décontamineur, ONET TECHNOLOGIES ND, BAGNOLS–SUR–CÈZE.
demeurant à LA HAGUE

– Madame HENRY Karine
Laborantine, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Madame HERBERT Myriam
Réfèrent qualité, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à AGNEAUX

– Monsieur HERRERIA–LOPEZ Samuel
Maintenancier process electromecanicien, PSA AUTOMOBILES SA, CORMELLES–LE–ROYAL.
demeurant à CERISY–LA–FORET

– Monsieur HESLOUIS Serge
Ouvrier, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SOURDEVAL

– Monsieur HOMMET Patrick
Gestionnaire de paie, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Madame HORVAIS–LE MAGUET Laëtitia
Agent d'accueil expert, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à VALOGNES

– Monsieur HOUITTE Nicolas
Ingénieur développement logiciel, SAFRAN DATA SYSTEMS, LA TESTE–DE–BUCH.
demeurant à BRICQUEBEC

– Madame HUBERT Michèle
Standardiste, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Madame HUET Corinne
Responsable qualité laboratoire, SOCIÉTÉ d'EXPLOITATION DE LA NIVE, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur HUET Philippe
Chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, BRÉHAL.
demeurant à DONVILLE–LES–BAINS

– Madame HULIN Marie-Anne
Secrétaire administrative, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à SAINT–AUBIN–DES–PRÉAUX

– Madame HUREL Christelle
Conseillère clientèle, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame IRIBARNE Mélanie
Technicienne frais de santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame JACQUELINE Alexandra
Responsable de service, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur JALAIS Martial
Technicien machines a sous, SOCIÉTÉ NOUVELLE DU CASINO CLUB DE GRANVILLE, GRANVILLE.
demeurant à SAINT–PAIR–SUR–MER

– Madame JEAN Nadège
Restauration, RESTAURANT DE LA PRESQU'ILE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur JUGANT Julien
Adjoint au responsable informatique, SOCIETE HLM DU COTENTIN, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame JULIENNE Annick
Couturière prêt–à–porter luxe, GRANDIS, SAINT–PAIR–SUR–MER.
demeurant à LE PARC

– Monsieur JUMILUS Emmanuel
Conducteur de tours niveau 3, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à TESSY–BOCAGE

– Monsieur LACROIX Frédéric
Technicien methodes, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LACROIX Frédéric
Adjoint responsable préparation, POMONA, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame LACROUTE Nathalie
Conducteur de ligne, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à TRIBEHOU

– Monsieur LADEUILLE Jean
Agent de soins, FONDATION BON SAUVEUR SAINT LO, SAINT–LÔ.
demeurant à AGNEAUX

– Madame LALLEMAND Magali
Agent administratif 2^e échelon, CARRIERE BAUDOIN, LA HAGUE.
demeurant à LA HAYE

– Madame LAMBARD Christine
Hôtesse de caisse, Crédit Social des Fonctionnaires, PÉRIERS.
demeurant à SAINT–GERMAIN–SUR–AY

– Madame LANDRY Maud
Agent de production, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY–LES CHÉRIS.
demeurant à SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUET

– Monsieur LANGLOIS Christian
Comptable chef de bureau, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.
demeurant à LA HAYE

– Monsieur LANGLOIS David
Chef de chantier, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à SOTTEVAST

– Monsieur LANGLOIS Emmanuel
Chauffeur, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, CAVIGNY.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur LANIECE Thierry
Chargé d'affaires, REEL, SAINT–CYR–AU–MONT–d'OR.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LAURENT Christophe
Formateur interne, MILLET PORTES ET FENETRES, BRETIGNOLLES.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur LAURENT Franck
Chauffeur poids lourd, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à LA HAYE

– Madame LAVALLEY Sabrina
Comptable, LABORATOIRE INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à LA BARRE–DE–SEMILLY

– Monsieur LAVIGNE François
Technicien de maintenance, SOGEFI FILTRATION, GUYANCOURT.
demeurant à SAINTE–SUZANNE–SUR–VIRE

– Madame LEBELLEY Christel
Vendeuse, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à SAINT–PLANCHERS

– Monsieur LEBLOND Jacky
Opérateur circuits, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à COUVILLE

– Monsieur LEBLOND Loïc
Agent de maîtrise d'atelier, ORANO DS – DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à FLAMANVILLE

– Monsieur LEBOSQ Bruno
Codificateur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEBRESNE Laurent
Chef d'équipe, ROUGER PRODUCTION, BRICQUEBEC–EN–COTENTIN.
demeurant à EMONDEVILLE

– Madame LEBREUILLY Delphine
Cadre administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à RAMPAN

– Madame LE BRUN Marina
Hôtesse de caisse, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à BREVILLE–SUR–MER

– Monsieur LEBRUN Nicolas
Responsable de pôle, UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE
BASSE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à PONT–HÉBERT

– Monsieur LECATHELINAIS Dimitri
Conducteur de ligne de fabrication agroalimentaire, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à SOURDEVAL–LES–BOIS

– Monsieur LECHANOINE Walter
Mouleur, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à COUTANCES

– Monsieur LECHAT François-Xavier
Responsable maintenance et amélioration continue, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT-LÔ.
demeurant à QUIBOU

– Madame LECLERC Annie
Réceptionnaire, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX.
demeurant à SAINT–AMAND

– Madame LECLERC Christelle
Secrétaire, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Madame LECLUSE Aline
Assistante administratif, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à MARGNY–LE–LOZON

– Monsieur LECUIROT Lionel
Menuisier, LEMAUX, BRICQUEBOSQ.
demeurant à LES PIEUX

– Madame LEDUC Céline
Assistante administratif, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur LEDUC Jean–Michel
Chef d'équipe, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur LE DU Yvon
Technicien, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame LEFEVRE Kelly
Hôtesse de caisse polyvalente, AUCHAN HYPERMARCHE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame LEFEVRE Séverine
Conseillère en gestion des droits, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à SARTILLY

– Madame LEFRANCOIS Corinne
Responsable préparation, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LE GALL Christophe
Chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, BRÉHAL.
demeurant à CERENCES

– Monsieur LEGOUPIL Franck
Chef de chantier, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à REMILLY LES MARAIS

– Monsieur LEGRAND Antoine
Laborantin, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à REMILLY LES MARAIS

– Madame LEGRAVEY Anne
Directrice d'agence, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.
demeurant à LA HAYE–PESNEL

– Madame LE GUERN Karine
Conseillère technique thématique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à GRATOT

– Monsieur LEHERICEY David
Commercial, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, SAINT–SENIER–SOUS–AVRANCHES.
demeurant à LE MESNIL–OZENNE

– Madame LEHOT Emilie
Technicien conseil, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEJEUNE Nicolas
Cadre de santé, FONDATION BON SAUVEUR, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à YVETOT–BOCAGE

– Madame LEJEUNE Stéphanie
Infirmière, FONDATION BON SAUVEUR, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à YVETOT–BOCAGE

– Madame LEJUEZ Cindy
Responsable communication marketing, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à AGNEAUX

– Monsieur LELANDAIS Pierrick
Monteur électricien, GROUPE REAL EQUIPEMENT ELEC NORMANDIE, BOURGVALLÉES.
demeurant à HEUGUEVILLE–SUR–SIENNE

– Monsieur LELIEVRE Jérôme
Adjoint de gestion, COLAS ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE, MAGNY–LES–HAMEAUX.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur LEMAGNEN Gilles
Chef d'équipe, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur LEMASSON Luc
Conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à QUETTREVILLE–SUR–SIENNE

– Monsieur LE MENUET Sébastien
contrôleur pointeur certifieur réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, CARPIQUET.
demeurant à MONTMARTIN–EN–GRAIGNES

– Monsieur LEMERRE Nicolas
Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à HAUTEVILLE–LA–GUICHARD

– Monsieur LEMIERE Alain
Chef d'équipe laiterie, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à VESLY

– Madame LENEVEU Corinne
Conductrice suremballage, ELVIR, CONDÉ–SUR–VIRE.
demeurant à CONDÉ–SUR–VIRE

– Monsieur LEON Denis
Ouvrier maintenance, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à LENGRONNE

– Monsieur LEPARMENTIER Denis
Soudeur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame LEPETIT Marina
Opératrice de laiterie, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à LA HAYE

– Madame LEPOTIER Delphine
Assistante administrative, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à GROSVILLE

– Monsieur LEROY Dimitri
Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI FRANCE, ISIGNY–LE–BUAT.
demeurant à JUVIGNY LES VALLÉES

– Madame LEROY Florence
Conductrice de ligne, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à MORVILLE

– Madame LETENDRE Christelle
Conseiller clientèle premium, SOCIÉTÉ GENERALE, GRANVILLE.
demeurant à SAINT–PLANCHERS

– Monsieur LETRIBOT Dimitri
Responsable véhicules occasions, SCAUTO, COUTANCES.
demeurant à AGNEAUX

– Madame LETROUIT DALLO Marie–Pierre
Infirmière de nuit, SA POLYCLINIQUE DE LA MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur LEVESQUE Alain
Tuyauteur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur L'HOMME Mickaël
Conducteur de ligne, VERRERIE D'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à SAINT–FROMOND

– Monsieur LOISEL Baptiste
Adjoint chef de poste, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BRICQUEVILLE–SUR–MER

– Madame LOQUET Jessica
Conductrice de ligne coupe automatisée, VERRERIE D'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à AUVERS

– Monsieur LOTTON Benoît
Responsable animation qualité, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SAINT–QUENTIN–SUR–LE–HOMME

– Monsieur LOZACH Olivier
Opérateur mix & pack, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur LUCAS Jean–Michel
Tuyauteur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à SAINTE–MERE–EGLISE

– Madame LURIENNE Chantal
Technicienne de surface, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à ANCTOVILLE–SUR–BOSCQ

– Monsieur MADELAINE Frédéric
Technicien de surface, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Madame MARCADIER Nathalie
Aide soignante, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à LA HAYE–PESNEL

– Madame MARCHERON Valérie
Comptable, KPMG, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

- Monsieur MARGRIN Noël
Conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
- Monsieur MARIETTE Mickaël
Agent de sécurité incendie hôpital du bon sauveur de SAINT-LÔ, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-LO
- Madame MARIE Virginie
Technicien accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

- Monsieur MARTINET Mickaël
Responsable logistique, AGRILEADER, AGNEAUX.
demeurant à SAINTE-CECILE
- Monsieur MASSÉ Mickaël
Ordonnanceur de production, DRESSER PRODUITS INDUSTRIELS, CONDÉ-EN-NORMANDIE.
demeurant à LA BLOUTIERE
- Monsieur MASSET Fabrice
Conducteur de ligne, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, LE MOLAY LITTRY.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE
- Madame MASSON Maryline
Infirmière diplômée d'état, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur MÉNARD Philippe
Magasinier-cariste approvisionnement, MILLET PORTES ET FENETRES, BRETIGNOLLES.
demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
- Madame MESNAGE Véronique
Couturière prêt-à-porter luxe, GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER.
demeurant à LA HAYE-PESNEL
- Monsieur MICHON Bruno
Conducteur ligne fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SOURDEVAL
- Madame MOET Blandine
Formatrice, L ESPACE TEMPS Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à VAROUVILLE
- Monsieur MOISANT David
Conducteur d'engins, CARRIERE BAUDOIN, DOVILLE.
demeurant à VARENGUEBEC
- Madame MONROCQ Sandrine
Comptable, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, LAVAL.
demeurant à AGNEAUX
- Madame MONTHUREL Marie-Thérèse
Couturière prêt-à-porter luxe, SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY.
demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
- Monsieur MOUCEL Sébastien
Ouvrier, ONET TECHNOLOGIES TI, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur MOUCHEL Jacky
Conducteur de travaux, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à GONNEVILLE
- Monsieur NEEL Gaétan
Conducteur d'engins, SOCIÉTÉ DE propreté ET d'ENVIRONNEMENT DE NORMANDIE, LE HAM.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT
- Monsieur NEE Mickaël
Conducteur quai, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à GORGES
- Madame OZENNE Hélène
Conseiller retraite, CARSAT NORMANDIE, ROUEN.
demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT
- Monsieur PAILLETTE Charlie
Préparateur de commande, ACOME, PARIS.
demeurant à LE MESNIL-OZENNE
- Madame PAILLETTE Florence
Opérateur, ELECTROPOLI FRANCE, ISIGNY-LE-BUAT.
demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur PAPIN Eric
Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à COURCY
- Madame PAREY Laurence
Agent d'entretien, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à GORGES
- Madame PERCHET Isabelle
Secrétaire technique, KPMG, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-LO
- Monsieur PERROT Eric
Employée de commerce, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE
- Monsieur PHILIPPE Arnaud
Opérateur laiterie, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-AY
- Madame PICHARD Murielle
Professeuse de vente en alimentation, CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE, COUTANCES.
demeurant à DONVILLE-LES-BAINS

– Madame PICQUENARD Karine
Employée polyvalente de cafétéria, RESTOSELF, YQUELON.
demeurant à CERENCES

– Madame PIERQUIN Sophie
Hôtesse de caisse, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à JULLOUVILLE

– Madame PIERSON Lynda
Infirmière diplômée d'état, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à SAINT-LO

– Madame PINSON Céline
Assistante technique, GROUP DEP DEFENSE SANIT ANIMAUX MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à CANISY

– Monsieur PIRAUD Jean-Pierre
Agent de sécurité, SOCIÉTÉ NOUVELLE DU CASINO CLUB DE GRANVILLE, GRANVILLE.
demeurant à DONVILLE-LES-BAINS

– Madame QUENISSET Guylaine
Monitrice d'atelier, ASS PARENTS AMIS ENFANTS INADAPTES, AVRANCHES.
demeurant à PONTAUBAULT

– Madame QUERUEL Marie-Christine
Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY.
demeurant à POILLEY

– Madame QUESNEE Stéphanie
Responsable qualité lait, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-AY

– Monsieur QUESNEL Stéphane
Pontier cariste, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à PICAUVILLE

– Monsieur RABASSE Jean-Luc
Monteur levageur, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à FLAMANVILLE

– Monsieur RAULT Stéphane
Dessinateur industriel, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame RENAULT Brigitte
Conducteur de moyen, NOVARES FRANCE, VIRE NORMANDIE.
demeurant à SOURDEVAL

– Monsieur RIBAUT Eric
Réfèrent technique AFI, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à FOLLIGNY

– Madame RIGOT Nadège
Assistante administrative et comptable, COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à COUVAINS

– Madame ROMUALD-MARCHIS Virginie
Psychologue, pôle EMPLOI, AVRANCHES.
demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

– Monsieur ROUGE Arnaud
Chargé du système informatique, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, CAVIGNY.
demeurant à SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

– Madame ROUSSELET Virginie
Rédacteur – agent administratif, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU –HARCOUET, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à LES LOGES-MARCHIS

– Monsieur ROYANT Matthieu
Inspecteur du recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE
BASSE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à HAMBYE

– Monsieur RUPE Laurent
Directeur, MAISON DES JEUNES VASTEVILLE ACQUEVILLE, LA HAGUE.
demeurant à TEURTHÉVILLE-HAGUE

– Monsieur SAMSON Roland
Grutier, SARENS FRANCE, DUNKERQUE.
demeurant à LA HAGUE

– Madame SANSON Christlène
Conseillère en insertion professionnelle, pôle EMPLOI, PARIS.
demeurant à NEGREVILLE

– Monsieur SEBIRE Samuel
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER

– Madame SEIGNEUR Nadine
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE NOTRE DAME DE LIVOYE, NOTRE-DAME-DE-LIVOYE.
demeurant à LINGREVILLE

– Madame SIMON Christelle
Agent de service hospitalier, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à BREHAL

– Madame SIMON Marlène
Couturière pap luxe, DEROSE COUTURE, SARTILLY-BAIE-BOCAGE.
demeurant à CEAUX

– Madame SORIN Aurélie
Gestionnaire de comptes, UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE
BASSE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à LE MESNIL-RAOULT

– Monsieur STALICA Jean–Paul
Technicien conseiller formateur, SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE, SAINT–LÔ.
demeurant à LA BARRE–DE–SEMILLY

– Monsieur SZABO Olivier
Gestionnaire d'exploitation bancaire, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE –CCS, CERGY.
demeurant à LA PERNELLE

– Madame TABARANT Peggy
Chargée d'affaires professionnelles, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORMANDIE, CAEN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur TABI Miguel
Ouvrier peinture, RENAULT TRUCKS, BLAINVILLE SUR ORNE.
demeurant à SAINT–JEAN–d'ELLE

– Madame TALVAST–BRETON Isabelle
Directrice de l'iform cfa, CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE, COUTANCES.
demeurant à REGNEVILLE–SUR–MER

– Monsieur TAPIN Dominique
Conducteur de tours niveau 3, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à VER

– Madame TESSIER Sandrine
Technicienne de surface, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à LINGREVILLE

– Monsieur TEULADE Jean Luc
Chaudronnier, NEW MAISONNEUVE KEG, CÉRENCES.
demeurant à CERENCES

– Madame TOUSSAINT Carole
Assistante comptable, HAMELIN LECARCARDONNEL, AVRANCHES.
demeurant à PONTORSON

– Monsieur TRAVERTSébastien
Agent d'intervention, ORANO DS– DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à YVETOT–BOCAGE

– Monsieur TREHET Jacques
Travailleur esat, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT–JAMES, SAINT–JAMES.
demeurant à GRANDPARIGNY

– Madame TREHET Sabrina
Employée de banque, SOCIÉTÉ GENERALE, PARIS.
demeurant à SAINT–JAMES

– Monsieur TRIGUEL Sébastien
Ouvrier de fabrication agroalimentaire – conducteur de lignes, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BREHAL

– Monsieur TROCHERIS Michel
Technicien service clients, RICOH FRANCE, RUNGIS.
demeurant à TESSY–BOCAGE

– Monsieur VALLEJO Jérôme
Responsable process et innovation, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à GRANVILLE

– Madame VALOGNES Carine
Secrétaire technique, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à AGNEAUX

– Madame VALOUR Pascale
Technicien, ORANO DS– DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur VAN BRABANT Philippe
Pilote d'installation, SOCIÉTÉ DES SABLIERES DU COTENTIN, LIEUSAINTE.
demeurant à VALOGNES

– Madame VAUTIER SAMSON Karine
Assistante de direction, GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE PRESQU'ÎLE, VALOGNES.
demeurant à VALOGNES

– Madame VIBERT Évelyne
Adjoint technique territoriale, COMMUNE DE TERRE–ET–MARAIS, TERRE–ET–MARAIS.
demeurant à TERRE–ET–MARAIS

– Monsieur VILLETTE Stéphane
Chauffeur ramasseur, MONT BLANC, SAINTE–MÈRE–ÉGLISE.
demeurant à LE HAM

– Monsieur VINCENT–RIGault Fred
Opérateur emballage déballage, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à LESSAY

– Monsieur VOISIN Bruno
Soudeur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame WEISS Catherine
Couturière Prêt à Porter Luxe, DEROSE COUTURE, SARTILLY–BAIE–BOCAGE.
demeurant à SARTILLY

– Monsieur WOITCHICHE Rémy
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à HUDIMESNIL

– Madame YON Sylvia
Pareur, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à LE MESNIL–AMEY

– Monsieur YVETOT Ludovic
Ouvrier de production agroalimentaire – mélangeur chargeur, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à HAMBYE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

– Monsieur AGNES Pascal
Ouvrier d'établissement et service d'aide par le travail, Association de Parents d'Enfants Inadaptés – CENTRE MANCHE, COUTANCES.
demeurant à COURCY

– Monsieur ANGOT Christophe
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à CHAVOY

– Madame ANGOT Isabelle
Employée Is, SARL GUERRIER, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame AUBREE Marie-Laure
Chef comptable, MULANN INDUSTRIES, AVRANCHES.
demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

– Monsieur AUBRY Hervé
Chef d'équipe, REEL, LA HAGUE.
demeurant à SAINT-PIERRE-ÉGLISE

– Madame AUFFRET Françoise
Agent de développement, CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS, CAEN.
demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT

– Monsieur AVENEL Pascal
Charge de clientèle professionnels, CAISSE d'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur BARON Sylvain
Adjoint chef d'équipe, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BREHAL

– Madame BAUDET Nathalie
Responsable gestion industrielle, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à MORTAIN

– Monsieur BEAURUELLE Christophe
EAPM, ROBERT BOSCH FRANCE, MONDEVILLE.
demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT

– Monsieur BELEY David
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à HAMBYE

– Monsieur BERTRAN Antoine
Employé commercial, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur BESNARD Philippe
Chef de chantier, SOCIÉTÉ ENTREPRISE DEGAINÉ, CHEVILLY-LARUE.
demeurant à PONTORSON

– Monsieur BLIN Jérôme
Conducteur di, SUEZ RV NORMANDIE, ISIGNY-LE-BUAT.
demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

– Madame BOISBUNON Élodie
Technicienne de performance, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SOURDEVAL

– Monsieur BOUET Dominique
Ouvrier de production agroalimentaire – conducteur de lignes de fabrication, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

– Monsieur BOUHOUT Ludovic
Ouvrier d'abattoir, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER

– Madame BOURLAISE Véronique
Employée de banque, BANQUE CIC NORD OUEST, LES PIEUX.
demeurant à BRICQUEBEC

– Madame BOUTELLER Florence
Responsable équipe fabrication, SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY.
demeurant à BREVILLE-SUR-MER

– Monsieur BOUYER Jean-Michel
Conducteur de ligne, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-LO

– Monsieur BREMOND-MESNAGE Jérôme
Technicien, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur BRUNET Albert
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à PONT-HÉBERT

– Monsieur BUCAILLE Pascal
Employé commercial, Crédit Social des Fonctionnaires, SAINT AMAND VILLAGES.
demeurant à CONDÉ-SUR-VIRE

– Monsieur CAILLIEZ Denis
Conducteur de ligne, SOCIÉTÉ FROMAGERIE DE SAINTE CECILE, SAINTE-CÉCILE.
demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES

– Monsieur CAMPION Jean-François
Chauffeur laitier, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à VESLY

– Monsieur CAPELLE Christophe
Employé d'abattoir, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à MONTPINCHON

– Madame CARTIGNY Brigitte
Couturière prêt-à-porter luxe, GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER.
demeurant à GRANVILLE

– Madame CASTEL Gisele
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à ROCHEVILLE

– Monsieur CHARF Eric
Chef de quart, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à LA HAGUE

– Madame CLERC Corinne
Gestionnaire de paie, SERVICE INTERPROF SANTE TRAVAIL MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur COQUELIN Jean-Luc
Approvisionnement de ligne, MMP PREMIUM SAS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

– Monsieur CORDON Olivier
Conducteur offset, MMP PREMIUM SAS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à FONTENAY

– Monsieur CORNIERE Didier
Cuttériste, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE

– Madame COTTEBRUNE Catherine
Hôtesse de caisses, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à BRICQUEBEC

– Madame COULON Isabelle
Conseillère à l'emploi pôle emploi, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à LE VAL-SAINT-PERE

– Madame COUPPEY Laurence
Directrice générale déléguée, SA d'HLM LES CITES CHERBOURGEOISES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur COURBARON Georges
Auditeur études de sécurité, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, SAINT-BARTHÉLEMY-d'ANJOU.
demeurant à CATTEVILLE

– Madame CRESTEY Lydie
Responsable de groupe études de cheminement, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur CUCQUEMELLE Pascal
Opérateur sur machine, NEW MAISONNEUVE KEG, CÉRENCES.
demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

– Monsieur DALBEIGUE Frédéric
Technicien sav, JENOPTIK INDUSTRIAL METROLOGY FRANCE, SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES.
demeurant à COUTANCES

– Madame DANZIAN Monique
Technicien méthode, TECHNO PRO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DELALANDE Dominique
Technicien documentaire, AMPLEXOR BUSINESS SERVICES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à TREAUVILLE

– Monsieur DELALANDE Herve
Technicien, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame DELALANDE Virginie
Ingénieur cadre, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DELAUNEY Eric
Conseiller livraison, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à LES PIEUX

– Monsieur DE OLIVEIRA FERREIRA Antonio
Conducteur régleur, MMP PREMIUM SAS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

– Monsieur DESNOE Christian
Responsable service épicerie, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à YQUELON

– Madame DESQUESNES Pascale
Vendeur produits et services, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE

– Monsieur DESQUESNES Pascal
électricien, INEO NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE

– Madame DESWAEF Carine
Assistante Maternelle, Candidature Individuelle - demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DIDIER Michel
Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame DONDONI Sylvie
Technicienne de saisie, TECHNO PRO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame DRAULT Laurence
Responsable facturation, ELECTROPOLI FRANCE, ISIGNY-LE-BUAT.
demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

– Madame DRUMARE Nadine
Secrétaire, KPMG, SAINT-LÔ.
demeurant à BOURGVALLÉES

– Madame DUBOST Ghislaine
Documentaliste technique, AMPLEXOR BUSINESS SERVICES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame DUBOST Huguette
Technicienne, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame DUBOST Maud
Comptable, SERVICE INTERPROF SANTE TRAVAIL MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DUCHEMIN Noël
Référént handicap, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à CONDÉ-SUR-VIRE

– Madame DUMESNIL Chantal
Conducteur machine moyen complexe, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à TERRE-ET-MARAIS

– Madame DURAND Thérèse
Ouvrière d'esat, Association de Parents d'Enfants Inadaptés CTRE MANCHE, COUTANCES.
demeurant à COUTANCES

– Monsieur DUREL Bruno
Soudeur, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DUROSSET Franck
Responsable service maintenance, CHAMBRE DE COMMERCE ET d'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE, GRANVILLE.
demeurant à HUDIMESNIL

– Monsieur DUVAL Emmanuel
Ouvrier d'esat, Association de Parents d'Enfants Inadaptés CTRE MANCHE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à COUTANCES

– Madame ECOURTEMER Catherine
Ouvrier logistique en blanchisserie, FONDATION BON SAUVEUR, VALOGNES.
demeurant à ETIENVILLE

– Monsieur ENGUERRAND Philippe
Opérateur de production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à GRATOT

– Monsieur ESLINE Jean-louis
Coffreur, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT.
demeurant à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

– Monsieur ESMOULT Philippe
Chauffeur-livreur, POMONA, SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.
demeurant à SAINT-JAMES

– Monsieur EUDES Joël
Ouvrier d'esat, Association de Parents d'Enfants Inadaptés CTRE MANCHE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Madame EVRARD Béatrice
Laborantine, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE

– Monsieur FAUVEL Franck
Chauffeur poids lourd, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

– Monsieur FERREY Jean-Luc
Technicien de maintenance, REEL, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame FILATRE Fabienne
Assistante comptable, HAMELIN LECARCARDONNEL, AVRANCHES.
demeurant à SERVON

– Madame FLEURY Dolorès
Chargée de clientèle particulier, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, LAVAL.
demeurant à AMFREVILLE

– Madame FOULARD Christine
Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINTE-CECILE

– Monsieur FRANCOIS Jean Noel
électricien, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE.
demeurant à URVILLE

– Monsieur FRIGOUT Samuel
Mécanicien, PORT DE CHERBOURG, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à DIGOSVILLE

– Monsieur GABRIELLE Dominique
Ouvrier d'esat, Association de Parents d'Enfants Inadaptés CTRE MANCHE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à PICAUVILLE

– Madame GAULE Patricia
Référente métiers, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à SAINTE-MARIE-DU-MONT

– Madame GICQUEL Catherine
Hôtesse d'accueil, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur GRAMOND Michel
Ingénieur, ORANO PROJETS, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur GRAMONT Philippe
Laborantin, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à GAVRAY

– Monsieur GRANTE Luc
Responsable qualité branche, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à MORTAIN

– Madame GRATIEN Sylvie
Responsable de bureau, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à SAINT–JACQUES–DE–NEHOU

– Monsieur GRIMAUX Marc
Technicien avion, SOCIÉTÉ AIR FRANCE, PARAY VIEILLE POSTE.
demeurant à AVRANCHES

– Madame GROULT Colette
Adjointe de site, ROC FRANCE, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur GUESPIN Benoit
Carrossier, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à TORIGNY–LES–VILLES

– Madame GUETTE Florence
Secrétaire, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à TEURTHEVILLE–HAGUE

– Madame GUICHARD Florence
Conseiller d'entreprise à mission partagée (généraliste et emploi/formation), CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE, COUTANCES.
demeurant à BLAINVILLE–SUR–MER

– Madame GUY Nathalie
Chargée d'affaires personnes protégées, CAISSE d'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à REGNEVILLE–SUR–MER

– Monsieur HAIRON Dominique
Fraiseur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à VIRANDEVILLE

– Monsieur HARTMANN Dominique
Magasinier, SCAUTO, COUTANCES.
demeurant à MONTMARTIN–SUR–MER

– Monsieur HASCOËT Loïc
Responsable des ventes aliments, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur HEDE Hervé
Conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BRICQUEVILLE–SUR–MER

– Monsieur HENRION Stéphane
Technicien de laboratoire, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur HENRIO Sébastien
Désosseur, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à BAUPTE

– Monsieur HENRY Frédéric
Analyste production, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUET

– Monsieur HENRY Laurent
Responsable logistique, GROUPE SEB MOULINEX G S M, MAYENNE.
demeurant à AGNEAUX

– Monsieur HENRY Yann
Agent d'intervention, ORANO DS – DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur HEROUT Christophe
Charge d'opérations, NUVIA PROCESS, LA HAGUE.
demeurant à LE MESNIL–AU–VAL

– Monsieur HEROUT Eric
Soudeur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à LES PIEUX

– Monsieur HERVIEU Patrick
Technicien expert après-vente, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à BEAUCOUDRAY

– Madame HERVIEU Sylvie
Secrétaire, ORANO PROJETS, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à VALOGNES

– Monsieur HOMMET Patrick
Gestionnaire de paie, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Madame HUBERT Fabienne
Chef de groupe comptabilité, SCAUTO, BAYEUX.
demeurant à BOURGVALLÉES

– Madame HUCHEZ Françoise
Chef d'équipe, OFFICE NOUVEAU DU NETTOYAGE TECHNOLOGIES TI, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à FLAMANVILLE

– Monsieur HULAUD Lucien
Décontamineur, ONET TECHNOLOGIES ND, BAGNOLS–SUR–CÈZE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur JACQUELINE Richard
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur JACQUET Guy
Informaticien, SODEXO, ISSY–LES–MOULINEAUX.
demeurant à GAVRAY

– Madame JEANNE Chantal
Ouvrier d'esat, Association de Parents d'Enfants Inadaptés CTRE MANCHE, AGNEAUX.
demeurant à SAINT-LO

– Monsieur JOUDIOU Christian
Chauffeur pl/spl manutentionnaire, AXIMUM, BIHOREL.
demeurant à LA LUCERNE–d'OUTREMER

– Monsieur KADIM Fabrice
contrôleur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à MARTINVEST

– Monsieur LABONNE Christophe
Projeteur électrique, REEL, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame LAIR Annie
Adjointe responsable laboratoire, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BRICQUEVILLE–LA–BLOUETTE

– Monsieur LANGEVIN Stéphane
Infirmier coordinateur, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à PICAUVILLE

– Monsieur LANGLOIS Laurent
Chef équipe tuyauterie, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à SIDEVILLE

– Madame LARRIBERE Fabienne
contrôleur de gestion, ORANO, CHÂTILLON.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LAUGEOIS Bruno
Maçon–coffreur, EIFFAGE GENIE CIVIL, VÉLIZY–VILLACOUBLAY.
demeurant à EQUEURDREVILLE

– Monsieur LAUNEY Regis
Vendeur, TAPIS SAINT MACLOU, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à BRIX

– Monsieur LAURENT Franck
Chauffeur poids lourd, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à LA HAYE

– Monsieur LEBLOND Jacky
Opérateur circuits, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à COUVILLE

– Monsieur LEBLOND Nicolas
Cadre, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à BRICQUEBEC

– Madame LEBOSSELIER Laurence
contrôleur de coût, ORANO PROJETS, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEBOSQ Bruno
Codificateur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEBUFFE Gilles
Chef de projet électronique, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT-LÔ.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Monsieur LECARPENTIER Jean-yves
Conducteur d'engins, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, BRIX.
demeurant à LA HAGUE

– Madame LECERF Céline
Chef de projet commerce et si, FLOREALE HOLDING, LESSAY.
demeurant à PÉRIERS

– Madame LECLUSE Aline
Assistante administratif, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à MARNIGNY–LE–LOZON

– Monsieur LECLUZE Jean-Jacques
Mécanicien, SCAUTO, SAINT-LÔ.
demeurant à BOURGVALLÉES

– Monsieur LEDUC Jean-michel
Chef d'équipe, groupement d'intérêt économique – CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame LEFEVRE Corine
3 route du calvaire 50220 Juilley, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à JUILLEY

– Monsieur LEGER Patrick
Conducteur de machine, SOCIÉTÉ d'EXPLOITATION DE LA NIVE, VALOGNES.
demeurant à BRICQUEBEC

– Monsieur LEGLINEL Denis
Opérateur, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à SAINT–HILAIRE–PETITVILLE

– Monsieur LEGRAIN Bruno
Agent de fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à ISIGNY–LE–BUAT

– Madame LEGRAND Karine
Agent, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à TESSY–BOCAGE

– Madame LEGRANDOIS Laurence
Responsable facturation, GRANDIS, SAINT–PAIR–SUR–MER.
demeurant à GRANVILLE

– Madame LEJAMTEL Laurence
 Calculeuse sm, SERRU, CHÂTEAU-GONTIER.
 demeurant à AGNEAUX

– Madame LELANDAIS Sylvie
 Gestionnaire carburants, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE d'ASCQ.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame LEMARCHAND Sylvie
 Comptable, MULANN INDUSTRIES, AVRANCHES.
 demeurant à AVRANCHES

– Madame LEMIERE Carmen
 Assistant administratif, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE, COUTANCES.
 demeurant à GEFFOSES

– Monsieur LEMOIGNE Patrick
 Attaché technico commercial, TIMAC AGRO, SAINT-MALO.
 demeurant à PIROU

– Monsieur LENGRONNE Benoît
 Chauffeur livreur, AD NORMANDIE MAINE, SAINT-LÔ.
 demeurant à BOURGVALLÉES

– Madame LEPAGE Isabelle
 Chargée d'affaires investissement immobilier, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, Saint-Lô.
 demeurant à CONDE-SUR-VIRE

– Monsieur LEPAULMIER Mickaël
 Chauffeur, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ.
 demeurant à SAINT-FROMOND

– Madame LEPETIT Anne Marie
 Employée de blanchisserie, ouvrier logistique, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
 demeurant à PICAUVILLE

– Monsieur LE PROVOST Philippe
 Mécanicien industriel, MMP PREMIUM SAS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
 demeurant à GRANDPARIGNY

– Madame LEROYER Mireille
 Comptable, HAMELIN LECARCARDONNEL, AVRANCHES.
 demeurant à AVRANCHES

– Madame LEROY Laurence
 Employée commerciale, Crédit Social des Fonctionnaires, PÉRIERS.
 demeurant à PÉRIERS

– Monsieur LESAGE Hervé
 Technicien de maintenance, AEMCO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame LESAULNIER Anne Sophie
 Conseiller indemnisation, pôle EMPLOI, ROUEN.
 demeurant à CERISY-LA-SALLE

– Monsieur LESCALIER Jacky
 Directeur-adjoint chargé de l'intendance et des travaux, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE,
 COUTANCES.
 demeurant à COUTANCES

– Madame LETOURNEUR Christine
 Laborantine, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ.
 demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE

– Madame LETOUZEY Nathalie
 Conseillère de vente, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, COUTANCES.
 demeurant à LA VENDELEE

– Madame LEVAVASSEUR Fabienne
 Employée commerciale, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
 demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

– Monsieur LEVESQUE Alain
 Tuyauteur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame LEVESQUE Michèle
 Secrétaire comptable, SOCIÉTÉ d'ETANCHEITE DE L'OUEST, MARTINVEST.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame LORINQUER Fabienne
 Aide maternelle, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame LORTIE Annie
 Responsable de service, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ.
 demeurant à AGNEAUX

– Monsieur LUCAS Jean-Michel
 Tuyauteur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
 demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE

– Monsieur LUTZ Philippe
 électricien, CG3N, VIRANDEVILLE.
 demeurant à HEMEVEZ

– Monsieur MACHARD Christian
 Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, SAINT-GRÉGOIRE.
 demeurant à GRANVILLE

– Monsieur MALHERBE Ludovic
 Ouvrier d'entretien polyvalent, LIS FRANCE, CÉRENCES.
 demeurant à CÉRENCES

– Monsieur MARC Pascal
 Conseiller des ventes, SCAUTO, SAINT-LÔ.
 demeurant à MILLIERES

– Monsieur MARIETTE Severin
Mécanicien, SCAUTO, COUTANCES.
demeurant à GRATOT

– Monsieur MARIE Willy
Ouvrier de production agroalimentaire – ensacheur, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à SAINT-AMAND

– Monsieur MAUGER Yann
Technicien développement produits, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER

– Madame MAUNY Sophie
Pilote de ligne jeunes pousses, FLORETTE FRANCE GMS, LESSAY.
demeurant à FEUGÈRES

– Monsieur MAURAY Stéphane
Ingénieur expert technique développement (études amonts usages et industrie), ACOME, PARIS.
demeurant à MORTAIN

– Monsieur MAZIER Fabrice
Magasinier, NEW MAISONNEUVE KEG, CÉRENCES.
demeurant à CERENCES

– Monsieur MERIEL Hervé
Magasinier, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à SAINT-FLOXEL

– Madame MERZOULI Farida
Conseillère commerciale, CAISSE d'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur MESLET Antony
Technicien méthodes, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LIEUSAIN

– Monsieur MICHON Bruno
Conducteur ligne fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SOURDEVAL

– Madame MOITEAUX Odile
Comptable, CA NORMANDIE IMMOBILIER, DONVILLE-LES-BAINS.
demeurant à GRANVILLE

– Madame MONBRUN Corine
Secrétaire administrative, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER

– Monsieur MORIN Franck
Responsable ressources humaines, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à FLEURY

– Madame MORTAIN Sandrine
Opératrice, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT

– Monsieur MOUCHEL Jacky
Conducteur de travaux, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à GONNEVILLE

– Monsieur MOULIN Christian
Régleur râpés mélanges, FLORETTE FRANCE GMS, LESSAY.
demeurant à PÉRIERS

– Madame MULLER Isabelle
Employée qualifiée logistique magasin, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à GONNEVILLE

– Madame NORMAND Nicole
Agent de propreté, GSF NEPTUNE, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame OZENNE Sylvie
Conseiller spécialisé, ALLIANZ VIE, IFS.
demeurant à BESLON

– Monsieur PACILLY Jean-Victor
Cadre, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

– Madame PACILLY Monique
Référént technique recouvrement, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à BRECEY

– Monsieur PAPIN Eric
Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à COURCY

– Monsieur PARADIS Eric
Ingénieur, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur PAUTRET Jean-yves
Ouvrier – opérateur nettoyage conditionnement, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY-LES CHÉRIS.
demeurant à AVRANCHES

– Monsieur PERES Romuald
Technicien de maintenance, SOCIÉTÉ d'EXPLOITATION DE LA NIVE, VALOGNES.
demeurant à BRILLEVAST

– Monsieur PERROUAULT Eric
Membre du comite de direction, SOCIÉTÉ NOUVELLE DU CASINO CLUB DE GRANVILLE, GRANVILLE.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur PERSIAUX Franck
Conducteur offset, MMP PREMIUM SAS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

– Monsieur PICARD Jean-luc
Responsable de l'exploitation du patrimoine, SOC HLM DU COTENTIN, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à SIDEVILLE

– Monsieur PIEN Patrick
Ouvrier d'esat, Association de Parents d'Enfants Inadaptés CTRE MANCHE, AGNEAUX.
demeurant à AGNEAUX

– Madame PINOT Isabelle
Chef comptable, NUVIA PROCESS, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur RENARD Herve
Responsable de l'administration générale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à SARTILLY

– Monsieur RENAULT Vincent
Pilote installation production, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SAINT–BRICE–DE–LANDELLES

– Monsieur RIAANT Franck
Réceptionnaire, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Madame RICARD Marina
Data manager officer, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur RIDE Jean
Aide maçon, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE.
demeurant à EQUILLY

– Madame RIOULT Maryline
Agent de rééducation, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à SAINT–JEAN–DES–CHAMPS

– Madame ROBIN Régine
Technicien invalidité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à MONTREUIL–SUR–LOZON

– Monsieur ROUILLARD Jean-Claude
Conducteur de tours niveau 4, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à LINGREVILLE

– Madame RUAULTS Valérie
Employée commerciale, Crédit Social des Fonctionnaires, PÉRIERS.
demeurant à CAMETOIRS

– Madame RUIZ Isabel
Assistante de direction, AEMCO, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur SAMSON Roland
Grutier, SARENS FRANCE, DUNKERQUE.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur SEBIRE Frédéric
Responsable production mix & pack, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à SAINT–LOUP

– Madame SEIGNEUR Nadine
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE NOTRE DAME DE LIVOYE, NOTRE–DAME–DE–LIVOYE.
demeurant à LINGREVILLE

– Monsieur SEPTVANTS Alain
Responsable renault minute, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Monsieur SICOT Laurent
Brancardier, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur SOPHIE Philippe
Technicien de maintenance, SOGEFI FILTRATION, GUYANCOURT.
demeurant à DOMJEAN

– Monsieur STUMPF Philippe
Décontamineur, ONET TECHNOLOGIES ND, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame TELLIER Huguette
Equipier autonome de production, SOGEFI FILTRATION, VIRE NORMANDIE.
demeurant à TORIGNY–LES–VILLES

– Madame TEMPLIER Christine
Conducteur ligne fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à GRANDPARIGNY

– Madame TESSON Stéphanie
Technicien mesures et essais, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur TISON Pascal
Opérateur sur machine, NEW MAISONNEUVE KEG, CÉRENCES.
demeurant à LE MESNIL–AUBERT

– Madame TRAVERS Régine
Assistante d'agence, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, SAINT–BARTHÉLEMY–d'ANJOU.
demeurant à TOLLEVAST

– Monsieur TROCHERIS Michel
Technicien service clients, RICOH FRANCE, RUNGIS.
demeurant à TESSY–BOCAGE

– Madame TROHEL Sandrine
Assistante achats, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à CERENCES

– Madame VALOUR Pascale
Technicien, ORANO DS– DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur VANDENDYCK Martial
Directeur commercial, SOCIÉTÉ GENERALE, GRANVILLE.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur VAQUEZ Eric
Chef d'équipe, REEL, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur VERHAEGHE Yann
Chef de fabrication, SOCIÉTÉ d'EXPLOITATION DE LA NIVE, VALOGNES.
demeurant à SAINT–GERMAIN–DE–TOURNEBUT

– Monsieur VILLAIN Vincent
Opérateur tôlerie, FRANKE–FRANCE, SAINTE–CÉCILE.
demeurant à VILLEDIEU–LES–POELES

– Madame VIVIEN Catherine
Conseillère à l'emploi, pôle EMPLOI, COUTANCES.
demeurant à BREVILLE–SUR–MER

– Monsieur VOISIN Bruno
Soudeur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur YSABEL Sébastien
Conducteur de chaîne de peinture, NOVARES FRANCE, VIRE NORMANDIE.
demeurant à TORIGNY–LES–VILLES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

– Monsieur ACHER Philippe
Employé commercial, Crédit Social des Fonctionnaires, SAINT AMAND VILLAGES.
demeurant à TORIGNY–LES–VILLES

– Monsieur ALEXANDRE Laurent
Pilote projet méthodes, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINTE–SUZANNE–SUR–VIRE

– Monsieur AMIOT Hubert
Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à SAUSSEMESNIL

– Monsieur ANNE Philippe
Technicien r&d, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à PERIERS

– Monsieur ANTUNES Dominique
Cadre bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORMANDIE, CAEN.
demeurant à GOUVILLE–SUR–MER

– Madame AUMONT Christine
Hôtesse de caisse, Crédit Social des Fonctionnaires, SAINT AMAND VILLAGES.
demeurant à CONDÉ–SUR–VIRE

– Monsieur AUTRET Philippe
Décontamineur, ONET TECHNOLOGIES ND, BAGNOLS–SUR–CÈZE.
demeurant à ACQUEVILLE

– Monsieur BEAUMONT Emmanuel
Menuisier, LEMAUX, BRICQUEBOSQ.
demeurant à BRICQUEBOSQ

– Monsieur BELLOIR Jean Luc
Travailleur esat, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT–JAMES, SAINT–JAMES.
demeurant à SAINT–JAMES

– Monsieur BIAUCE Pascal
Chargé d'études et statistiques, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à LE VAL–SAINT–PERE

– Monsieur BIGOT Jacky
Mécanicien, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame BINET Évelyne
Assistante équipe santé travail, SERVICE INTERPROF SANTE TRAVAIL MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–MARTIN–DES–CHAMPS

– Madame BOIVIN Myriam
Assistante gestion documentaire, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur BONNISSENT Claude
électromécanicien, REEL, LA HAGUE.
demeurant à BRICQUEBEC

– Madame BOUDEREAUX Estelle
Titulaire assistant, BANQUE DE FRANCE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur BOUGOURD Alain
Retraite, L'ATELIER DU CUIVRE, VILLEDIEU–LES–POÊLES–ROUFFIGNY.
demeurant à VILLEDIEU–LES–POÊLES–ROUFFIGNY

– Monsieur BOURSIER Jean-françois
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à LE MESNIL–ROUXELIN

– Monsieur BRESSON Alain
Responsable offset, MMP PREMIUM SAS, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à ISIGNY–LE–BUAT

– Monsieur BRUNET Albert
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à PONT–HÉBERT

– Monsieur BUHOT Mickaël
Menuisier, LEMAUX, BRICQUEBOSQ.
demeurant à LES PIEUX

– Madame CALLOUD Catherine
Conseillère en insertion professionnelle, pôle EMPLOI, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CARNEVILLE

– Monsieur CARDIN Patrice
Leader niv 2, NOVARES FRANCE, VIRE NORMANDIE.
demeurant à TORIGNY-LES-VILLES

– Monsieur CARPON Fabrice
Chef de file, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à CONDE-SUR-VIRE

– Madame CAUCHARD Florence
Assistante de direction, TECHNIQUE ENERGIE ATOMIQUE – TECHNICATOME, VILLIERS-LE-BÂCLE.
demeurant à GONNEVILLE

– Monsieur CHAPUIS Yann
électricien, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE.
demeurant à HELLEVILLE

– Monsieur CHAUSSERAY Patrick
Technicien supérieur en radioprotection, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur CHERBONNEL Herve
Technicien usinage, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

– Monsieur CHERBONNIER Pascal
Fraiseur cn, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame CLERC Corinne
Gestionnaire de paie, SERVICE INTERPROF SANTE TRAVAIL MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur CODABEY Jean-Michel
Agent d'intervention, ORANO DS – DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à VALCANVILLE

– Monsieur CORNIERE Didier
Cuttériste, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE

– Monsieur COURBARON Georges
Auditeur études de sécurité, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, SAINT-BARTHÉLEMY-d'ANJOU.
demeurant à CATTEVILLE

– Madame DAMOUR Monique
Employée commerciale, GRANVILLE DISTRIBUTION, YQUELON.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur DESHOGUES Vincent
Salarié, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à COUDEVILLE-SUR-MER

– Monsieur DESMEDT Patrick
Conducteur de ligne, FAURECIA SIEGES d'AUTOMOBILE, CALIGNY.
demeurant à SOURDEVAL

– Monsieur DJEBBAR Stéphane
Décontamineur, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DODARD Yannick
Technicien, ACOME, PARIS 8.
demeurant à GRANDPARIGNY

– Madame DONDONI Sylvie
Technicienne de saisie, TECHNO PRO, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur DUBOST Yves
Magasinier – vendeur, C.S.I., CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD

– Monsieur DUCHEMIN Philippe
Responsable stratégie, ACOME, PARIS.
demeurant à JUVIGNY LES VALLÉES

– Madame DUMESNIL Chantal
Conducteur machine moyen complexe, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à TERRE-ET-MARAIS

– Monsieur DUMONT Jean-pierre
Agent de réalisation, ACOME, PARIS.
demeurant à CHAULIEU

– Madame DUSSAUX Sophie
Responsable planification industrielle, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur ENAULT Thierry
Chef d'intervention, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD

– Monsieur FATIEN Pascal
Responsable sous-traitance, NAVAL GROUP, PARIS.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur FERRAND Eric
Opérateur Mix & Pack, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BREHAL

– Monsieur FOLLAIN Laurent
Conducteur de ligne, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à HUDIMESNIL

– Monsieur FRANCOIS Stéphane
Technicien supérieur, ORANO CYCLE, HAGUE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur GIRARD Marc
Conducteur de travaux, GROUPE REAL EQUIPEMENTS ELEC NORMANDIE, BOURGVALLÉES.
demeurant à SAINT-GILLES

– Monsieur GOBLOT Jean-yves
Ingénieur, ACOME, PARIS.
demeurant à MORTAIN

– Monsieur GOHARD Thierry
Travailleur esat, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES.
demeurant à SAINT-JAMES

– Monsieur GOUAULT Philippe
Technicien réalisation travaux neufs, ACOME, PARIS.
demeurant à MORTAIN

– Monsieur GOUCOVITCH Bertrand
Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur GOURDEAU Olivier
Agent de maîtrise, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à JULLOUVILLE

– Monsieur GRAMOND Michel
Ingénieur, ORANO PROJETS, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame GRIGNON-MASSE Marie
Responsable équipe, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

– Madame GROULT Colette
Adjointe de site, ROC FRANCE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Madame GUESNEL Valérie
Agent de production, NOVARES FRANCE, VIRE NORMANDIE.
demeurant à SOURDEVAL

– Madame GUILBERT Régine
Conducteur machine moyen complexe, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à LIEUSAIN

– Madame GUILLEMOT Solène
contrôleur, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à CONDE-SUR-VIRE

– Monsieur GUILLET Rémy
Gardien de déchetteries, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, CAVIGNY.
demeurant à CONDE-SUR-VIRE

– Madame GUILLLOUX Maria Héléna
Opératrice montage, FRANKE-FRANCE, SAINTE-CÉCILE.
demeurant à LA CHAPELLE-CECELIN

– Monsieur HEBERT Thierry
Technicien expert après-vente, SCAUTO, COUTANCES.
demeurant à CAMBERNON

– Monsieur HEROUT Eric
Soudeur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à LES PIEUX

– Madame HERVIEU Jacqueline
Couturière prêt à porter luxe, SAINT LO COUTURE, CONDE SUR VIRE.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE

– Monsieur HINARD Franck
Cariste-magasinier-leader de zone, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER

– Monsieur HOMMET Patrick
Gestionnaire de paie, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-LÔ

– Monsieur JACQUELINE Richard
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-LO

– Monsieur JAMMES Thierry
Technicien Supply Chain, ACOME, MORTAIN-BOCAGE.
demeurant à FONTENAY

– Monsieur JEAN Sylvain
Conducteur de ligne, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Madame JEAN Sylvie
Conseillère technique territorial, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à AVRANCHES

– Monsieur JOUIN Eric
Conseiller funéraire, OGF, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à BRICQUEBEC

– Monsieur JUNCA Patrice
Responsable grands comptes, MOTEURS LEROY SOMER, ANGOULÊME.
demeurant à BREHAL

– Monsieur LAGREVE Jean-claude
Conducteur ligne fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à FONTENAY

– Madame LAINE Huguette
Maroquinière, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY.
demeurant à GRANDPARIGNY

– Monsieur LAISNE Philippe
Acheteur/approvisionneur, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à RAUVILLE–LA–PLACE

– Monsieur LAISNEY Christian
Technicien Préparateur méthodes, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à BRICQUEBEC

– Madame LANCIEN Valérie
Secrétaire médicale, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à SAINT–LO

– Madame LANIECE Carolle
Technicien de gestion de production, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à LA HAGUE

– Madame LEBIGOT Élisabeth
Psychologue, pôle EMPLOI, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEBLOND Jacky
Opérateur circuits, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à COUVILLE

– Monsieur LEBRETON Michel
Chauffeur livreur, BOLLORE ENERGY, GRANVILLE.
demeurant à LE TANU

– Monsieur LEBRETON Michel
Électrotechnicien, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à FONTENAY

– Monsieur LEBREUILLY Michel
Agent logistique, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LO

– Monsieur LECHARTIER Jean-François
Magasinier, MULANN INDUSTRIES, AVRANCHES.
demeurant à AVRANCHES

– Madame LECLER Françoise
Conseillère en gestion des droits, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à SAINT–PLANCHERS

– Madame LECOMTE Marie-Pierre
Maroquinière, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY.
demeurant à SAINT–QUENTIN–SUR–LE–HOMME

– Madame LECOURT Laurence
Pharmacien, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à SAINT–CYR

– Monsieur LEDANOIS Sylvain
Agent de maîtrise chaudronnier / tuyauteur, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à FLAMANVILLE

– Monsieur LEFER Albert
électricien, INEO NORMANDIE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame LEFORESTIER Marie Laure
Responsable administrative, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT–LÔ.
demeurant à MONTCUIT

– Monsieur LE GALL Pascal
Ouvrier qualifié, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à SARTILLY

– Madame LEGROS Josianne
Responsable développement sirh, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à GRANDPARIGNY

– Monsieur LELANDAIS Carl
Conducteur de ligne, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à HUISNES–SUR–MER

– Madame LEMAGNEN Isabelle
Vendeur polyvalent, Crédit Social des Fonctionnaires, SAINT AMAND VILLAGES.
demeurant à TORIGNY–LES–VILLES

– Madame LEMAINS Christine
Secrétaire commerciale, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à AGNEAUX

– Monsieur LEMARECHAL Pascal
Mécanicien, SCAUTO, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEPETIT Bruno
Responsable d'agence, C.S.I., CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à SAINTE–MÈRE–ÉGLISE

– Madame LEPIGEON Isabelle
Ingénieure, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LEROSIER Bruno
Conducteur installations automatisées, GROUPE SEB MOULINEX G S M, SAINT–LÔ.
demeurant à BOURGVALLÉES

– Monsieur LEROY Eric
Électrotechnicien, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LETELLIER Patrick
Mécanicien automobile, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LO

– Madame LEU Liliane
Agent metrologie, SC2N, MONDEVILLE.
demeurant à AIREL

– Monsieur LIOULT Hubert
Opérateur de production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à MARGNY

– Monsieur LISTEMANN Marc
Projeteur électricien, AREVA NP, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame LOISON Nadege
Cadre de santé, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à SAINT–LO

– Madame LOZACH Catherine
Conseillère de vente, AUCHAN HYPERMARCHE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur LUCAS Francis
Chargé de clientèle, MAJ, RIORGES.
demeurant à SAINT–VAAST–LA–HOUGUE

– Monsieur LUCAS Jean–Michel
Tuyauteur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à SAINTE–MERE–EGLISE

– Monsieur MACHARD Christian
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, SAINT–GRÉGOIRE.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur MAHIER Didier
Monteur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à CAMETOIRS

– Madame MALLARD Christine
Assistante ressources humaines, AMPLEXOR BUSINESS SERVICES, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à SAINT–MARTIN–LE–GREARD

– Monsieur MARQUÉ Patrick
Chauffeur, N.N.A., LOUVIGNE DU DESERT.
demeurant à ISIGNY–LE–BUAT

– Madame MASSIER Catherine
Coupeuse, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Madame MASSON Anne Françoise
Animatrice, SOCIÉTÉ DE GESTION DU NORMANDY, GRANVILLE.
demeurant à HUDIMESNIL

– Monsieur MAUSSION Olivier
Laborantin, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à GAVRAY

– Monsieur MERIEL Hervé
Magasinier, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à SAINT–FLOXEL

– Madame MESLIN Corine
Opérateur conditionnement, SOCOPA VIANDES, QUIMPERLÉ.
demeurant à COUTANCES

– Monsieur MICHON Bruno
Conducteur ligne fabrication, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à SOURDEVAL

– Monsieur MINERBE Christophe
Opérateur, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur MOITEAUX Ludovic
Ouvrier agroalimentaire, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à GRANVILLE

– Madame MONJARET Béatrice
Responsable achats, FRANKE–FRANCE, SAINTE–CÉCILE.
demeurant à VILLEDIEU–LES–POELES

– Monsieur MOREL Janick
Agent de maintenance, PORTS DE NORMANDIE, SAINT–CONTEST.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame MORVAN Nelly
Responsable financier, SOCIETE HLM DU COTENTIN, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur MOUCHEL Jacky
Conducteur de travaux, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à GONNEVILLE

– Monsieur NICOLLE Daniel
Menuisier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–JEAN–DE–DAYE

– Monsieur PAPIN Eric
Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PÉRIERS.
demeurant à COURCY

– Madame PEREZ Patricia
Secrétaire de direction, SONOVISION, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur PESCIA Francis
Ouvrier qualifié, SOCOPA VIANDES, COUTANCES.
demeurant à PÉRIERS

– Monsieur PICQUENOT Regis
Technicien, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à GROSVILLE

– Monsieur PINCHON Serge
Chef de quart opérateur industriel, ORANO DS– DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur PLANTIS Gérard
Conducteur de ligne de production, DIANA FOOD, VAL–COUESNON.
demeurant à MONTJOIE–SAINT–MARTIN

– Monsieur POISSON Serge
Agent d'accueil, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à LESSAY

– Monsieur PORQUET Alain
Technicien de maintenance et production, MULANN INDUSTRIES, AVRANCHES.
demeurant à AVRANCHES

– Monsieur POTTIER Bruno
Technicien, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à LE NEUFBOURG

– Madame QUELVENNEC Carole
Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur RESSE Franck
Magasinier–cariste, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à MUNEVILLE–SUR–MER

– Monsieur RESTOUT Michel
Exploitant, STEF TRANSPORT SAINT LO, SAINT–LÔ.
demeurant à MOYON

– Monsieur REVELLE Thierry
Chef atelier chaudronnerie, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à SIDEVILLE

– Madame RICCI–DECARITE Carole
Responsable de la gestion des données, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE.
demeurant à PICAUVILLE

– Madame RICHIER Fabienne
Assistante administrative, ENDEL, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur RIDE Jean
Aide maçon, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE.
demeurant à EQUILLY

– Monsieur ROUSSELET Denis
Régleur principal, MMP PREMIUM SAS, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à LES LOGES–MARCHIS

– Monsieur RUEL Didier
Préretraite, ORANO CYCLE, CHÂTILLON.
demeurant à LES PIEUX

– Madame RUEL Régine
Couturière prêt–à–porter luxe, GRANDIS, SAINT–PAIR–SUR–MER.
demeurant à LE MESNIL–AMEY

– Monsieur SAMSON Roland
Grutier, SARENS FRANCE, DUNKERQUE.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur SAUVAGE Hervé
Magasinier cariste, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à COUTANCES

– Monsieur SCELLES Jacky
Conducteur d'engins, CARRIERE BAUDOIN, GOUVILLE SUR MER.
demeurant à SAINT–PIERRE–DE–COUTANCES

– Monsieur SCHEVEILER Dominique
Régleur argenture, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Madame SEVAUX Chantal
Responsable supply chain séchage, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à LA COLOMBE

– Madame SICOT Françoise
Agent chargée de soutien de site, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur SIMON Dominique
Manœuvre, EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE NORMANDIE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur TAJA Christophe
Ingénieur, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame TARDIF Nathalie
Comptable, SCAUTO, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame TOTAIN Isabelle
Employée commerciale, Crédit Social des Fonctionnaires, SAINT AMAND VILLAGES.
demeurant à CONDÉ–SUR–VIRE

– Monsieur TOUZE Bernard
Entretien maintenance qualifié, BOLLORE ENERGY, GRANVILLE.
demeurant à SAINT–JEAN–DES–CHAMPS

– Madame TRAVERS Régine
Assistante d'agence, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, SAINT–BARTHÉLEMY–d'ANJOU.
demeurant à TOLLEVAST

– Madame TRAVERT Pascaline
Opératrice entrée / sortie, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur TROCHERIS Michel
Technicien service clients, RICOH FRANCE, RUNGIS.
demeurant à TESSY–BOCAGE

– Madame TURGIS Pascale
Comptable territorial, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, CAVIGNY.
demeurant à LE DEZERT

– Monsieur VARIN Stéphane
Cariste, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à MEAUTIS

– Monsieur VERNIER Benoît
contrôleur de coûts, ORANO PROJETS, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame VIDEGRAIN Catherine
Opératrice coupe, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur VOISIN Bruno
Soudeur, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Madame WACOGNE Beatrice
Psychologue du travail, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à MONTMARTIN–SUR–MER

– Monsieur YOUF Eric
Technicien microfilmage/numérisation, AMPLEXOR BUSINESS SERVICES, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à EMONDEVILLE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

– Madame ALEXANDRE Marcelline
Chargée d'expertise Ressources Humaines, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur ANGOT Patrice
Ouvrier, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
demeurant à LE VAL–SAINT–PERE

– Monsieur BARBOT Hubert
Peintre en bâtiment, GUESNEY PEINTURE, SAINT–PAIR–SUR–MER.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur BESNARD Philippe
Ouvrier Voiries et Réseaux Divers, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, BRIX.
demeurant à LA HAGUE

– Monsieur BESSON François
Magasinier, SCAUTO, SAINT–LÔ.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Monsieur BIGOT Jacky
Mécanicien, GIE ACE, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à LA HAGUE

– Madame BINET Évelyne
Assistante équipe santé travail, SERVICE INTERPROF SANTE TRAVAIL MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–MARTIN–DES–CHAMPS

– Monsieur BON Alfred
Chef de chantier, EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE NORMANDIE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à TOLLEVAST

– Monsieur BOSCHER Stéphane
Directeur d'agence bancaire, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, COUTANCES.
demeurant à AGNEAUX

– Madame BOSVY Catherine
Responsable de la gestion locative, SOC HLM DU COTENTIN, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à HEAUVILLE

– Monsieur BOURY Marc-antoine
Cadre informatique, FLOREALE HOLDING, LESSAY.
demeurant à COUTANCES

– Monsieur BRIERE Daniel
Chargé d'activité, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à PORT–BAIL–SUR–MER

– Monsieur BROCHARD Philippe
Opérateur tôlerie, FRANKE–FRANCE, SAINTE–CÉCILE.
demeurant à CONDE–SUR–VIRE

– Monsieur BRUNET Albert
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à PONT–HÉBERT

– Madame BUSNEL Ghislaine
Assistante comptable principale, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.
demeurant à QUETTREVILLE–SUR–SIENNE

– Monsieur BUSNEL Jean-marc
 Directeur de branche, ACOME, ROMAGNY FONTENAY.
 demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER

– Monsieur CATHERINE Patrick
 Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame CHAMBORD Marie-Line
 Employé leader, CASINO RESTAURATION, SAINT-ÉTIENNE.
 demeurant à ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

– Madame CHARUEL Lydie
 Analyste du fonctionnement. relation clientèle niv2, CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORMANDIE, CAEN.
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-BOIS

– Monsieur COMMENCHAIL Alain
 Agent d'intervention, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES, LA HAGUE.
 demeurant à SOTTEVAST

– Madame CORMIER Viviane
 Auxiliaire de puériculture, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur COURBARON Georges
 Auditeur études de sécurité, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, SAINT-BARTHÉLEMY-d'ANJOU.
 demeurant à CATTEVILLE

– Madame DE LA PINTIERE Anne
 Directrice affaires réglementaires & qualité, LIS FRANCE, CÉRENCES.
 demeurant à GRANVILLE

– Monsieur DOLBEC Daniel
 Ouvrier d'entretien, SA d'HLM LES CITES CHERBOURGEOISES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 demeurant à SIOUVILLE-HAGUE

– Madame DRIEU Anne Marie
 Responsable de service, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
 demeurant à SAINT-LO

– Madame DUCHEMIN Hélène
 Conseiller assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
 demeurant à AGNEAUX

– Madame DUMESNIL Chantal
 Conducteur machine moyen complexe, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
 demeurant à TERRE-ET-MARAIS

– Madame ESNEE Lydie
 Opérateur emballage, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS.
 demeurant à SAUSSEY

– Monsieur FOLLIOU Stéphane
 Peintre confirmé, CARROSSERIE LEMONNIER, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur FOSSEY Hubert
 Mécanicien, SCAUTO, BAYEUX.
 demeurant à LES MOITIERS-d'ALLONNE

– Madame Frédéric Catherine
 Secrétaire technique, APROMO, SAINT-LÔ.
 demeurant à COUVAINS

– Madame FRIGOT-REVEL Catherine
 Assistant administratif et financier, SA d'HLM LES CITES CHERBOURGEOISES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 demeurant à MARTINVAST

– Madame GANCEL Sylvie
 Secrétaire, SORAPEL : SOCIÉTÉ OUVRIERE REGIONALE POUR LES APPLICATIONS DE L'ELECTRICITE, CERISY-LA-FORÊT.
 demeurant à CERISY-LA-FORÊT

– Monsieur GARCON Etienne
 Technicien supérieur, ORANO CYCLE, CHÂTILLON.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame GAUTIER Françoise
 Conductrice lignes de conditionnement, LIS FRANCE, CÉRENCES.
 demeurant à CERENCES

– Monsieur GEHANNE Michel
 Responsable d'exploitation, PORT DE CHERBOURG, CHERBOURG EN COTENTIN.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame GILLETTE Corinne
 Déléguée assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 demeurant à MARNY

– Madame GODEFROY Christiane
 Assistante de direction, TECHNIQUE ENERGIE ATOMIQUE – TECHNICATOME, VILLIERS-LE-BÂCLE.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur GOULLEY Philippe
 Directeur, VINCI CONSTRUCTION MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON.
 demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur GUERARD Bernard
 Responsable administratif et comptable, CAUVIN TP, VIRANDEVILLE.
 demeurant à THEVILLE

– Madame GUILBERT Françoise
 Comptable, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.
 demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

– Madame GUY Catherine
 Directrice d'agence, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
 demeurant à GRANVILLE

– Monsieur HERAUVILLE Denis
Pilote d'installation, SOCIÉTÉ DES SABLIERES DU COTENTIN, LIEUSAIN.
demeurant à FIERVILLE–LES–MINES

– Madame HERAUVILLE Martine
Charge d'ordonnancement, AEMCO, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG–EN–COTENTIN

– Monsieur HOMMET Hubert
Monteur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur HOMMET Patrick
Gestionnaire de paie, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Madame HUBERT Francine
Conseiller retraite, CARSAT NORMANDIE, ROUEN.
demeurant à DUCEY–LES CHÉRIS

– Monsieur JACQUELINE Richard
contrôleur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–LÔ

– Monsieur JEANNE Jean–Charles
électricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – BASSE NORMANDIE, GIBERVILLE.
demeurant à VALOGNES

– Madame JOUANNE Christine
Conductrice de ligne, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY–LES CHÉRIS.
demeurant à LES CHERIS

– Monsieur LAILLIER Christian
Conseiller patrimonial, ALLIANZ VIE, IFS.
demeurant à CANTELOUP

– Monsieur LAISNE Philippe
Acheteur/approvisionneur, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à RAUVILLE–LA–PLACE

– Monsieur LAMBARKI Abdellah
Chef de chantier, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT.
demeurant à FLAMANVILLE

– Monsieur LAURENT Thierry
Chef d'équipe agroalimentaire, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à CHANTELOUP

– Monsieur LE BILLAN Philippe
Technicien Préparateur, ORANO TEMIS, VALOGNES.
demeurant à SAINT–LÔ–d'OURVILLE

– Monsieur LEBLOND Jacky
Opérateur circuits, FROMAGERIE REO, LESSAY.
demeurant à COUVILLE

– Monsieur LEBOISNE Alain
Responsable maintenance adjoint, MMP PREMIUM SAS, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à SAINT–BRICE–DE–LANDELLES

– Monsieur LEBOUQC Jean–Louis
Mécanicien, MMP PREMIUM SAS, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à MORTAIN

– Monsieur LECARPENTIER Christophe
Menuisier, LEMAUX, BRICQUEBOSQ.
demeurant à SOTTEVILLE

– Madame LECHEMINANT Michèle
Responsable management des opérations, NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à CLITOURPS

– Madame LECHEVREL Francine
Responsable d'équipe, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à HAMBYE

– Monsieur LEFEBVRE Eric
Conducteur de tours, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à CERENCES

– Monsieur LEGORGEU–SOLDINI Pierrick
Infirmier, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT–LÔ.
demeurant à SAINT–GILLES

– Monsieur LEHERPEUR Patrick
Conducteur découpe, MMP PREMIUM SAS, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à ISIGNY–LE–BUAT

– Madame LELONG Évelyne
Agent d'entretien, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à QUETTREVILLE–SUR–SIENNE

– Monsieur LE MARQUAND Christian
Jardinier, SA d'HLM LES CITES CHERBOURGEOISES, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à LE MESNIL–AU–VAL

– Monsieur LEMARTINEL Yves
Magasinier, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à COUDEVILLE–SUR–MER

– Madame LENESLEY Frederique
Assistante technique, GROUP DEP DEFENSE SANIT ANIMAUX MANCHE, SAINT–LÔ.
demeurant à MUNEVILLE–LE–BINGARD

– Monsieur LEPELTIER Patrick
Conducteur offset, MMP PREMIUM SAS, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à SAVIGNY–LE–VIEUX

– Monsieur LESENECHAL Jean-Luc
Mécanicien de maintenance, MMP PREMIUM SAS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
demeurant à GRANDPARIGNY

– Madame LETOUPIN Marie-France
Secrétaire, KPMG, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur LEVILLAIN Philippe
Agent de nettoyage mix et pack, LIS FRANCE, CÉRENCES.
demeurant à CERENCES

– Monsieur LHERMITE Eric
Technicien documentaliste, AMPLEXOR BUSINESS SERVICES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur LIOULT Hubert
Opérateur de production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à MARIGNY

– Madame LOUICHE Valérie
Comptable, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY.
demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER

– Monsieur LUCAS Philippe
Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame LUME Marylène
Attaché de direction, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES

– Monsieur MACHARD Christian
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, SAINT-GRÉGOIRE.
demeurant à GRANVILLE

– Monsieur MAHIER Didier
Monteur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à CAMETOURS

– Monsieur MARQUÉ Patrick
Chauffeur, N.N.A., LOUVIGNE DU DESERT.
demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

– Madame MARTINET Marie France
Technicien transports, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, AVRANCHES.
demeurant à AVRANCHES

– Monsieur MÉNARD Bernard
Métallier, SARL GOSSELIN, GOUVILLE SUR MER.
demeurant à GOUVILLE-SUR-MER

– Madame MOISSON Laurence
Technicienne données réglementaires, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-JEAN-d'ELLE

– Monsieur MORVAN Joël
Responsable de reprographie, AMPLEXOR BUSINESS SERVICES, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur MOULIN Pascal
Deviseur naval group, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur NICOLLE Daniel
Menuisier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE

– Madame OGER Christine
Technicien frais de santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG-EN-COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur OZANNE Damien
Opérateur de fabrication, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, GRANVILLE.
demeurant à BACILLY

– Madame PACETTI-LECLERC Isabelle
Conseillère emploi, pôle EMPLOI, ROUEN.
demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT

– Monsieur PAGNY Ollivier
Ingénieur, ORANO CYCLE, HAGUE (LA).
demeurant à SIDEVILLE

– Madame PALLEC Brigitte
Directrice comptable et financière, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, SAINT-LÔ.
demeurant à SAINT-LO

– Monsieur PETITPAS Fabrice
Chef d'entreprise salarié, LEMAUX, BRICQUEBOSQ.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Madame PLANQUE Dominique
Gestionnaire sûreté, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur QUETTIER Daniel
Aide-soignant, FONDATION BON SAUVEUR, CHERBOURG EN COTENTIN.
demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

– Monsieur RAULT Francis
Responsable équipe, ACOME, PARIS.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

– Monsieur RESTOUT Michel
Exploitant, STEF TRANSPORT SAINT LO, SAINT-LÔ.
demeurant à MOYON

– Madame ROBINE Brigitte
Gestionnaire, pôle EMPLOI, AVRANCHES.
demeurant à MARCEY–LES–GREVES

– Madame RUISSEAU Martine
Assistante logistique, EURIAL LAIT, SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT.
demeurant à SAINT–HILAIRE–DU–HARCOUËT

– Madame SALLEY Laure
Technicien frais de santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE MANCHE, CHERBOURG–EN–COTENTIN.
demeurant à SAINT–GERMAIN–LE–GAILLARD

– Madame SAMSON Françoise
Adjointe administrative (en détachement), NAVAL GROUP, CHERBOURG–OCTEVILLE.
demeurant à NOUAINVILLE

– Monsieur SAMSON Roland
Grutier, SARENS FRANCE, DUNKERQUE.
demeurant à LA HAGUE

– Madame SANSON Odile
Infirmière, FONDATION BON SAUVEUR, PICAUVILLE.
demeurant à VALOGNES

– Monsieur SCHEVEILER Dominique
Régleur argenture, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à CARENTAN

– Monsieur TAHOT Serge
Plieur SNAC Carentan, SOCIÉTÉ NORMANDE d'AIR CONTROLE, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à GRAIGNES–MESNIL–ANGOT

– Madame TRAVERS Régine
Assistante d'agence, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, SAINT–BARTHÉLEMY–d'ANJOU.
demeurant à TOLLEVAST

– Monsieur VAUTIER Dominique
Copilote de production, VERRERIE d'ART AURYS, CARENTAN–LES–MARAIS.
demeurant à PONT–HÉBERT

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté du 16 novembre 2020 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

Article 1 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon ARGENT est décernée à :

- Madame ALLO Patricia née EGÉA
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame AMIARD Astrid née LEPETIT
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, COMMUNE DE ROCHEVILLE, demeurant à ROCHEVILLE.

- Madame AMIOT Brigitte née BOURDON
Infirmière en soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à FOLLIGNY.

- Madame ANNE Fabienne née LEMAIRE
Aide soignante, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à SAINT-LO.

- Madame ANNE Nathalie née LE BAILLY
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame ANQUETIL Anouk née SOHIER
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à DIGOSVILLE.

- Madame AVENARD Ariane
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame BALLOT Beatrice
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BENOITVILLE.

- Monsieur BECHET Francis
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BRECEY, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT.

- Madame BELLOT Ghislaine née DESVERGEES
Assistante maternelle, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame BEN ALI HADDED Karine née VIEL
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOMJEAN, demeurant à TESSY-BOCAGE.

- Monsieur BESNARD Christophe
Adjoint technique principal 1re classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame BETTON Christine
Ouvrier principal 2ème classe buandier, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

- Madame BEUNAICHE Christelle
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame BEUZIT Anne née BESNIER
Manipulatrice en électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUËT, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.

- Monsieur BLOT Richard
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE, demeurant à LE PERRON.

- Madame BLOUET Agnes née CHAMPION
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

- Monsieur BOTTIN Bruno
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

- Madame BOUCAUD Sandrine née DESGRANGES
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à TIREPIED-SUR-SÉE.

- Madame BOUCHER Patricia née LAMY
Adjoint technique principal 2ème classe. Agent de Communauté de commune, REGION NORMANDIE, demeurant à MONTSENELLE.

- Monsieur BOUDET Jerome
Attaché d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER, demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.

- Monsieur BOURGAU Richard
Technicien supérieur de 1ère classe, COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.

- Madame BREGIS Isabelle
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VAL DE SEE, demeurant à TIREPIED.

- Monsieur BRIOT Jean Philippe
Infirmier soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

- Madame BROSSERON Ghislaine née SCELLES
Ancienne conseillère municipale, COMMUNE DE ROCHEVILLE, demeurant à ROCHEVILLE.

- Madame BRUNAC Annie
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame CARDET Carine
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à SAINT-LO.

- Madame CAUVIN Pascale née DALLAIN
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame CENIER Sonia née FAURE
Sage-femme grade 2, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à BOURGVALLÉES.

- Madame CHAPPEY Murielle née LECOQ
Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieur, HOPITAL LOCAL, demeurant à SAINTE-MARIE-DU-MONT.

- Madame CHATEL Sandrine
Ouvrier principal 1ère classe, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à LAMBERVILLE.

- Monsieur CHAUSSAROT Christophe
Adjoint technique principal 1ère classe, Cuisinier, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à SARTILLY.

- Madame CHERFI Djemila Natacha
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame CHOURAKI Céline née LEBOUTEILLER
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à ORVAL.

- Monsieur COLLETTE Raphaël
Adjoint technique, COMMUNE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.

- Madame COQUELIN Marie Pierre née DOUCET
Ouvrière principale 2ème classe buandière, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à BEAUVOIR.

- Madame COTTEBRUNE Catherine née HOUEL
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRICQUEBOSQ.

- Monsieur COTTEBRUNE Jacques
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD.

- Monsieur COULOMBIER Gilles
Ingénieur territorial, COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER, demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS.

- Monsieur DAJEZACK Stephane
Infirmier en soins généraux (d.e) grade 2, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame DANNET Anne-Lise
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à VIRANDEVILLE.

- Madame DECARITE Muriel
Rédacteur, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à HARDINVEST.

- Madame DELAHAYE Isabelle
Assistant territorial socio-éducatif de 1ère classe, DEPARTEMENT DU CALVADOS, demeurant à GAVRAY.

- Madame DELATTRE Cécile née RUULTS
Rédacteur, COMMUNE DE VIRE NORMANDIE, demeurant à COUTANCES.

- Madame DELAUNAY Naïda
Adjoint technique principal de 2ème classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VAL DE SEE, demeurant à BRECEY.

- Madame DENEUVE Nadia
Agent social principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur DERET Dominique
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à TREAUVILLE.

- Madame DE SAINT JORRE Nathalie née GERMAIN
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER.

- Monsieur DESCHAMPS Antoine
Agent de maîtrise/responsable d'équipe technique restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à AVRANCHES.

- Monsieur DESMONTS Daniel
Adjoint technique principal 1ère classe/cuisinier, REGION NORMANDIE, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.

- Madame DESPREZ France
Infirmière en soins généraux 1er grade, HOPITAL LOCAL, demeurant à MONTAIGU-LES-BOIS.

- Monsieur DESQUESNES Jean
Ancien maire, COMMUNE DE ROCHEVILLE, demeurant à ROCHEVILLE.

- Madame DIOP Nelly née RENOUF
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à LESSAY.

- Madame DUCLOS Sandrine née BRIENS
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, Communauté de communes DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à LA LUCERNE-D'OUTREMER.

- Madame DUPONT Natacha née STALLIN
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.

- Madame ELIE Valerie née HOUELBEK
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT MALO DE LA LANDE.

- Monsieur EYHRABIDE Laurent
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur FAFIN Anthony
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur FANTOU Olivier
Dessinateur, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame FAUTRAT Dominique née VAULTIER
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD.

- Madame FAUVEL Corinne née LECONTE
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.

- Madame FERON Laurence
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à FERMANVILLE.

- Madame FERON PITEL Francine née PITEL
Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à LA GODEFROY.

- Madame FICHET Brigitte née PETITTEVILLE
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à FERMANVILLE.

- Monsieur FLAMANT Dominique
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur FLAMBARD Michel
Adjoint technique, COMMUNE DE PORT-BAIL-SUR-MER, demeurant à BESNEVILLE.

- Madame FONTAINE Berenice
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à BACILLY.

- Madame FORTUNATO Emmanuelle
Infirmière soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SARTILLY.

- Madame FREROT Caroline
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à MARCEY-LES-GRÈVES.

- Madame FRIGOUT Joelle née BURNEL
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame FRINQUART Sandrine née FOSSE
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame GABSI Pascale née VAUGRENTE
Ouvrière principale 2ème classe buandière, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

- Madame GARABY Christine née LEMAINS
Auxiliaire de soins principal 1ère classe/auxiliaire de soins, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à COUTANCES.

- Madame GARCONNET Angelique née BLANDEL
Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à MOULINES.

- Monsieur GATTEPAILLE Fabien
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame GAUDIN Nathalie
Attaché, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU -HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

- Monsieur GEFFROY Joel
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame GEROME Marceline née SCelles
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à DIGOSVILLE.

- Madame GORREGUES Virginie née FALK
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur GOSELIN Bruno
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur GOSELIN Jean-Paul
Conseiller municipal, COMMUNE DE PORT-BAIL-SUR-MER, demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER.

- Madame GREARD Beatrice née LABBE
Infirmière soins généraux hors classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame GUELE Céline née LOUET
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SACEY.

- Madame GUERIN Nathalie
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.

- Madame GUIBERT Christelle
Rédacteur, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur HAMARD Jean-Vital
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE.

- Monsieur HAMEL Jean-Marie
Ancien adjoint au maire, COMMUNE DE ROCHEVILLE, demeurant à ROCHEVILLE.

- Madame HAMEL Nathalie née ROUPNEL
Aide soignante, HOPITAL LOCAL, demeurant à TERRE-ET-MARAIS.

- Monsieur HAMEL Stanislas
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame HARDY Vinciance
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à THEVILLE.

- Monsieur HELEINE Jacky
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à CERENCES.

- Madame HEROUARD Nathalie
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SAINT-DENIS-LE-GAST.

- Monsieur HERVY Eric
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BRECEY, demeurant à BRECEY.

- Madame HIAUME Melanie
Diététicien classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.

- Madame HOREL Patricia
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe/auxiliaire de puériculture, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à AGON-COUTAINVILLE.

- Madame HUIN Nathalie née DELANLSSAYS
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame JOSEPH Sandrine
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à MONTEBOURG.

- Madame JUGUET Sophie
Infirmière en soins généraux grade 1, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur LABANSAT Christophe
Technicien principal de 1ère classe, SYNDICAT DEP D'ENERGIES DE LA MANCHE, demeurant à MONTSENELLE.

- Monsieur LABBE Jérôme
Agent de maîtrise, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à LENGRONNE.

- Monsieur LALLEMAND Samuel
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.

- Monsieur LAMOUREUX Christophe
Animateur principal de 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame LAMY Corine née GODEY
Adjoint administratif territorial, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LANNEZ SALAS Guillaume
Adjoint technique, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame LAVARDE Dominique
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à LA VENDELEE.

- Madame LAVENANT Florence
Sage femme, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRIX.

- Monsieur LEBACHELEY Jean-Francois
Animateur principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LE BAS Sophie
Diététicienne, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LEBIGOT Corinne née LEMONNIER
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à LONGUEVILLE.

- Monsieur LEBoulLENGER Laurent
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LEBOUVIER Thierry
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

- Madame LEBRANCHU Laetitia née MOTIN
Adjoint administratif principale 2ème classe, HOPITAL LOCAL, demeurant à SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS.

- Monsieur LECAUF Guillaume
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAUSSEMESNIL.

- Monsieur LECHEVALIER Sébastien
Adjoint au maire, COMMUNE DE MUNEVILLE LE BINGARD, demeurant à MUNEVILLE-LE-BINGARD.

- Madame LECHEVALLIER Cindy
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.

- Madame LECOEUR Michele née COQUOIN
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur LECOFFRE Alain
Ancien conseiller municipal, COMMUNE DE ROCHEVILLE, demeurant à ROCHEVILLE.

- Madame LECOINTRE Betty
Adjoint administratif principal de 1ère classe, Communauté de communes DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à BREHAL.

- Madame LECONTE Ingrid
Adjoint administratif principal, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à BOURGVALLÉES.

- Madame LEDO Melinda née LEGENTIL
Infirmière des soins généraux (d.e) grade 2, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à FLEURY.

- Monsieur LEFER Joel
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame LEGOUPIL Myriam née LEBARBENCHON
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LE GRAND Jean-Pierre
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.

- Madame LEHOBAY Isabelle née MARIE
Rédacteur, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER.

- Madame LEJUEE Malika née LEBRUN
Adjoint administratif principale 2ème classe, HOPITAL LOCAL, demeurant à AUVERS.

- Monsieur LEJUEZ Samuel
Agent entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LELONG Jean-Pierre
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOMJEAN, demeurant à DOMJEAN.

- Madame LELOY Nadine
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.

- Madame LEMIERE Sabrina
Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.

- Madame LENESLEY Sophie née COLLET
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à COUVILLE.

- Madame LENORMAND Nelly
Adjoint technique territorial, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à COUTANCES.

- Monsieur LENOURRY Yves
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE LESSAY, demeurant à LESSAY.

- Madame LEPERCHOIS Katia née GUIRAUDIES
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LEPESQUEUX Celine née HERMAN
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.

- Madame LEPETIT Aurelie
Ergothérapeute, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LE RACHINEL Ghislaine née ROGER
Ouvrier principal 1ère classe, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE.

- Monsieur LEROUVREUR Frédéric
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LERUEZ Valerie née CHOISY
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.

- Monsieur LESIGNE Joël
Adjoint technique territorial, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à COUTANCES.

- Madame LEVERD Noëlle
Adjoint technique territorial, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à COUTANCES.

- Madame LEVESQUE Sylvie
Adjoint technique, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur LIENARD Michael
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à CAMBERNON.

- Monsieur LOUISE Bertrand
Agent de maîtrise principal, REGION NORMANDIE, demeurant à BAUBIGNY.

- Monsieur LUCAS Stephan
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST.

- Madame LUCE Barbara
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VALOGNES.

- Madame MACREZ Laurence née GUILBERT
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à GONNEVILLE.

- Madame MALHERBE Carine
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE HARDINVESTSAINT-MARTIN-LE-GREARD, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame MALOREY Dominique
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

- Monsieur MANQUET Sylvain
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur MARCHIS Olivier
Adjoint technique principal 2ème classe, agent d'accueil et de surveillance spécialité veilleur de nuit de Communauté de commune, REGION NORMANDIE, demeurant à PERCY.

- Madame MARGAND Soline née LEMAGNEN
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame MARGRIN Colette née COQUOIN
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame MARTIAL Dominique
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VALOGNES.

- Madame MARTIN Florence née AUDAIRE
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à URVILLE.

- Monsieur MARTIN Luc
Adjoint technique principal 1ère classe, REGION NORMANDIE, demeurant à LES CHERIS.

- Madame MARTIN Marie
Agent de service hospitalier qualifié classe normale, HOPITAL LOCAL, demeurant à CARENTAN.

- Monsieur MASSON Gwendal
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur MAUGER Gilles
Technicien supérieur, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

- Madame MAUGER Sylvie née CHANTELOUP
Aide soignante, HOPITAL LOCAL, demeurant à SAINTE-MARIE-DU-MONT.

- Madame MICHEL Sylvie
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST.

- Madame MILLET Christelle
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à PONTAUBAULT.

- Monsieur MINERBE Sylvain
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à MONTHUCHON.

- Madame MOHCEN Karine née GARCIA-GOMEZ
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame MONGARDON Fabienne
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE.

- Madame MORAZIN Aude
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE D'AVRANCHES, demeurant à SAINT-LOUP.

- Madame MOTON Anne-Marie née CHEVALLIER
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à JULLOUVILLE.

- Madame MOULIN Laurence
Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame OGER Christine née LE NAOUR
Aide médico-psychologique, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS DE SAINT JAMES, demeurant à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE.

- Monsieur PASQUIER Arnaud
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à BENOITVILLE.

- Madame PHILIPPE Katia née LEPELLETIER
Agent de service hospitalier qualifié classe supérieur, HOPITAL LOCAL, demeurant à CARENTAN.

- Madame PICHON Sonia
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame PIOT Mylene née NESTY
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur POIRIER Thierry
Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

- Madame POISSON Valérie
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame POUILLAIN Claudine
Assistante medico-administratif classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCQUET, demeurant à SAINTE-PIENCE.

- Madame POUILLIN Laurence née PELCAT
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame PROROMANT Nathalie
Aide soignante, HOPITAL LOCAL, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.

- Madame QUIDEVILLE Caroline
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE ROCHEVILLE, demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN.

- Madame RAGOT Véronique née SERIZAY
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame RENAULT Edwige
Attaché principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à AGNEAUX.

- Madame RENOUF Valerie
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame RICHART Brigitte
Conservateur en chef, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.

- Madame RICHTER Virginie née LAURENT
Directrice générale des services, COMMUNE DE PORT-BAIL-SUR-MER, demeurant à BARNEVILLE-CARTERET.

- Madame RICO Veronique
Animateur principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur RIOULT Alain
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER, demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS.

- Monsieur ROBILLARD Pierre
Adjoint technique principal 1ère classe, Cuisinier, REGION NORMANDIE, demeurant à CHANTELOUP.

- Madame ROBINE Emmanuelle née QUEVILLON
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame ROBIN Sandrine née ADE
Rédacteur principal de 1ère classe, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à LE MESNILBUS.

- Madame ROGATIONS Séverine
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à FLEURY.

- Madame ROUXEVILLE Laure
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à SAINT-LO.

- Madame ROYER Stephanie
Agent de service hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à HAMBYE.

- Madame RUIZ Isabelle
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à SAINT-LO.

- Madame SAUVÉ Manuela née DOUBLET
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SUBLIGNY.

- Madame SERVOT Nathalie
Infirmière anesthésiste 2ème grade, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à AGNEAUX.

- Monsieur TIREL Yoann
Adjoint administratif principal 2ème classe, Comptable, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LINGREVILLE.

- Madame TOULIER Sabine née LE BRUN
Ingénieur, REGION NORMANDIE, demeurant à PERCY.

- Monsieur TRAVERS Cyril
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur TRUBLET Laurent
Adjoint technique principal de 2ème classe, Communauté de communes DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.

- Madame TUAMBILANGANA Marie Jeanne née MILOLO NDUNGA
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame VERMOREL Marie Therese née LEHOT
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VICQ-SUR-MER.

- Madame VERON Florence née ANNE
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VIRE, demeurant à SOURDEVAL.

- Madame VIEL Brigitte née VITROUIL
Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

- Monsieur VOISIN Pascal
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame VRIGNAUD Gladys née CROSNIER
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à GROSVILLE.

Article 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon VERMEIL est décernée à :

- Monsieur AMICI Dominique
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame ANDRE-PARIS Regine née ANDRE
Attache principal, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur AUBERT Stephane
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame AUGRAIN Sylvie née ESCROIGNARD
Auxiliaire de soins principale 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CERISY LA SALLE, demeurant à CERISY-LA-SALLE.

- Madame BASLE Valerie née BLIER
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

- Madame BAUDIN Fabienne
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à FERMANVILLE.

- Madame BAUDOIN Mariannick
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur BAUDRY Hubert
Adjoint technique principal 1ère classe, Ouvrier de maintenance spécialisé, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS.

- Madame BENOIST Isabelle
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.

- Madame BIRETTE Valerie née MARCHE
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à VALCANVILLE.

- Madame BOIVIN Clarisse née LEROUX
Infirmière des soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER.

- Monsieur BOURDET Pascal
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame BRUCELLE DELARUE Nathalie née BRUCELLE
Infirmière des soins généraux (d.e) grade 2, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à CHANTELOUP.

- Madame CHAUVIN Marie France née POYET
Infirmière psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à VESSEY.

- Madame CHINELLI Veronique née MONTAGNE
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur CHOLOT Pascal
Agent de maîtrise, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

- Monsieur CRENN Yannick
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à MARTINVEST.

- Monsieur DAVID Alain
Auxiliaire de soins principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame DEBAILLY Agnes
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur DEBOISLOREY Pascal
Ingénieur en chef, SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE, demeurant à MARCEY-LES-GREVES.

- Madame DEFORTESCU Nelly née LABBE
Aide soignante principale, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à COUVAINS.

- Madame DELANGLE Katia née OLIVE
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame DEROYAND Nelly née ROUSSEL
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT-JAMES.

- Monsieur DESPREZ Bertrand
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur DOREY Christophe
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LES PIEUX, demeurant à LES PIEUX.

- Monsieur DUCHEMIN Patrick
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE.

- Madame DUJARDIN Sophie
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame DURAND Sabine née SAUVAGE
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SERVON.

- Monsieur DUTOT Lionel
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame EDIMBOURG Sylvie née BOULLLOT
Manipulatrice, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame EUDE Marie-Cécile
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'AGON COUTAINVILLE, demeurant à COUTANCES.

- Madame EUDES Annie
Attache principal, Directrice, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à COUTANCES.

- Madame FERRAND Chantal née JUGUET
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

- Madame GREGORIEFF Catherine née DIBON
Animateur principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur GROULD Pascal
Infirmier anesthésiste 2ème grade, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES.

- Madame GUENEE Laurence née LEGROS
Aide-soignante principal, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS DE SAINT JAMES, demeurant à HAMELIN.

- Madame GUESDON Sylvie née TOULON
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur GUILBERT Stephane
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame GUILLET-PETRICIC Béatrice née GUILLET
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.

- Madame GUINET Sylvie née BUTTET
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

- Madame HELAINE Annie née REGNAULT
Assistante medico administrative, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST.

- Madame HENRY Emmanuelle née RIOU
Manipulatrice radio, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à LE VAL-SAINT-PÈRE.

- Monsieur HEOT Denis
Adjoint technique principal de 1ère classe, Communauté de communes DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ.

- Madame HERGAULT Veronique née HERBERT
Préparatrice en pharmacie hospitalière classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à GRANVILLE.

- Monsieur HERNANDEZ Jose
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

- Madame JAOUEN Veronique
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LACOLLEY Françoise
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à COUTANCES.

- Madame LAGALLE Corinne
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à SAINT-PIERRE-EGLISE.

- Madame LAMY Stella
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LANGLOIS Thierry
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur LAURENT Jean Luc
Ouvrier professionnel, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LE BERGER Brigitte née VOISIN
Adjoint technique principal 2ème classe, RÉGION NORMANDIE, demeurant à ACQUEVILLE.

- Monsieur LEBOISSELIER Yannick
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à PIERREVILLE.

- Madame LEBOUTEILLER Laurence née LEFEVRE
Technicienne de laboratoire classe supérieure, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE.

- Madame LEBRETON Valerie
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à AVRANCHES.

- Madame LEBREUILLY Sylvie née SADOT
Auxiliaire puéricultrice principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LEDOUX Philippe
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à SAINT-JAMES.

- Monsieur LEFEBVRE Philippe
Agent de maîtrise territorial principal, CA DU COTENTIN, demeurant à LE MESNIL-AU-VAL.

- Monsieur LEFILLIATRE Stephane
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LES PIEUX.

- Madame LEGER Yvette née PITEL
Agent technique principal 2ème classe des Etablissements d'enseignement, REGION NORMANDIE, demeurant à YVETOT-BOCAGE.

- Madame LEGRAND Nadine
Adjoint technique principal 1ère classe, Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à TESSY-SUR-VIRE.

- Madame LEMARQUAND Patricia
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame LEMOINE Jocelyne née MESNAGE
Adjoint technique principal 1ère classe, Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à MARIIGNY.

- Madame LEPRIVEY DURAND Sylvie née LEPRIVEY
Infirmière cadre supérieur de santé paramédical, HOPITAL LOCAL, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.

- Madame LEPROVOST Sylvie
Agent de maîtrise principal, CU CAEN LA MER, demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE.

- Monsieur LEREBOURG Philippe
Adjoint technique principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERISY LA SALLE, demeurant à MONTPINCHON.

- Monsieur LEROY Didier
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LETHIMONNIER Philippe
Attache principal, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à MAUPERTUS-SUR-MER.

- Madame LETOURNEUR Muriel née CAILLEMER
Agents des services hospitaliers classe supérieur, HOPITAL LOCAL, demeurant à CARENTAN.

- Monsieur LOEUILLET Patrick
Adjoint technique territorial, COMMUNE D'AGON COUTAINVILLE, demeurant à GRATOT.

- Madame LOURDAIS Edwige née MONTAUDOIN
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame LUME Murielle née MARGUERITTE
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.

- Madame MABIRE Michele
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame MARIE Michele née YVON
Assistante maternelle, Communauté de communes DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.

- Madame MARQUANT Françoise née LAROQUE
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à PIROU.

- Monsieur MARVIE Bertrand
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES PIEUX, demeurant à SURTAINVILLE.

- Madame MASSON Florence
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à LE GRAND-CELLAND.

- Monsieur MAUROUARD Jean-Luc
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Monsieur MAZURIE Laurent
Attaché, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

- Madame MENARD Caroline née LEMONNIER
Adjoint technique territorial 2ème classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE BACILLY-VAINS, demeurant à BACILLY.

- Madame METTE Nelly
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VIRE, demeurant à SOURDEVAL.

- Madame MICHEL Joelle
Aide soignante principale, HOPITAL LOCAL, demeurant à SAINT-ANDRE-DE-BOHON.

- Madame MOULIN Cécile
Aide soignante, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à TORIGNY-LES-VILLES.

- Monsieur MOULIN Laurent
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LES PIEUX, demeurant à LES PIEUX.

- Monsieur NAVARRE Laurent
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame OSMOND Anne-Marie née CHENEL
Aide soignante principale, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à AGNEAUX.

- Madame PERNIN Catherine née MAUGER
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à LE MESNIL-AU-VAL.

- Madame PERROTTE Nathalie née LECOUCVEY
Attaché principal, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur PERROTTE William
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame PONTAIS Chantal née MELLENE
Infirmière diplômée d'état cadre supérieur de santé paramédical, CENTRE D'ACTION ET DE SOINS DE SAINT JAMES, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.

- Monsieur POUTHAS Laurent
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VALOGNES.

- Monsieur RICHE Patrice
Adjoint technique principal de 2ème classe, Communauté de communes DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.

- Madame RIOUAL Christelle née SAINT
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VALOGNES.

- Madame RIVES Sophie
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à GONNEVILLE.

- Madame ROYER Annie-Claude née LEBIGOT
Attaché territorial, COMMUNE DE MORTAIN-BOCAGE, demeurant à MORTAIN.

- Madame RUEL Nathalie née LEROUVILLOIS
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à LA VENDELEE.

- Monsieur SAUSSAYE Christophe
Attaché, REGION NORMANDIE, demeurant à LE MESNIL-ROUXELIN.

- Monsieur SAUVAGET Mickaël
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE PONTORSON, demeurant à PONTORSON.

- Monsieur SIMONIN Jean
 Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER, demeurant à AVRANCHES.

- Monsieur SIMON Patrick
 Adjoint technique principal 1ère classe, Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-ROMPHAIRE.

- Madame SINTUREL Valerie
 Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame SPETER Christine née VANNIER
 Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à VAINS.

- Madame TERMIGNON Valérie née BRÉHON
 Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BACILLY, demeurant à JUILLEY.

- Madame THORIS Brigitte née POULAIN
 Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à HARDINVEST.

- Madame TOHIER Bernadette
 Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.

- Madame VALERY Chantal née ROUSSEL
 Agent technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION NORMANDIE, demeurant à LA HAYE-DU-PUITS.

- Monsieur VASSELIN Patrice
 Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.

Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon OR est décernée à :

- Monsieur ANDRE Olivier
 Infirmier cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.

- Madame AUVRAY Laurence
 Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur BARADA Jean-Michel
 Ingénieur principal, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame BATAILLE Sylvie
 Aide soignante principale, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à SAINT-LO.

- Madame BATICLE Sylvie née CARRER
 Agent spécialisé principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT JOSEPH, demeurant à SAINT-JOSEPH.

- Madame BEAUVILLAIN Sabine née CIESZCZYK
 Aide soignante principale, HOPITAL LOCAL, demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT.

- Monsieur BEUCHET Herve
 Technicien supérieur, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame BLANCHARD Chantal née DOLBEC
 Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST.

- Monsieur BLANCHET Pierre-Jean
 Adjoint au maire, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame BREMONT Evelyne
 Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame BRUCKER Caroline
 Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame CRESPEL Stephane
 Assistant de service social grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

- Madame CRESTEY Sylvie née COUDERT
 Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur CROCHER Olivier
 Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER, demeurant à FONTENAY.

- Monsieur DELARUE Arnaud
 Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à CHANTELOUP.

- Madame DELAUNAY Chantal
 Adjoint technique principal 1ère classe, Agent de Communauté de commune, REGION NORMANDIE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame DOUBLET Christine née GOBBE
 Manipulatrice d'électroradiologie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à YQUELON.

- Monsieur FONTENAY Gilbert
 Ancien maire, COMMUNE DE LA TRINITE, demeurant à CHERENCE-LE-HERON.

- Madame GANCEL Isabelle née LECHATREUX
 Aide soignante principale, HOPITAL LOCAL, demeurant à LIESVILLE-SUR-DOUVE.

- Madame GAVARD Guillemette née DEBESNE
 Infirmière cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à POILLEY.

- Madame GEORGES Annick
 Aide médico-psychologique principal, CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS DE SAINT-JAMES, demeurant à SAINT-JAMES

- Madame GUERANDEL Maryline
 Attachée d'administration hospitalière, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à AGNEAUX.

- Monsieur HAMEL Gilles
 Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE.

- Monsieur HARDOUIN Bruno
 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Communauté de communes COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à CAMBERNON.

- Monsieur HERVIEU Michel
 Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.

- Madame HUBERT Veronique née PRODHOMME
 Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

- Madame HUGUIN Sophia née DUGUEPEROUX
 Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

- Madame JOKAR Monique née MOITIE
 Technicien supérieur, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame JOURDAN Annie née DELANOE
 Agent de maîtrise/responsable d'équipe technique, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-CENILLY.

- Madame JULIENNE Sylvie
 Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à SAINT-LO.

- Madame LAFORGE Francine née OSOUF
Aide soignante principale, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY.

- Monsieur LAVALLEY Guy
Adjoint administratif principal 1ère classe, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à SAINT-LO.

- Monsieur LE BAS Denis
Attaché principal, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.

- Madame LECANUET Jocelyne
Auxiliaire de soins principale 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à MOON-SUR-ELLE.

- Monsieur LECOS Serge
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.

- Madame LECOT Catherine
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à SAINT-LO.

- Monsieur LEFER Serge
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame LEROUX Catherine née LEBOUTEILLER
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à TIREPIED-SUR-SÉE.

- Madame LHULLIER Christelle née AUBERT
Ouvrière principale 1ère classe buandière, CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN, demeurant à PONTORSON.

- Monsieur LIEVRE Maurice
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame MESNIL Marie Ange
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame NICOLLE Irène née LECHEVALLIER
Adjoint administratif, COMMUNE DE SAINT PIERRE DU MONT, demeurant à NAY.

- Madame NOYON Cecile
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.

- Monsieur ORANGE Regis
Technicien, COMMUNE DE LA HAGUE, demeurant à LA HAGUE.

- Madame PAIGNON Mireille
Attaché principal, SYNDICAT DEP D'ENERGIES DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.

- Madame PALAK Monique
Infirmière cadre de santé paramédical, HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS, demeurant à LE LOREY.

- Madame PAYSANT Nadine née LEVILLAIN
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à COUDEVILLE-SUR-MER.

- Madame PELLERIN Nathalie née MICHON
Aide soignante principale, HOPITAL LOCAL, demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES.

- Monsieur PICHARD Jacky
Agent de maîtrise/chauffeur, COMMUNE DE VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, demeurant à LA LANDE-D'AIROU.

- Madame PIQUET Mireille
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES, demeurant à PIROU.

- Madame PLIN Christine
Technicienne de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT MARTIN DES CHAMPS.

- Monsieur POMMIER Franck
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT LO, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.

- Madame POSTEL Laurence née PETIT
Directrice sanitaire et medico social, HOPITAL LOCAL, demeurant à CARENTAN.

- Monsieur POTEY Stephane
Technicien, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINTENY.

- Madame QUELVENNEC Marie Pierre
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Madame ROCHELLE Christine née HELLEU
Adjoint technique principal 1ère classe, Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.

- Madame ROLLO Valerie
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE, demeurant à SAINT-JEAN-LE-THOMAS.

- Madame SABIN Sylvie
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur SIMON Hugues
Adjoint technique principal 1ère classe, Agent d'entretien de la voirie, COMMUNE DE VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, demeurant à LA COLOMBE.

- Monsieur TOLLEMER Alain
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN, demeurant à VALOGNES.

- Monsieur VIVIER Marc
Infirmier diplômé d'état classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

- Madame YGER Sylvie née CHAIGNON
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté du 16 novembre 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er Janvier 2021

Article 1 : La médaille d'honneur agricole échelon ARGENT est décernée à :

- Madame AUBERT Nathalie

Chef de projet recherche et développement, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à SAINT-LO

- Monsieur AUMONT Mickaël

Employé de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-LO

- Madame AUTARD DE BRAGARD Sandrine

Chargée d'affaires en vente et services clientèle professionnelle, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-BOHON

- Madame BARON Christelle
Analyste, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à LE PERRON

- Madame BELLEE Valerie
Aide comptable, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LÔ
demeurant à CARANTILLY

- Madame BERTAUX Sandrine
Gestionnaire fichier client, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à GIEVILLE

- Monsieur BLAISON Olivier
Conseiller gestion de patrimoine, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à AGNEAUX

- Madame BOUVRY Claire
Responsable logistique et douane, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES

- Monsieur DELAFOSSE David
Analyste de laboratoire, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE

- Madame DELARUE Mathilde
Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-LO

- Madame DESHAYES-DEMANGE Emmanuelle
Technicien du fonct. relation clientèle niveau 1, CAISSE REGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-MARCOUF

- Madame DESTAIS Stéphanie
Conseiller en vente et service clientèle niveau 2, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER

- Monsieur DUBOSCQ Valery
Technicien informatique, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT

- Monsieur DULOT Bertrand
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à PICAUVILLE

- Monsieur FENOUILLERE David
Directeur ressources humaines, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à GRATOT

- Monsieur FOSSARD Vincent
Chargé d'activité du fonct. Relation clientèle niveau 2, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à CANISY

- Madame GOHIER Aurélie
Analyste en vente et service clientèle niveau 2, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à MORTAIN

- Madame GUILLON Jenny
Employée, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à MARIGNY

- Madame HEDOUIN Valérie
Conseiller commercial, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à BRIX

- Monsieur ISABETH Anthony
Conseiller en vente et services clientèle niveau 2, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à LA HAYE

- Monsieur JEANNE Christian
Conducteur de ligne, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à AGON-COUTAINVILLE

- Monsieur JORET Yoann
Conducteur conditionneuse, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE

- Madame LALANDE Elise
Employée Crédit Agricole, CAISSE RÉGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à TESSY-BOCAGE

- Madame LAMBERT Clotilde
Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à LES CHERIS

- Monsieur LAMBERT Vincent
Salarié Crédit Agricole Normandie, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à LES CHERIS

- Madame LAROCHE Valérie
Conseiller privé, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à COURTILS

- Monsieur LENOEL David
Technicien maintenance, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE

- Madame MAHIEU-DANGER Dominique
Responsable, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LO

- Monsieur MAILLOT Joseph
Salarié entreprise adaptée, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTÉGÉ DE SAINT-JAMES,
demeurant à SAINT-JAMES

- Monsieur MARIE Cedric
Chargé de libération, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à CONDE-SUR-VIRE

- Madame METRAL Hilda
Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY

- Monsieur NICOLLE Yann
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à CARENTAN

- Madame RIOULT Delphine
Data domaine leader, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LO

- Madame ROBERT Dorothee
Conseiller de clientèle, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à TOURVILLE-SUR-SIENNE

- Madame RUAULT Lydie
Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, SAINT-LÔ
demeurant à PERCY

- Madame SIMON Sandrine
Technicien, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN
demeurant à AGNEAUX

- Monsieur VINAULT Gerald
Conseiller financier, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole échelon VERMEIL est décernée à :

- Monsieur AUSAS Valeri
Directeur supply chain, SAVENCIA RESSOURCES LAITIERES, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à SAINT-LO

- Monsieur BEAUFILS Patrick
Travailleur en ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES
demeurant à SAINT-JAMES

- Monsieur BELLENGER Regis
Salarié, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE

- Madame COQUELIN Monique
Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à MORTAIN

- Madame COULOMBIER Nathalie
Responsable de secteur, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LO

- Monsieur DANGUY Arnel
Gestionnaire microsoft - atlantica, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à MARCHÉSIEUX

- Monsieur DOUBLET Pascal
Directeur agence bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER

- Madame GIOT-GALLIOT Sandrine
Technicien pssp, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LO

- Madame GOMEL Corinne
Ingénieur production laitière, SAVENCIA RESSOURCES LAITIERES, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à SAINT-AMAND

- Madame GRANDIN Catherine
Charge d'études, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

- Monsieur JEAN Christophe
Responsable conditionnement, BROCELIANDE - ALH, VILLERS-BOCAGE
demeurant à SAINT-GERMAIN-D'ELLE

- Madame JEAN Maryline
Technicien pssp, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à AGNEAUX

- Madame LAFONTAINE Nathalie
Mouleur, BROCELIANDE - ALH, VILLERS-BOCAGE
demeurant à BIÉVILLE

- Madame LEROSIGNOL DELAROCHE Catherine
Chargée d'équipe commerciale en vente et service clientèle, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à LA HAYE

- Monsieur MARGUERITE Philippe
Chef d'équipe, BROCELIANDE - ALH, VILLERS-BOCAGE
demeurant à TORIGNY-LES-VILLES

- Monsieur ROULAND Dominique
Cadre de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à JULLOUVILLE

- Madame SUZANNE Sandrine
Analyste pilotage des activités expert, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à MOYON

- Monsieur THOUANEL Tanguy
Technicien service généraux, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LO

- Monsieur TULLEAU Denis
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à CARENTAN

Article 3 : La médaille d'honneur agricole échelon OR est décernée à :

- Monsieur ALLAIN Benoit
Préparateur produit process, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à BOURGVALLÉES
 - Monsieur BEAUFILS Patrick
Travailleur esat, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTÉGÉ DE SAINT-JAMES,
demeurant à SAINT-JAMES
 - Monsieur BEQUET Jean-Marc
Chef d'équipe, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à CONDE-SUR-VIRE
 - Madame BOSSARD Florence
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à AGON-COUTAINVILLE
 - Madame CHAMBEY Sylvie
Gestionnaire pssp, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LO
 - Monsieur DUCHEMIN Laurent
Conducteur conditionneuse aseptique, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à CONDE-SUR-VIRE
 - Madame GIRARD Carole
Coordonnateur pssp, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à AGNEAUX
 - Monsieur GROULT François
Agent de manutention, ELVIR, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
 - Madame LECORNU Bernadette
Retraitée, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTÉGÉ DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES
demeurant à POILLEY
 - Monsieur LESCENE Rémi
Directeur ressources laitières, SAVENCIA RESSOURCES LAITIERES, CONDÉ-SUR-VIRE
demeurant à AGNEAUX
 - Monsieur LOISON Dominique
Pilote prétraitement, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY-LES CHÉRIS
demeurant à DUCEY-LES CHÉRIS
 - Monsieur LOIT Guy
Travailleur en ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES
demeurant à SAINT-JAMES
 - Madame VALETTE Martine
Responsable de service, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à VILLIERS-FOSSARD
 - Madame VASTEL Annie
Conductrice de ligne conditionnement, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, VIRE NORMANDIE
demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Article 4 : La médaille d'honneur agricole échelon GRAND OR est décernée à :
- Madame BARBET Anne-Sophie
Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-LO
 - Monsieur DECAN Pascal
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à BAUDRE
 - Monsieur DEMESLAY Alex
Employé banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à SAINT-LO
 - Madame LE PETIT Christine
Correspondant a l'accueil, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-JAMES
 - Madame LETOURNEUR Véronique
Cadre responsable de service, PRÉSENCE VERTE DES COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à CARENTAN
 - Madame MARIE Michele
Gestionnaire pssp, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
 - Monsieur PRIGENT Eric
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE, CAEN
demeurant à DOMJEAN
 - Madame REGNAULT Maryline
Conseiller, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LÔ
demeurant à MARIGNY
 - Madame YBERT Catherine
Ingénieur système, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ
demeurant à SAINT-LÔ
- Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté N° 21-003 du 5 janvier 2021 portant agrément d'un gardien brigadier de police municipale sur la commune de Cherbourg-En-Cotentin

Considérant que Monsieur Diogo LOPES FERREIRA remplit les conditions fixées par la loi pour être agréé aux fonctions de gardien brigadier-chef principal de police municipale à temps complet ;

Art. 1er : Monsieur Diogo LOPES FERREIRA, né le 08 mai 1994 à Porto (Portugal), est agréé en qualité de gardien brigadier-chef principal de police municipale à temps complet de la commune de Cherbourg-En-Cotentin.

Art. 2 : L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'État dans les conditions prévues par les articles L. 511-2 et R.511-2 du code de la sécurité intérieure.

Art. 3 : La Directrice de Cabinet du Préfet, le Maire de Cherbourg-En-Cotentin, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Manche, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche et dont copie sera adressée au Maire de la commune concernée.

Signé : Pour le Préfet et par délégation, la Directrice de Cabinet : Hélène DEBIEVE

Arrêté du 7 janvier 2021 portant renouvellement d'agrément d'un organisme chargé de la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions – Sarl GOHEL

Art. 1 – L'agrément délivré le 02/03/2015, numéro R 15 050 0002 0, pour exploiter un centre de formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions, dénommé SARL GOHEL sise Rue du Maréchal Leclerc 50000 SAINT LO, dans les locaux sis :

- FJT - 162, rue Régis Messac 50200 COUTANCES
- Brit Hôtel – 203, Boulevard de Strasbourg 50000 SAINT LO
est renouvelé pour une période de cinq ans.

Art. 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Art. 3 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

Art. 4 – Pour tout changement d'adresse du (des) local (locaux) de formation ou toute reprise de ce (ces) local (locaux) par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Art. 5 – Pour toute transformation ou changement du (des) local (locaux) de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Art. 6 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 Juin 2012 susvisé.

Art. 7 – Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour Le Préfet, La Directrice de Cabinet : Hélène DEBIEVE

Arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 relatif aux tarifs applicables aux taxis dans le département de la Manche

Art 1 : Le présent arrêté, qui abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 4 février 2020, est applicable aux taxis tels qu'ils sont définis par l'article L3121-1 du code des transports.

Art 2 : Les taxis doivent obligatoirement être munis des équipements suivants :

- ✓ un dispositif répéteur lumineux extérieur des tarifs portant mention « TAXI »
- ✓ l'indication, lisible de l'extérieur, de la commune ou de l'ensemble des communes de rattachement, ainsi que du numéro d'autorisation de stationnement
- ✓ un compteur horokilométrique, ou taximètre, installé dans le véhicule de telle sorte que l'usager puisse lire facilement, de sa place, de jour comme de nuit, la lettre correspondant au tarif utilisé et le prix à payer
- ✓ une imprimante connectée au taximètre permettant l'édition automatisée d'une note informant le client du prix total à payer
- ✓ un terminal de paiement électronique.

Dorénavant, l'installation de globes lumineux de couleurs différentes, à savoir celles homologuées est autorisée.

Art 3 : Les taximètres sont soumis aux vérifications et à la surveillance prévues au décret n°2006-447 du 12 avril 2006 et à l'arrêté du 28 avril 2006, susvisés.

Art 4 : Le conducteur du taxi doit mettre le taximètre en position de fonctionnement dès le début de la course, en le réglant sur le tarif réglementaire, et signaler au client tout changement de tarif intervenant pendant la course.

Le taximètre doit être remis en position "libre" aussitôt après le paiement.

Art 5 : Il existe quatre tarifs distincts de transports par taxi, qui sont définis comme suit :

	TARIF DE JOUR	TARIF DE NUIT
retour en charge à la station de départ	TARIF A	TARIF B
retour à vide à la station de départ	TARIF C	TARIF D

Art 6 : Le tarif de jour est applicable de sept heures à dix-neuf heures, le tarif de nuit de dix-neuf heures à sept heures.

Art 7 : Le tarif dit "de nuit" est également applicable toute la journée les dimanches et jours fériés. Le prix maximum du kilomètre parcouru peut être majoré pour la course sur route enneigée ou verglacée dans la limite de 50 % et sans que cette majoration ne puisse être cumulée avec la majoration au titre de la course de nuit. L'application de cette majoration est subordonnée aux deux conditions suivantes : - les routes sont effectivement enneigées ou verglacées ; et – des équipements spéciaux ou des pneumatiques antidérapants dits « pneus hiver » sont utilisés.

Art 8 : Quel que soit le nombre de places que comporte la voiture, et que celles-ci soient toutes occupées ou non, les tarifs maxima, toutes taxes comprises, des transports par taxi sont fixés comme suit :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
prise en charge	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
tarif kilométrique	1,00 €	1,50 €	2,00 €	3,00 €
tarif horaire	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €

Art 9 : Le tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 7,30 euros.

Art 10 : La valeur de la chute est fixée à 0,10 €.

En tarification kilométrique, la distance parcourue entre deux chutes est la suivante :

- ✓ en tarif A : 100,00 mètres
- ✓ en tarif B : 66,66 mètres
- ✓ en tarif C : 50,00 mètres
- ✓ en tarif D : 33,33 mètres

En tarification horaire, c'est-à-dire en cas d'arrêt ou de marche lente, le temps écoulé entre deux chutes est de 15,79 secondes.

Art 11 : Le prix maximum à payer est celui figurant au taximètre ; toutefois, peuvent être perçus les suppléments limitativement énumérés ci-après :

☞ le supplément pour la prise en charge de passagers supplémentaires est applicable pour chaque passager, majeur ou mineur, à partir du cinquième

(par passager à partir de cinq) : 2,50 €

☞ le supplément pour la prise en charge de bagage est applicable pour chacun des bagages suivants :

(par encombrant) : 2,00 €

Il est interdit de refuser la prise en charge des chiens guides d'aveugle et aucun supplément pour « transport d'animaux » ne peut être facturé pour cette prise en charge.

Art 12 : dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les tarifs définis ci-dessus et leurs conditions d'application - en particulier celles relatives au montant majoré de la prise en charge (article 8 bis) et au tarif neige et verglas - devront être affichés en permanence à l'intérieur des véhicules, précédés de la mention « tarifs fixés par le présent arrêté préfectoral », de manière à être facilement visibles et lisibles par la clientèle.

Art 13 : La lettre F de couleur rouge apposée sur le cadran du taximètre après adaptation aux tarifs pour l'année 2020 est maintenue pour l'année 2021.

Art 14 : une note détaillée sera remise au client, systématiquement pour toute perception égale ou supérieure à 25 € T.T.C., et à sa demande pour un montant inférieur. Cette note devra comporter les informations mentionnées ci-après :

1° Sont imprimés sur la note

- ✓ date de rédaction de la note
- ✓ heures de début et fin de la course
- ✓ nom ou dénomination sociale du prestataire ou de sa société
- ✓ numéro d'immatriculation du véhicule de taxi
- ✓ adresse postale à laquelle peut être adressée une réclamation
- ✓ montant de la course minimum
- ✓ prix de la course toute taxes comprises hors suppléments

2° Sont soit imprimés, soit portés de manière manuscrite :

- ✓ somme totale à payer toutes taxes comprises, qui inclut les suppléments
- ✓ détail de chacun des suppléments prévus à l'article 2 du décret du 7 octobre 2015 susvisé.

Si le client le demande, la note doit également mentionner de manière manuscrite ou par impression :

- ✓ nom du client
- ✓ lieu de départ et le lieu d'arrivée de la course.

L'original sera remis au client, et le double conservé par le prestataire pendant deux ans.

Pour toutes les courses réalisées par un taxi, quel que soit le montant du prix, le passager peut payer dans le véhicule par carte bancaire.

Art. 15 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie et réprimée conformément à la législation en vigueur.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté du 18 janvier 2021 portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - Auto École MARTIN Sylvain

Art. 1er – Monsieur MARTIN Sylvain est autorisé à exploiter, sous le n° E 21 050 0001 0 , un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé Auto École MARTIN Sylvain, sis 15, Place du Général de Gaulle à Agon Coutainville 50230 ;

Art. 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Art. 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : AAC, AM, A1, A2, A, B, B1, BE.

Art. 4 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Art. 5 – Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Art. 6 – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté .

Art. 7 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 18 personnes.

Art. 8 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Art. 9 - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la préfecture de la Manche.

Art. 10 – La Directrice de Cabinet de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le Chef de Bureau : Thomas COUVERT



SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG

Arrêté AL / N°21-01 du 4 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL Pompes Funèbres ADAM, situé 13 rue du Mont Saint Michel à Le Teilleul (50640)

Art. 1^{er} : l'établissement secondaire de la SARL Pompes Funèbres ADAM, situé 13 rue du Mont Saint Michel à Le Teilleul (50 640), dont M. ADAM Pascal est le représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière en sous-traitance avec l'entreprise Hygiène funéraire 50, habilitation n° 18-50-0072
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation en sous-traitance avec l'entreprise SARL FOUBERT Thanatopraxie, habilitation n° 18-53-0028
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire, située 13 rue du Mont Saint Michel à Le Teilleul
- Fourniture des corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro **21-50-0024 pour une durée de 5 ans, à compter du 4 janvier 2021.**

À l'issue, une nouvelle habilitation pourra être délivrée sous réserve que la demande en soit présentée au moins **trois mois avant la date d'échéance** de la présente habilitation.

Signé : la sous-préfète : Élisabeth CASTELLOTTI



Arrêté AL / N°21-03 du 8 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SA OGF «PFG – services funéraires», situé 10 Boulevard du Général de Gaulle à Pontorson (50170)

Art. 1^{er} : l'établissement secondaire, exerçant sous le nom commercial « PFG – Services funéraires », situé 10 bis Boulevard du Général de Gaulle à Pontorson (50 170), dont Mme HIRBEC est la représentante légale, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (en sous-traitance avec la SARL FOUBERT, n° d'habilitation 18-53-0028)
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située : 10 bis Boulevard du Général de Gaulle à Pontorson
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro **21-50-0015 pour une durée de 5 ans, à compter du 11 janvier 2021.**

À l'issue, une nouvelle habilitation pourra être délivrée sous réserve que la demande en soit présentée au moins **trois mois avant la date d'échéance** de la présente habilitation.

Signé : le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg : Francis LAUNEY



Arrêté AL / N°21-07 du 11 janvier 2021 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SAS MAISON GUÉRIN «Pompes funèbres GUÉRIN, situé ZA Croix Vincent rue des Artisans à Saint-James (50240)

Art. 1^{er} : L'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- Soins de conservatio (et en sous-traitance occasionnelle avec les entreprises SevThan (habilitation n°20-35-0213), SARL Foubert (habilitation n°18-53-0028), Hygiène Funéraire 50 (habilitation n°18-50-0072)) ;

- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située ZA La Croix Vincent rue des Artisans à Saint-James.

Art. 2 : Le reste sans changement.

Signé : le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg : Francis LAUNEY



Arrêté AL / N°21-09 du 14 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SA OGF «PFG – Services funéraires», situé 67 rue du Val de Saire à Cherbourg-en-Cotentin (50100)

Art. 1^{er} : l'établissement secondaire, exerçant sous le nom commercial « PFG – Services funéraires », situé 67 rue du Val de Saire à Cherbourg-en-Cotentin (50 100), dont Mme MATTEI est la représentante légale, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (en sous-traitance avec Hygiène Funéraire 50 (Habilitation n° 18-50-0072), ASF (Habilitation n° 16-14-0091), LEPETIT Caroline Thanatopraxie (Habilitation n° 20-14-0033))
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située : 38 rue Ingénieur Cachin à Cherbourg-en-Cotentin
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro **21-50-0031 pour une durée de 5 ans, à compter du 25 janvier 2021.**

À l'issue, une nouvelle habilitation pourra être délivrée sous réserve que la demande en soit présentée au moins **trois mois avant la date d'échéance** de la présente habilitation.

Signé : le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg : Francis LAUNEY



Arrêté AL / N°21-14 du 18 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SAS MAISON GUÉRIN «Pompes funèbres GUÉRIN, situé 66 rue du Couesnon à Pontorson (50170)

Art. 1^{er} : L'établissement secondaire « Pompes Funèbres GUÉRIN », situé 66 rue du Couesnon à Pontorson (50 170), exploité par M. Olivier GUÉRIN, représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (et sen sous-traitance occasionnelle avec les entreprises SevThan (habilitation n°20-35-0213), SARL Foubert (habilitation n°18-53-0028), Hygiène Funéraire 50 (habilitation n°18-50-0072)
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture des corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro **21-50-0014 pour une durée de 5 ans, à compter du 18 mars 2021.**

À l'issue, une nouvelle habilitation pourra être délivrée sous réserve que la demande en soit présentée au moins **trois mois avant la date d'échéance** de la présente habilitation.

Signé : la sous-préfète : Élisabeth CASTELLOTTI



Arrêté AL / N°21-17 du 18 janvier 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal de la SAS Crématorium du Cotentin, situé 1 route Pierre de Belleville à Brix (50700)

Art. 1^{er} : L'établissement principal de la SAS Crématorium du Cotentin, exerçant sous l'appellation commerciale « Crématorium du Cotentin », situé 1 route Pierre de Belleville à Brix (50 700), dont Monsieur Alain POUGET est le représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Fourniture de personnel et des objets et des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations
- Gestion du crématorium situé sur la commune de Brix (50 700)

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro **21-50-0095 pour une durée de 5 ans, à compter du 26 janvier 2021.**

À l'issue, une nouvelle habilitation pourra être délivrée sous réserve que la demande en soit présentée au moins **trois mois avant la date d'échéance** de la présente habilitation.

Signé : la sous-préfète : Élisabeth CASTELLOTTI



SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES

Arrêté du 6 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LAULNE (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Art. 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de Laulne, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

Madame Marie-Line MOULE, titulaire

Monsieur Stéphane GUILLOT, suppléant

Délégué de l'administration :

Madame Odile GIARD, titulaire

Madame Claudine ANDRE, suppléante

Délégué du tribunal :

Madame Yvette LEVAVASSEUR épouse PEPIN, titulaire

Madame Brigitte LECLERE épouse LORD, suppléante

Art. 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-AY (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Art. 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de Saint-Germain-sur-Ay, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

Monsieur Guy VANDENAWEELE, titulaire

Délégué de l'administration :

Madame Stéphanie LEMAITRE, titulaire

Délégué du tribunal :

Monsieur Thierry LOUIS, titulaire

Art. 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆

Arrêté du 8 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HAMBYE (communes de 1 000 habitants et plus, avec 2 ou 3 listes)

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Art. 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de HAMBYE, est composée comme suit :

Titulaires :

- Madame Claudine LECERF

- Madame Chantal GUILLOTTE

- Monsieur Victorien PIGNET

- Monsieur Jacky BRIONNE

- Madame Géraldine LEPETIT

Suppléants :

- Monsieur Guillaume PEPIN

- Madame Sabine VARIN

Art. 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : La Sous-Préfète : Françoise PLOUVIEZ-DIAZ

◆

SECRETARIAT GENERAL COMMUN

Convention de délégation de gestion N° 2021- SGCD50-01 du 25 janvier 2021 - Programmes gérés dans Chorus

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet.

Entre :

Le Secrétariat Général Commun Départemental de la Manche, représenté par Monsieur Gérard GAVORY, Préfet de la Manche, sous le terme de "déléguant", d'une part,

Et

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, représentée par, Madame Caroline GUILLAUME, Directrice, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes gérés sous l'application CHORUS.

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction technique d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation, l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- a. il saisit et valide dans Chorus les engagements juridiques initiés par le délégant dans « Formulaire » ou tout autre outil interfacé avec Chorus ;
- b. il saisit la date de notification des actes ;
- c. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés ;
- d. il enregistre la certification du service fait ;
- e. il centralise la réception de l'ensemble des demandes de paiement et des factures, sauf cas particuliers précisés en annexe du contrat de service ;
- f. il instruit, saisit et valide les demandes de paiement et les titres de perception ;
- g. il saisit (à la demande du délégant), contrôle et valide les engagements de tiers ;
- h. il réalise en liaison avec les services du délégant les travaux de fin de gestion ;
- i. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- j. il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
- k. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire :

- a. de la décision des dépenses et recettes,
- b. de la notification aux fournisseurs des bons de commande sur marchés formalisés ou non,
- c. de la constatation du service fait,
- d. du pilotage des crédits de paiement,
- e. de l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations à hauteur de ceux qui lui sont notifiés par les deux responsables de programme et délégués par les responsables de budget opérationnel de programme (215/217), à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie de ce document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant validé par l'ordonnateur secondaire de droit dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionné à l'article 4.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2021 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur financier doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du contrat de service.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de résidence administrative du délégant.

Signé : Le délégant, le Préfet de la Manche : Gérard GAVORY - Le délégataire, Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : Caroline GUILLAUME

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MAUPERTUIS (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Art. 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de MAUPERTUIS, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

- M. Jean-Paul LEVILLAIN (titulaire)
- Mme Lucie MORIN (suppléante)

Délégué de l'administration :

- M. Daniel LÉBOUVIER (titulaire)
- Mme Agathe GRENTE née VOISIN (suppléante)

Délégué du tribunal :

- Mme Joëlle THIERREE née HAMEL (titulaire)
- Mme Christelle MARTIN née LEBEHOT (suppléante)

Art. 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Arrêté préfectoral MODIFICATIF PROVISOIRE du 5 janvier 2021 relatif au changement de lieu des 3 bureaux de vote d'ISIGNY-LE-BUAT

Art. 1er - A la suite d'un changement de lieu provisoire des 3 bureaux de vote de la commune d'Isigny-le-Buat, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 29 août 2016 susvisé, instituant dans la commune d'Isigny-le-Buat, trois bureaux de vote, est modifié comme suit :

Pour les élections se déroulant en 2021, les trois bureaux de vote implantés à l'Espace Culturel et situés 20 rue Saint-Exupéry à Isigny-le-Buat sont transférés à la salle des Raquettes - 9 rue du Printemps à Isigny-le-Buat.

Le reste est sans changement.

Art. 2 - Le présent arrêté entre en vigueur au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Arrêté préfectoral n° 2021-1 du 12 janvier 2021 portant présomption de biens vacants et sans maître pour la commune d'Orval sur Sienne, commune déléguée d'Orval

Considérant que la dernière mesure de publicité a été effectuée en mairie d'Orval-surSienna, commune déléguée d'Orval, le 30 mai 2020, et que le délai réglementaire de 6 mois prévu pour l'accomplissement de ces mesures est par conséquent écoulé ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits ni revendiqué la propriété de la parcelle ;

Art. 1er : L'immeuble non bâti cadastré 388 A 76 situé sur la commune d'Orval-sur-Sienne, commune déléguée d'Orval, est présumé vacant et sans maître et peut faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune, aux conditions prévues à l'article L. 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Ce bien est incorporé dans le domaine communal par délibération du conseil municipal.

Cette incorporation est constatée par arrêté du maire.

Art. 2 : A défaut de délibération prise par le conseil municipal dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, la propriété du bien est attribuée à l'État.

Le transfert du bien dans le domaine de l'État est constaté par arrêté préfectoral.

Signé : Pour le Préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT GEORGES D'ELLE (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Art. 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de SAINT GEORGES D'ELLE, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

- Mme Nadine MELLION née EUDES (titulaire)

- M. Pierre-Yves CRAPONNE (suppléant)

Délégué de l'administration :

- M. Bernard GOIMIER (titulaire)

Délégué du tribunal :

- M. Michel THOMINE (titulaire)

Art. 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté n° 2021-02 du 21 janvier 2021 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte association maison de la Normandie et de la Manche à Jersey

Considérant que les conditions relatives aux modifications des statuts du syndicat mixte association maison de la Normandie et de la Manche à Jersey sont remplies ;

Art. 1er – Sont autorisées les modifications statutaires telles qu'elles ont été présentées au comité syndical le 9 novembre 2020 et mentionnées au rapport n° 2020-437 annexé à la délibération de la séance.

Art. 2 – Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

les statuts du syndicat mixte association maison de la Normandie et de la Manche à Jersey peuvent être consultés à la préfecture – direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité – bureau des collectivités locales



SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté N° 2021-007 du 11 janvier 2021 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville

Considérant que l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 portant renouvellement des membres du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville est arrivé à expiration et qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de cette instance ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie,

ARRÊTE

Art. 1 : la composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville est renouvelée comme suit :

Président

M. le préfet, ou son représentant

Représentants des collectivités territoriales concernées, de propriétaires et d'usagers

Un représentant élu de la communauté d'agglomération du Cotentin ou son suppléant,

Un représentant élu de la commune de la Hague ou son suppléant,

Mme la directrice énergie, environnement et développement durable du conseil régional de Normandie ou son représentant,

Un conseiller départemental du canton de La Hague,

Mme la présidente du Sy.M.E.L ou son représentant,

M. le délégué de Rivages Normandie ou son représentant.

Représentants des services déconcentrés de l'État et des établissements publics concernés

M le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,

Mme la directrice départementale des territoires et de la mer ou son représentant,

M. le directeur régional de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,

M. le directeur territorial et maritime des Bocages normands ou son représentant.

Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature

M. Thierry DEMAREST, naturaliste, ancien conservateur de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville,

M. Jean-François ELDER, naturaliste,

Mme la déléguée de l'antenne Normandie du conservatoire botanique national de Brest ou son représentant,

M. le président de la société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg ou son représentant,

M. le président de la fédération des chasseurs de la Manche ou son représentant.

Art. 2 : le gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville, représenté par le président du Groupe ornithologique normand ou son représentant, ainsi que la conservatrice de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville participent, sans voix délibérative, aux travaux du comité consultatif.

Art. 3 : les membres du comité consultatif sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

Art. 4 : le renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville prendra effet à compter de la signature de cet arrêté.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté n° 21 - 12 – MQ du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°98-3153 du 22 décembre 1998 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour des captages de Valvachet et de la Chouetterie ainsi que du forage du Frestin, situés sur la commune de QUETTEHOU et établissement de servitudes

Considérant que l'arrêté du 22 décembre 1998 susvisé comporte une erreur dans la désignation des parcelles du périmètre de protection immédiat du captage de la Chouetterie ;

Art. 1 : Délimitation des périmètres de protection du captage de la Chouetterie

L'article 5 de l'arrêté préfectoral n°98-3153 du 22 décembre 1998 portant déclaration d'utilité publique et établissement de servitudes est modifié comme suit :

I - Les périmètres de protection immédiate

Captage de la Chouetterie :

QUETTEHOU : section B n° 417(p) et 634

II – Les périmètres de protection rapprochée

Captage de la Chouetterie / QUETTEHOU :

La parcelle cadastrée section B n° 417 qui figure dans la liste des parcelles situées en périmètre de protection rapprochée du captage de la Chouetterie sur QUETTEHOU est remplacée par la parcelle cadastrée section B n° 417(p).

L'ensemble des autres prescriptions de l'article 5 reste inchangé.

La cartographie actualisée des périmètres de protection du captage de la Chouetterie figure en annexe du présent arrêté.

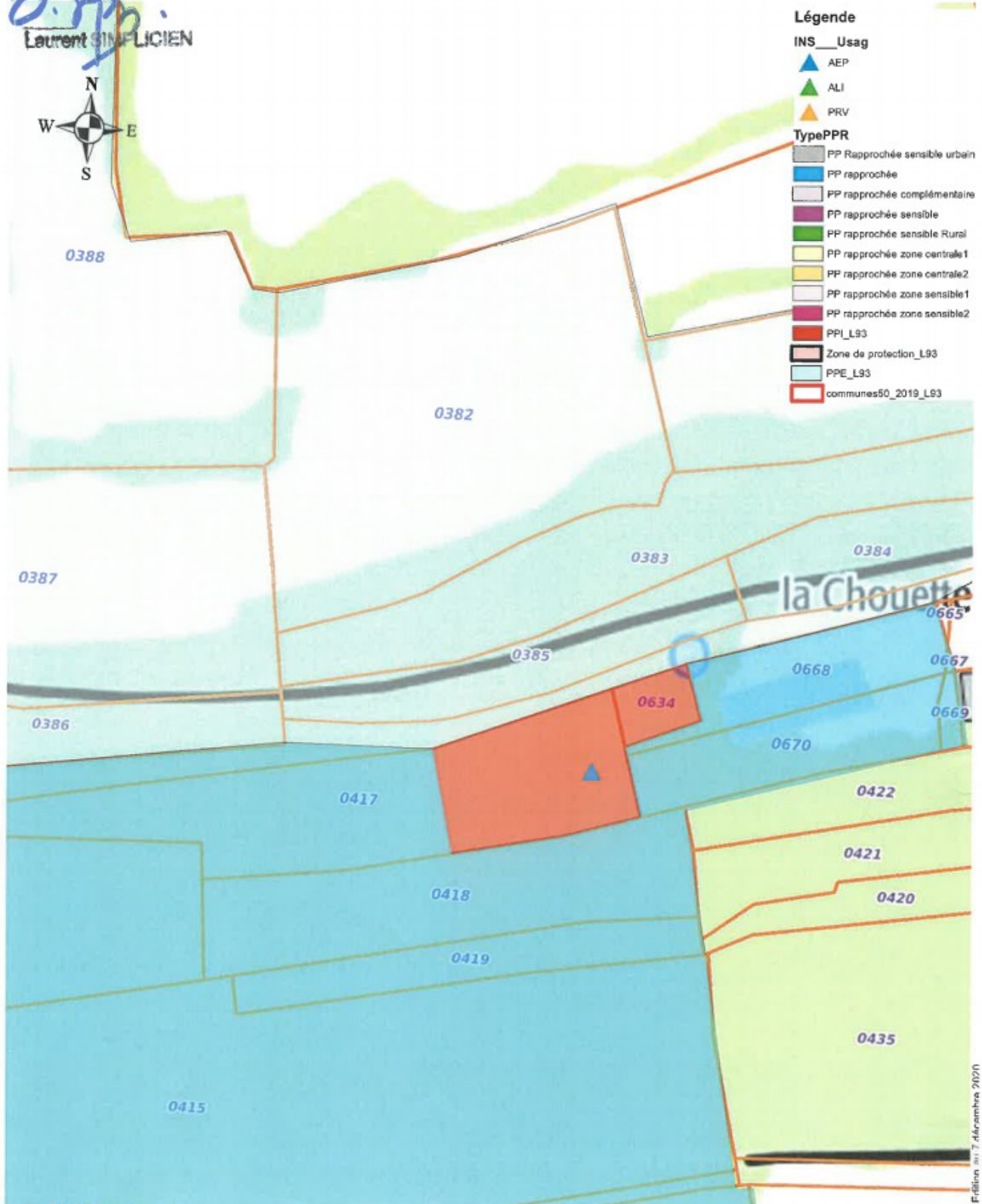
Annexes pages suivantes

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 21-12-110 du 21 JAN. 2021
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Laurent SIMPLICIEN
Laurent SIMPLICIEN



RESSOURCE AEP captage de la Chouetterie QUETTEHOU



Délégation Départementale de la Manche - Pole Santé Environnement

Echelle : 1:1 000



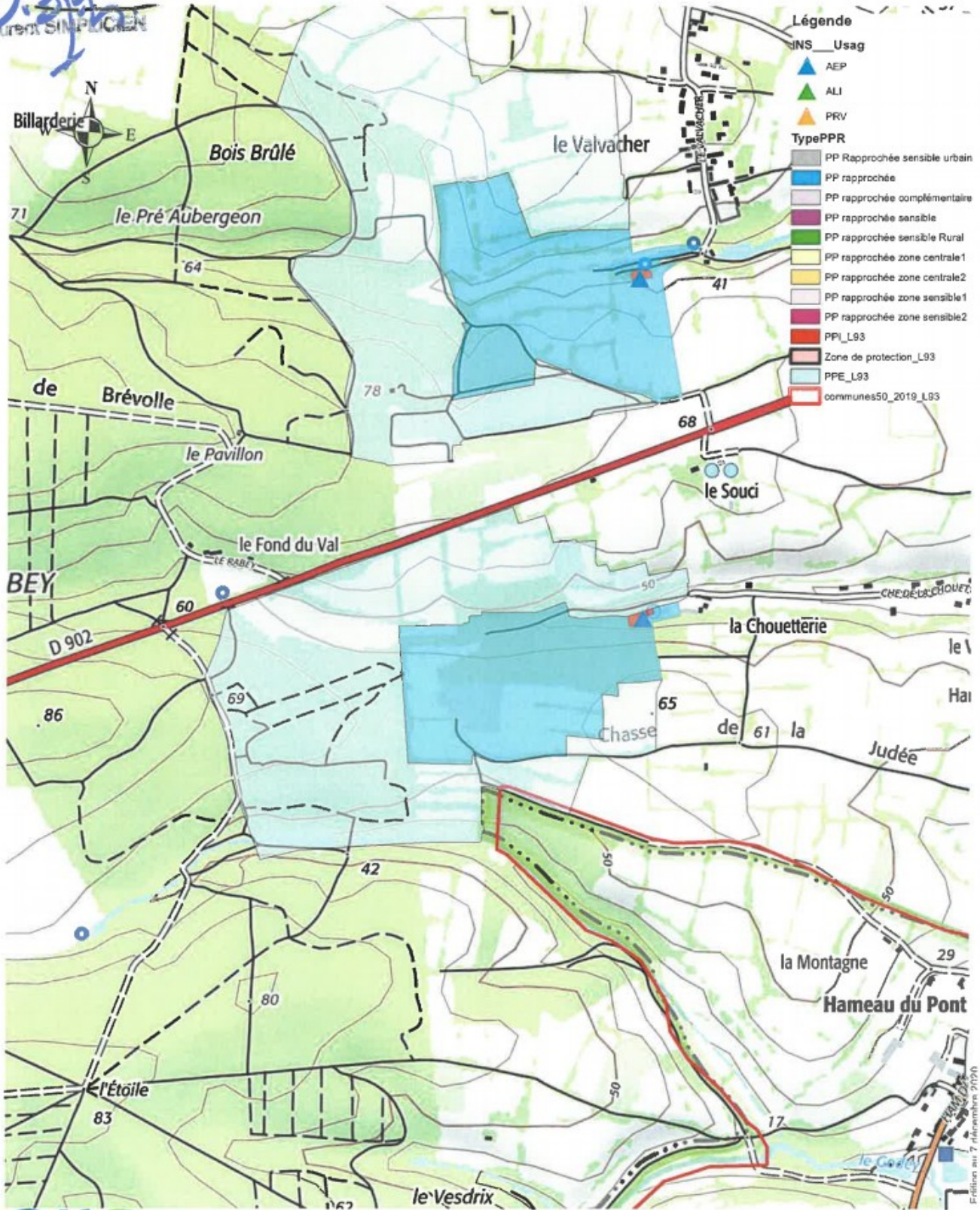
Préfecture de la Manche

Février 2021 7 décembre 2020

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 21-12-190 du 21 JAN. 2021
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Laurent SIMPLICIEN

RESSOURCE AEP captage de la Chouetterie QUETTEHOU



Délégation Départementale de la Manche - Pôle Santé Environnement

Echelle : 1:10 000



Préfecture de la Manche

Préfin au 7 décembre 2020

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Arrêté du 17 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

Art. 1 : la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante dans les établissements publics de santé de la région Normandie fixée à l'article 1 de l'arrêté du 9 juillet 2020 est remplacée par la liste suivante :

N° FINESS	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
140000100	CHU - CAEN	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Radiologie
140000092	CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX	Chirurgie urologique Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine physique et réadaptation Psychiatrie
140000233	CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE	Chirurgie orthopédique et traumatologie Gastro-entérologie Gériatrie Médecine générale Médecine d'urgence Médecine physique et réadaptation
1400035	CENTRE HOSPITALIER DE LISIEUX	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine interne Médecine d'urgence Pédiatrie Pneumologie ORL Radiologie
140026279	CENTRE HOSPITALIER COTE FLEURIE	Gériatrie
140000134	CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE	Gériatrie Médecine générale
140000316	Etablissement Public de Santé Mentale CAEN	Psychiatrie
610780090	CENTRE HOSPITALIER ARGENTAN	Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine d'urgence Pédiatrie Radiologie Odontologie Ophtalmologie
500000054	CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie urologique Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Maladies infectieuses Médecine générale Médecine d'urgence Neurologie Oncologie médicale Pneumologie Radiologie Rhumatologie
500000096	CENTRE HOSPITALIER ST HILAIRE DU HARCOUET	Médecine générale
500000245	CHS DE PONTORSON	Gériatrie Médecine générale Psychiatrie

50000013	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	Anesthésie-réanimation Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine physique et de réadaptation Médecine d'urgence Néonatalogie Neurologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie
50000112	CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie vasculaire Chirurgie viscérale et digestive Gastro-entérologie Gériatrie Médecine d'urgence Oncologie médicale Oto-rhino-laryngologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie
50000393	CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES	Gériatrie Médecine générale Médecine interne
610780082	C.H.I.C - ALENCON-MAMERS	Anesthésie-réanimation Cardiologie Médecine générale Médecine d'urgence Ophtalmologie Radiologie
610780025	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE ALENCON	Médecine générale Psychiatrie
610780124	CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE-AU- PERCHE	Gériatrie Médecine générale
610790594	CHIC DES ANDAINES LA FERTE MACE	Médecine générale
610780165	CENTRE HOSPITALIER DE FLERS	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie viscérale et digestive Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine d'urgence Pneumologie Psychiatrie Radiologie
14000159	CENTRE HOSPITALIER DE VIRE	Médecine générale Gériatrie Psychiatrie
610780157	CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS	Médecine générale Gériatrie
760780726	GROUPE HOSPITALIER LE HAVRE	Anesthésie-réanimation Chirurgie urologique Gériatrie Médecine générale (addictologie) Oncologie médicale Pneumologie Psychiatrie Radiologie Urologie
27000102	CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE PONT- AUDEMÉR	Gériatrie Médecine générale
760780734	CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	Cardiologie et maladies vasculaires Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Pédiatrie
760780742	C.H.I. CAUX VALLEE DE SEINE	Gériatrie Pédiatrie

270023724	CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Gastro-entérologie et hépatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Neurologie Oncologie médicale Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie Réanimation médicale Soins palliatifs
270000060	CENTRE HOSPITALIER DE BERNAY	Gériatrie
270000086	CENTRE HOSPITALIER DE GISORS	Biologie médicale Gériatrie
270000110	CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE	Gériatrie Médecine générale
270000219	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE NAVARRE	Médecine générale Psychiatrie
610780074	CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE	Chirurgie viscérale et digestive Gériatrie Gynécologie-obstétrique Pédiatrie
760024042	C.H.I. ELBEUF-LOUVIERS VAL DE REUIL	Anesthésie-réanimation Cardiologie et maladies vasculaires Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine interne Médecine d'urgence Néphrologie Oncologie Radiologie
760780239	CHU - ROUEN	Anesthésie-réanimation Radiologie
760780064	CH NEUFCHATEL-EN-BRAY	Gériatrie
760780049	CENTRE HOSPITALIER GOURNAY-EN-BRAY	Gériatrie
760780262	C.H. DU BELVEDERE MONT-SAINT-AIGNAN	Gynécologie-obstétrique
760782425	CENTRE HOSPITALIER BOIS PETIT	Gériatrie Médecine générale
760780270	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DU ROUVRAY	Médecine générale Psychiatrie
760780056	CENTRE HOSPITALIER DE EU	Médecine générale Gériatrie
760780023	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	Anesthésie-réanimation Biologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale (addictologie) Neurologie Médecine d'urgence Oncologie médicale Pédiatrie Psychiatrie Radiologie

Art. 2 : La présente liste est arrêtée pour trois ans à compter de la signature du présent arrêté, elle est révisable annuellement.
Signé : Pour la Directrice générale, Le Directeur de l'Appui à la Performance : Yann LEQUET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Décision du 5 janvier 2021 désignant l'instructeur des projets sociaux déposés dans le cadre des appels à projets et des campagnes d'ouverture de places 2021

Art. 1 : Mme Hélène SEMINIAGO est désignée pour instruire les projets sociaux déposés dans le cadre des appels à projets et des campagnes d'ouverture de places 2021.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté Préfectoral N°DDPP/2021-4 du 7 janvier 2021 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Clémence VINCENT

Considérant que Madame Clémence VINCENT remplit les conditions de l'attribution de l'habilitation sanitaire en justifiant de sa présence à la formation initiale à l'habilitation sanitaire;

Art 1er : l'arrêté n°DDPP/2020-471 du 28/10/20 est abrogé;

Art 2 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Clémence VINCENT, docteur vétérinaire administrativement domiciliée à 127 grande rue – Sartilly - 50530 SARTILLY BAIE BOCAGE;

Art 3 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12;

Art 4 - Madame Clémence VINCENT s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art 5 - Madame Clémence VINCENT pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art 6 - Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX


Arrêté Préfectoral N°DDPP/2019-5 du 7 janvier 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Axelle POIRET-PAYA

Considérant que Madame Axelle POIRET-PAYA remplit les conditions de l'attribution de l'habilitation sanitaire provisoire en justifiant de l'inscription à une session de formation reconnue au cours des 12 mois suivants sa demande de l'habilitation sanitaire;

Art 1er : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de un an à Madame Axelle POIRET-PAYA, docteur vétérinaire administrativement domiciliée à la croix de l'Epine – 50600 ST HILAIRE DU HARCOUET ;

Art 2 : Dans la mesure où les conditions requises auront été respectées, cette habilitation sanitaire sera remplacée par une habilitation sanitaire pour une durée de cinq ans renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12

Art 3 - Madame Axelle POIRET PAYA, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art 4 - Madame Axelle POIRET PAYA pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art 5 - Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX


Arrêté Préfectoral N° DDPP/2021-23 du 20 janvier 2021 abrogeant l'arrêté DDPP/2020-256 du 20 mai 2020 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Léa DUFOUR

Considérant le changement d'adresse professionnelle de Madame Léa DUFOUR exerçant à : BAYEUX (14) ;

Art 1 - L'arrêté préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Léa DUFOUR, docteur vétérinaire administrativement domicilié: ZA le Mexique – 50190 PERIERS est abrogé.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX


Arrêté Préfectoral N°DDPP/2021-27 du 20 janvier 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Marine VIDEAU

Considérant que Madame Marine VIDEAU remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Art 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Marine VIDEAU docteur vétérinaire administrativement domicilié: 12 hameau es vracs – 50340 ST GERMAIN LE GAILLARD.

Art 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art 3 : Madame Marine VIDEAU s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art 4 : Madame Marine VIDEAU pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX


Arrêté Préfectoral DDPP/2021-20 du 19 janvier 2021 organisant la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche

Considérant l'inscription du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie ;

Considérant la présence avérée et le développement rapide du frelon asiatique dans le département de la Manche;

Considérant l'article L201-12 du code rural et de la pêche maritime et l'absence, de schéma régional de maîtrise du danger sanitaire de deuxième catégorie représenté par le frelon asiatique ;

Considérant les nuisances et les dégâts causés par le frelon asiatique notamment aux populations d'abeilles et aux activités apicoles;

Considérant que la protection des populations d'abeilles et des activités apicoles nécessite la mise en place d'une lutte collective organisée et animée afin de déployer rapidement des moyens suffisants sur un large territoire et d'obtenir un bilan précis des opérations ;

Art 1 - L'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche est confiée pour l'année 2020 à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), en attente de la mise en place du schéma régional de maîtrise du danger sanitaire de deuxième catégorie représenté par le frelon asiatique.

Art 2 - Dans ce cadre, la FDGDON définira, coordonnera et assurera la mise en œuvre d'actions de 3 types : - l'information du public, la prévention, - la veille et la surveillance du territoire, - la lutte proprement dite.

Art 3 - Le président de la FDGDON établit chaque année un bilan complet des actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique, comprenant notamment un rapport relatif aux moyens de lutte mis en œuvre et à l'évolution des populations, qu'il adresse au préfet, au directeur départemental de la protection des populations et au directeur départemental des territoires et de la mer.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la protection des populations : Raphaël FAYAZ-POUR

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté N° DDTM-SETRIS-2020-29 du 30 novembre 2020 portant attribution d'une subvention

Art. 1 : Une subvention d'un montant de TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS (3792 €) est attribuée au titre de l'année 2020 à l'association « ANIMATION ROUTE 50 » domiciliée à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, 477 Boulevard de la Dollée, BP 60355, 50015 Saint-Lô Cedex. Numéro SIRET : 533 217 162 00015

Art. 2 : Cette subvention de l'État est destinée à financer l'acquisition d'un simulateur de conduite 4 roues motorisé, (action inscrite au PDASR sous le numéro 704).

Art. 3 : Cette subvention est imputée sur les crédits, du programme 207 « Sécurité et éducation routières », (Action 2, sous action 2).

Art. 4 : Le montant de la subvention sera versé en une seule fois, à la signature du présent arrêté, sur le compte ouvert au nom de l'association « ANIMATION ROUTE 50 »

Banque :	CREDIT MUTUEL	Domiciliation :	CCM Granville
Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé
15489	04706	00040262501	70
IBAN	FR76 1548 9047 0600 0402 6250 170	BIC	CMCIFR2A

Tout reversement de la subvention à des tiers, non mentionnés dans le présent arrêté, est proscrié.

Art. 5 : L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération. L'association s'engage à apposer un dispositif de communication faisant apparaître la participation de l'État.

Art. 6 : L'association s'engage à mettre en place une comptabilité analytique lui permettant d'enregistrer précisément les dépenses directes et indirectes de l'action.

L'association s'engage à fournir à l'administration le bilan de cette action, à la clôture de l'exercice de réalisation. Aucun changement dans l'objet ou dans l'affectation de la subvention ne peut intervenir sans autorisation préalable expresse donnée par l'administration.

Art. 7 : En cas d'inexécution, de modification ou de retard du projet, sans accord écrit du préfet de la Manche, celui-ci peut ordonner, après examen des justificatifs de réalisation par le porteur projet, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté.

Art. 8 : L'association s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place effectué par le ministère de l'Intérieur, par toute autorité mandatée par le préfet ou par les corps d'inspection et de contrôle. Dans le cas où il serait nécessaire de faire appel à un expert extérieur à l'administration, les frais seront supportés par l'association. L'association s'engage à présenter aux agents du contrôle tous les documents et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues. L'association s'engage à conserver les pièces comptables jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit pendant 10 ans en application de l'article L.123.22 du code du commerce pour les associations tenues d'établir des comptes annuels, ou pendant cinq ans délai de droit commun, fixé par l'article L.2224 du code civil, pour les autres.

Art. 9 : Dans le cas où les contrôles feraient apparaître, que tout ou partie des sommes versées a été utilisée à des fins autres que celles visées ci-dessus, l'État exigera le reversement total ou partiel de la somme indûment perçue dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suivra le titre de perception correspondant.

Signé : Pour le préfet, la directrice de cabinet cheffe de projet sécurité routière : Mme Hélène DEBIEVE

◆

Arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'État et l'association syndicale autorisée (ASA) de Pirou pour le maintien d'un perré le long du littoral de la commune de PIROU

CONSIDÉRANT qu'une concession d'utilisation du domaine public maritime est nécessaire à la gestion d'ouvrages ayant vocation de défense contre la mer au profit des adhérents de l'ASA de Pirou ;

CONSIDÉRANT que la nature des aménagements projetés sur le domaine public maritime est compatible avec les objectifs environnementaux du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine Manche – Mer du Nord ;

Art. 1 : La présente décision approuve la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour le perré sur le littoral de la commune de Pirou (50), au profit de l'ASA de Pirou et dont les limites sont définies au plan de masse qui demeurera annexé à ladite convention.

Art. 2 : La concession susvisée est consentie aux clauses et conditions de la convention ci-jointe qui demeurera annexée à la présente décision. Elle ne vaut que pour l'objet défini dans ladite convention.

Signé : le Préfet : Gérard GAVORY

Annexe : convention consultable à la direction départementale des territoires et de la mer - service Mer et Littoral à Cherbourg-en-Cotentin et à la délégation territoriale centre à Coutances.

◆

Arrêté N° 2021 – DDTM - SE – 006 du 21 janvier 2021 approuvant l'agrément N° 50-2021-001 de la société FATOUT TP pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif

Considérant ce qui suit :

- la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange,

- le bordereau de suivi des matières de vidanges proposé par le demandeur est conforme aux prescriptions de l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ;

Art 1 : Bénéficiaire de l'agrément : Monsieur Mathieu LE BOUTEILLER

Art 2 : Objet de l'agrément

La société FATOUT TP représentée par Mathieu LEBOUTEILLER est agréée sous le numéro 50-2021-001. pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif et prendre en charge le transport et l'élimination des matières de vidange.

La quantité maximale annuelle de matières de vidange visée par le présent agrément est de 500 m³.

Les filières d'élimination validées par le présent agrément sont les suivantes :

- la station d'épuration de Montmartin sur mer
- l'épandage direct tel que définit le plan d'épandage du GAEC de l'Erru à Saint-Sauveur-Villages validé dans le cadre de la déclaration au titre des par la DDPP de la Manche.

Art 3 : Elimination des matières de vidanges

Art 3-1 : Dépotage des matières de vidange

Seules sont acceptées sur les stations d'épuration publiques, les matières de vidange provenant d'installations d'assainissement non collectif (fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses fixes) implantées sur le territoire du département de la Manche.

Les déversements doivent satisfaire les conditions fixées par les conventions établies entre le bénéficiaire de l'agrément, le maître d'ouvrage et s'il y a lieu l'exploitant de la (des) station(s) d'épuration susvisée(s), notamment pour ce qui concerne la qualité des produits admissibles (les matières de vidange ne doivent pas contenir de substances toxiques susceptibles de compromettre le fonctionnement de(s) la filière(s) de traitement) ainsi que les conditions d'accès. Si les effluents collectés ne correspondent pas aux exigences fixées par lesdites conventions, le bénéficiaire de l'agrément informe le service de la police de l'eau, du mode d'élimination auquel il aura recours, avant toute opération de dépotage sur des sites autres que les filières de traitement susvisées.

Art 3-2 : Épandage des matières de vidanges

Les matières de vidange sont assimilées à des boues de station d'épuration. Les mesures réglementant leur épandage doivent donc être respectées, notamment en ce qui concerne l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées suite à l'arrêté du 30 avril 2020.

Les matières de vidange ne devront pas être mélangées avec d'autres effluents.

Le bénéficiaire de l'agrément effectuera une analyse des matières de vidange à épandre (valeur agronomique, éléments traces métalliques et composés traces organiques) tous les 1000 m³ épanchés. La première analyse devra être réalisée durant les trois premiers mois de l'activité.

L'élimination des matières de vidange par épandage sur terre agricole se fera :

- conformément au plan d'épandage du GAEC de l'Erru à Saint-Sauveur-Villages validé dans le cadre de la déclaration au titre des par la DDPP de la Manche.

Un point référence sera choisi parmi les parcelles épanchables tous les 20 hectares. Au préalable, avant le premier épandage de matières de vidange et en chaque point de référence sera effectuée une analyse de sol (valeur agronomique et éléments traces métalliques). Cette analyse sera à renouveler à la fin de l'agrément ou en cas d'exclusion de parcelle référente.

L'épandage des matières de vidange se fera uniquement sur des terres de labour et respectera le tableau des distances d'isolement et domaine d'application joint en annexe du présent arrêté. L'enfouissement s'effectuera immédiatement. Les opérations d'épandages des matières de vidange devront faire l'objet d'enregistrements sur le cahier d'épandage, au même titre que pour les effluents agricoles.

L'épandage de matières de vidange est interdit dans les périmètres de captage d'alimentation en eau potable. Les parcelles retenues pour l'épandage des matières de vidange ne devront pas être superposées à celles d'un plan d'épandage d'un autre effluent autre qu'agricole.

Les périodes d'interdiction d'épandage doivent être respectées.

Art 4 : Le suivi de l'activité

Le bénéficiaire de l'agrément doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009. Le bénéficiaire de l'agrément établit pour chaque vidange un bordereau de suivi des matières de vidange en trois volets comportant a minima les informations prévues à l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009. Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination. Le volet conservé par le propriétaire de l'installation vidangée est signé par lui-même et le bénéficiaire de l'agrément. Ceux conservés par le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination sont signés par les trois parties.

Le bénéficiaire de l'agrément tient un registre, classé par dates, comportant les bordereaux de suivi des matières de vidange. Ce document est tenu en permanence à la disposition du Préfet et de ses services. La durée de conservation de ce registre est de dix années.

Le bénéficiaire de l'agrément adresse au service en charge de la police de l'eau, chaque année avant le 1er avril, un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure. Ce bilan comporte a minima :

- les informations concernant le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matières dirigées vers la filière d'élimination retenue ;
- un état des moyens de vidange dont dispose le bénéficiaire de l'agrément et les évolutions envisagées.

Art 5 : Modification des conditions de l'agrément

En cas de modification ou de projet de modification de la quantité maximale annuelle de matières de vidange agréée et/ou de la(des) filière(s) d'élimination, et/ou du site de traitement de réception des matières de vidange, le bénéficiaire de l'agrément sollicite auprès du Préfet une modification des conditions de son agrément.

A ce titre, lorsqu'une convention est signée ou dénoncée par l'une ou l'autre des parties, le bénéficiaire de l'agrément avertit le Préfet ainsi que le service de la police de l'eau.

Art 6 : Cessation définitive de l'activité

La cessation définitive d'activité doit faire l'objet d'une déclaration par le bénéficiaire de l'agrément auprès du Préfet, dans le mois qui suit. Il est donné acte de cette déclaration au vu de la copie de la radiation au registre du commerce et des services.

Art 7 : Contrôle par l'Administration

Le Préfet et ses services peuvent procéder à la réalisation des contrôles nécessaires à la vérification de l'exactitude des déclarations effectuées par le bénéficiaire de l'agrément et contrôler le respect de ses obligations au titre du présent arrêté. Ces opérations de contrôle peuvent être inopinées.

Art 8 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Art 9 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de l'agrément de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Art 10 : Durée de l'agrément

La durée de validité de l'agrément est fixée à 10 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. À l'expiration de cette période, l'agrément peut être renouvelé pour une même durée, sur demande expresse du bénéficiaire. La demande de renouvellement de l'agrément est transmise au Préfet au moins six mois avant la date limite de fin de validité de l'agrément initial. Cette demande est accompagnée d'un dossier comportant l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié susvisé et actualisées.

Lorsque les modalités ci-dessus sont respectées, la validité de l'agrément initial est prolongée jusqu'à notification de la décision préfectorale concernant la demande de renouvellement. Le Préfet peut, toutefois, décider de retirer cette prolongation temporaire d'agrément conformément à l'article 11 du présent arrêté ou en cas de manquement du demandeur à ses obligations dans le cadre de l'instruction de son dossier de demande de renouvellement d'agrément.

Art 11 : Retrait ou suspension de l'agrément

L'agrément peut être restreint, modifié, suspendu ou retiré à l'initiative du Préfet dans les conditions prévues à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 susvisé.

Le bénéficiaire, dont l'agrément a été retiré, ne peut prétendre à un nouvel agrément dans les six mois à compter de la modification de la décision de retrait.

Art 12 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche et mis à disposition du public sur le site des services de l'État dans la Manche pendant une durée d'au moins 6 mois. La liste des personnes agréées est publiée sur le site des services de l'État dans la Manche.

ANNEXE

Distance d'isolement et domaine de réalisation des épandages

Nature des activités à protéger	Distance d'isolement minimale	Domaine d'application
Puits, forages, sources, aqueducs transitant des eaux destinées à la consommation humaine en écoulement libre, installations souterraines ou semi-enterrées utilisées pour le stockage des eaux, que des dernières soient utilisées pour l'alimentation en eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères	35 m	Tous types de boues, pente du terrain inférieure à 7 %
	100 m	Tous types de boues, pente du terrain supérieures à 7 %
Cours d'eau et plans d'eau	35 m des berges	Cas général à l'exception des cas ci-dessous Boues non stabilisées ou non solides et pente du terrain supérieure à 7 %
	200 m des berges	
	100 m des berges	Boues solides et stabilisées et pente du terrain supérieure à 7 %
	5 m des berges	Boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage, pente du terrain inférieure à 7 %
Immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, zones de loisirs ou établissements recevant du public	100 m	Cas général à l'exception des cas ci-dessous Boues hygiénisées, boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage
	Sans objet	
Zones conchylicoles	500 m	Toutes boues sauf boues hygiénisées et sauf dérogation liée à la topographie
Nature des activités à protéger	Délai minimum	Domaine d'application
Herbages ou cultures fourragères	6 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Cas général sauf boues hygiénisées Boues hygiénisées
	3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	
Terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières à l'exception des cultures d'arbres fruitiers	Pas d'épandage pendant la période de végétation	Tous types de boues
Terrains destinés ou affectés à des cultures maraîchères ou fruitières, en contact direct avec des sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état crus	18 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même	Cas général sauf boues hygiénisées Boues hygiénisées
	10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même	

Signé : Pour le préfet et par délégation, pour la directrice départementale des territoires et de la mer, le chef du service environnement par intérim: Olivier CATTIAUX

◆

DIVERS

DISP - Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bretagne-Normandie-Pays de Loire

Arrêté du 16 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN) en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de COUTANCES à compter du 11 janvier 2021

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 30 octobre 2020 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 18 novembre 2019 de mutation de Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN) à compter du 1 mars 2020 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Coutances

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2018 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON à compter du 1er novembre 2018 à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes en qualité de Directeur Placé

Vu la décision de la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) du 16 décembre 2020 mettant à disposition à la maison d'arrêt de Coutances Monsieur Pascal MOYON, du 11 au 22 janvier 2021, en appui de la direction de cet établissement

Arrête :

Art. 1 : Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN), Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Coutances pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Coutances ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Coutances et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN), délégation de signature temporaire du 11 au 22 janvier 2021 est donnée à Monsieur Pascal MOYON, Directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes : Marie-Line HANICOT



DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Arrêté n° SRN/UAPP/20-19-01006-011-001 du 4 décembre 2020 autorisant à procéder à des opérations de capture, transport, détention et relâcher d'espèces protégées – Centre de soins «la Dame Blanche»

Considérant :

- que l'association « la Dame Blanche », créée en 1986, est un centre de soins et de sauvegarde de la faune sauvage, membre de l'UNCS (Union nationale des centres de sauvegarde de la faune sauvage),
- que « la Dame Blanche » assure la gestion du centre de sauvegarde, qui consiste à accueillir des animaux sauvages blessés, les soigner et les rééduquer avant de les relâcher dans leur milieu naturel dans des conditions optimales,
- que le centre de soins dispose d'une autorisation d'ouverture depuis le 29 mai 2018,
- que le rayon d'action du centre s'étend à l'ensemble de la Normandie,
- que certains animaux recueillis sont des spécimens d'espèces protégées de la faune sauvage,
- qu'il y a donc lieu d'encadrer les activités au titre d'une dérogation afin de permettre au centre de soins d'héberger et de soigner tout spécimen de la faune sauvage protégée susceptible de lui être confié,
- qu'il est donc possible, dans les conditions fixées par cet arrêté de dérogation, d'autoriser le centre de soins, « la Dame Blanche » à transporter, détenir et relâcher dans la nature des spécimens de la faune sauvage protégée,

Art. 1er – bénéficiaire et espèces concernées

Le centre de soins « la Dame Blanche », sis 1343 route de la Chapelle, Saint-Julien-de-Mailloc, à VALORBIQUET (14290) est autorisé à capturer et détenir des spécimens de l'espèce protégée :

toutes espèces susceptibles d'être présentes sur le territoire français

Art. 2 – champ d'application de l'arrêté

L'autorisation est accordée pour toutes les espèces protégées sur le territoire français, dans la limite des autorisations accordées au centre de soins et pour les opérations suivantes :

- le transport de spécimens entre le lieu de récupération (particuliers) et le centre de soins,
- la détention au sein du centre de soins de spécimens d'espèces animales protégées blessés, ou en cours de rétablissement, dans le respect de la capacité d'accueil du centre,
- le transport de spécimens entre le centre de soins et un cabinet vétérinaire, et inversement,
- le transport de spécimens entre deux centres de soins autorisés,
- le transport de spécimens du centre de soins jusqu'au lieu où il est libéré en vue de sa réinsertion dans la nature dans les conditions précisées à l'article 5 du présent arrêté,
- le transport du centre de soins jusqu'au lieu où un spécimen sera autopsié (laboratoire) ou détruit (centre d'équarrissage) ainsi qu'entre ces deux lieux.

La cession à des éleveurs ou à des parcs zoologiques des animaux recueillis et incapables d'être réintroduits dans le milieu naturel, doit faire l'objet des autorisations particulières requises au titre des réglementations relatives à la faune sauvage captive et à la protection des espèces.

Les spécimens morts gardant leur qualité de spécimens d'espèces protégées, leur cession requiert l'avis de la DREAL. Le cessionnaire doit disposer des autorisations liées à la détention, et éventuellement à l'utilisation, de spécimens d'espèces protégées.

Art. 3 – durée de la dérogation

La dérogation pour transport, détention et relâcher dans la nature prend effet à compter de la notification du présent arrêté et prend fin le 31 décembre 2025.

Elle est renouvelable par prorogation sur demande faite avant la date de caducité de l'arrêté. Après la date de caducité, un nouveau dossier de demande de dérogation devra être fourni pour instruction préalable.

Art. 4 – personnes habilités

Les personnes habilitées à s'occuper des animaux, à les transporter sont sous la responsabilité de la personne capacitaire. Elles appartiennent aux salariés, vacataires, stagiaires et bénévoles de l'association « la Dame Blanche ».

La personne capacitaire s'assure d'un niveau de formation suffisant des personnes qui soignent les animaux ou les transportent.

En tant que de besoin, « la Dame Blanche » établit aux salariés une lettre de mission décrivant la nature de l'activité demandée et le cadre de l'action.

En cas de contrôle, les salariés doivent être porteurs de cette lettre et du présent arrêté, ou de leurs copies.

Art. 5 – modalités particulières

Détention

Les spécimens d'espèces protégées ne sont détenus que le temps des soins et jusqu'à leur sortie, soit pour être relâchés dans le milieu naturel après complet rétablissement, soit vers une structure permettant leur détention définitive.

Les spécimens morts sont détenus dans des conditions n'entraînant aucun risque sanitaire, ni pour les employés, ni pour les animaux hébergés jusqu'à leur sortie pour équarrissage ou utilisation.

Transport

Les animaux vivants sont transportés dans des caisses de transport adaptées à l'espèce. À l'intérieur de la caisse, un tapis vert pelouse est fixé pour que l'animal puisse se maintenir. Toutes précautions sont prises pour prévenir tout risque de souffrance supplémentaire due, entre autres, aux chocs ou à la chaleur.

Les spécimens morts sont transportés dans des conditions n'entraînant aucun risque sanitaire, ni pour les convoyeurs, ni pour l'environnement.

Relâcher

Les spécimens pouvant être réintroduits dans le milieu naturel doivent être relâchés de façon privilégiée au plus près des lieux de capture initiaux.

Si les spécimens sont relâchés à distance de leur lieu d'origine, la DREAL en est informée au moins quinze (15) jours avant la date envisagée. L'absence de retour de la DREAL vaut accord.

Transfert des spécimens vivants

Les transferts de spécimens vivants vers un autre centre de soins est autorisé sous couvert de cette dérogation. Cet arrêté n'exonère pas de la nécessité d'obtention d'autres autorisations prises au titre d'autre réglementation que celle relative à la protection stricte des espèces de la faune sauvage.

Les transferts de spécimens vivants vers des structures d'hébergement, autres que les centres de soins, pour leur détention définitive après guérison (spécimens « non relâchables » tels que les animaux imprégnés ou les animaux mutilés incapables de survivre en milieu naturel) n'est possible que si la structure d'accueil est réglementairement autorisée à détenir des spécimens de ladite espèce protégée. Charge au centre de soins « la Dame Blanche » de s'en assurer préalablement. Les références des autorisations administratives (autorisation d'établissement, détention espèces protégées) sont mentionnées sur le registre de sortie.

Les spécimens transférés n'ont vocation, ni à être présentés au public, ni à se reproduire, excepté pour des programmes de réintroduction dans le milieu naturel. Les transferts à destination de structures à but lucratif requièrent l'accord de la DREAL.

Transfert des spécimens morts

Les transferts de spécimens morts à destination des centres d'équarrissage est réalisé dans les conditions habituelles.

Les transferts de spécimens morts pour préparation ostéologique ou naturalisation en vue de leur mise en collection ou exposition dans des structures à but non lucratif ou pour étude scientifique font l'objet d'une information préalable de la DREAL au moins quinze (15) jours avant la date envisagée. L'absence de retour de la DREAL vaut accord.

Les transferts de spécimens morts vers des structures à but lucratif requièrent l'accord préalable de la DREAL. La justification du transfert ainsi que l'identité et les coordonnées du destinataire seront communiquées.

Art. 6 – documents de suivis et de bilans

« La Dame Blanche » tient un registre d'entrée-sortie des spécimens d'espèces protégées. Un extrait du registre est transmis chaque année avant le 31 mars de l'année suivante à la DREAL Normandie.

Cet extrait est adressé, de préférence par voie numérique. Il doit comprendre, a minima, le nombre de spécimens par espèce recueillis, relâchés, transférés pour détention définitive ou morts dans l'établissement de soins. La destination des spécimens sortis du centre de soins devra être précisé et comprendre, le cas échéant, les coordonnées et références des autorisations des structures d'accueil.

Art. 7 – suivi et contrôles administratifs

Conformément aux articles L.171-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux contrôles administratifs et mesures de police, les fonctionnaires et agents chargés des contrôles sont habilités à vérifier la bonne mise en œuvre de la présente autorisation.

Les contrôles de la bonne application des prescriptions faites à cet arrêté sont susceptibles d'être menés par l'Office français de la biodiversité ou tout autre structure habilitée par le code de l'environnement.

Art. 8 – modifications, suspensions, retrait

L'arrêté de dérogation peut être modifié, suspendu ou retiré si l'une des obligations faites à « la Dame Blanche » n'était pas respectée.

La modification, la suspension ou le retrait ne font pas obstacle à d'éventuelles poursuites, notamment au titre de l'article L.415-1 à 6 du code de l'environnement.

En tant que de besoin, les modifications prennent la forme d'un arrêté modificatif et sont effectives à la notification de l'acte.

Art. 9 – Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. En particulier, cet arrêté ne vaut pas autorisation de pénétration dans des propriétés closes relevant de la loi du 29 décembre 1892 susvisée ou de la loi n° 43-374 du 06 juillet 1943 susvisée.

Signé : Pour les préfets et par délégation, P/ le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la directrice adjointe : Karine BRULÉ



Arrêté n° SRN/UAPP/21-18-00419-051-006 du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté n° SRN/UAPPPA/2018-00419-051-003 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées: Amphibiens, reptiles – CPIE du Cotentin

Considérant :

que l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN) a été créé en 2005 par le CPIE du Cotentin (50), en collaboration avec les CPIE Vallée de l'Orne (14) et Collines Normandes (61),

que l'OBHEN déploie le programme POPAmphibiens,

que l'OBHEN réalise des captures temporaires avec relâcher sur place pour identifier les amphibiens et les reptiles,

que pour ce faire, l'OBHEN a besoin de personnes qualifiées en nombre suffisant,

que monsieur CLEMENT Michaël est technicien « bassin versant », au service gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

(GEMAPI) à la communauté d'agglomération du Cotentin dans la Manche,

que dans ces conditions, il peut être donné une suite favorable à la demande du CPIE du Cotentin d'ajouter un mandataire habilité à la liste établie,

Art. 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° SRN/UAPPPA/2018-00419-051-003 du 3 avril 2018 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place, dans le département de la Manche, de spécimens d'amphibiens et de reptiles par le CPIE du Cotentin est modifié à l'article 4 comme suit.

Un mandataire habilité est ajouté à la liste : Monsieur CLEMENT Michaël

Art. 2 : Les conditions, obligations et restrictions prescrites par l'arrêté du 3 avril 2018 s'appliquent mutatis mutandis jusqu'au 31 décembre 2022.

Signé : Pour le préfet et par délégation, P/ le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par délégation, la directrice adjointe : Karine BRULÉ



DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche

Arrêté du 17 novembre 2020 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale

Art. 1 : Le conseil départemental de l'éducation nationale est composé comme suit :

Représentants de la Région	
Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Anne-Marie COUSIN	M. Pascal MARIE
Représentants du département	
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Christine LEBACHELEY conseillère départementale du Val-de-Saire	M. Jean-Claude HEURTAUX conseiller départemental de Quettreville-sur-Sienne
Mme Martine LEMOINE conseillère départementale de Villedieu-les-Poêles	Madame Maryse LE GOFF conseillère départementale de Carentan
Monsieur Jean LEPETIT conseiller départemental du Val-de-Saire	Mme Françoise LEROSIGNOL conseillère départementale de Bricquebec
Mme Carine GRASSET-MAHIEU conseillère départementale de Saint-Hilaire- du-Harcouët	Mme Karine DUVAL conseillère départementale de Cherbourg- Octeville 2
Mme Yveline DRUEZ conseillère départementale de La Hague	Mme Anna PIC conseillère départementale de Cherbourg- Octeville 1
Représentants des communes	
Membres titulaires	Membres suppléants

Mme Maryvonne RAIMBEAULT maire de Saint-Clair-sur-Elle	M. Henri LEMOIGNE maire de Créances
M. Hubert LEFEVRE maire de Rauville-la-Bigot Mme Jessie ORVAIN maire d'Isigny-le-Buat	M. Yves HENRY maire de Virandeville M. Alain BRIÈRE maire de Jullouville
M. Benoit ARRIVÉ maire de Cherbourg-en-Cotentin	M. Jean-Pierre MAUQUEST maire de Montebourg
Représentants des personnels titulaires de l'État	
Membres titulaires	Membres suppléants
pour la FSU	
M. Jérôme DUTRON	Mme Lydie ADOR
Mme Martine QUESNEL M. Pascal ROGER	M. Emmanuel KNOSP
Mme Virginie LAISNÉ	Mme Sandrine AUBRY Mme Delphine MESNILDREY
pour le SGEN-CFDT	
M. Richard VIAUX	Mme Delphine LEGOUET
Mme Valérie LEVAVASSEUR	Mme Virginie MOREAU
pour SUD-Éducation	
Mme Florence DESRAMÉ	Mme Karine LETOUZÉ
pour l'UNSA-Éducation	
Mme Camille GROLLEAU	M. Etienne LEROUXEL
M. Philippe LEREVEREND	M. Pascal LEBARBIER
pour FNEC-FP-FO 50	
M. Laurent TAGUET	Mme Dominique PEILLOUT
Représentants des usagers	
pour la FCPE	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. André CALVEZ	Mme Nicole PAUL
M. Yannick COUEGNAT	Mme Agnès DAUDINET
M. Sébastien GOHIN	Mme Nathalie GIRARD
Mme Rachel HARASSE M. Sylvain LAMBERT Mme Manuela RICOU Mme Isabelle TAFFLET	
Pour les Associations complémentaires de l'enseignement public	
Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Maryvonne KARDJADJ	Mme Françoise FOSSEY
Personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Joseph REBOURS	Mme Hélène de QUIÉVRECOURT
M. Patrice CADOR	M. Jean-Louis HARDY
Délégués Départementaux de l'Education Nationale (à titre consultatif)	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Alain Loisel	M. Guillaume RAULINE

Art. 2 : En application des dispositions de l'article R 235-6 du code de l'éducation, la durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter du 7 juin 2020.

Signé : Pour le préfet, et par délégation, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche :
Sandrine BODIN



Arrêté du 25 janvier 2021 portant composition du comité technique spécial départemental de la Manche

Art. 1 : sont nommés membres du comité technique spécial départemental de la Manche à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2022.

EN QUALITE DE MEMBRES TITULAIRES

Au titre de représentants de l'administration

- Madame Sandrine BODIN, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche
- Monsieur Giacomo BOURRÉE, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche

Au titre de représentants des personnels

Pour la fédération syndicale unitaire (FSU)

- M. Jérôme DUTRON, professeur des écoles
- Mme Virginie LAISNÉ, professeure des écoles
- M. Pascal ROGER, professeur certifié
- Mme Martine QUESNEL, professeure certifiée

Pour le syndicat général de l'Éducation nationale – confédération française démocratique du travail (SGEN – CFDT)

- M. Richard VIAUX, professeur des écoles
- Mme Valérie LEVAVASSEUR, professeure des écoles

Pour le syndicat solidaire unitaire démocratique éducation (SUD Education)

- Mme Florence DESRAMÉ, professeure des écoles

Pour la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – force ouvrière

- M. Laurent TAGUET, professeur des écoles

Pour l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education)

- M. Pascal LEBARBIER, professeur des écoles
- Mme Savannah LEQUART, professeure des écoles

EN QUALITE DE MEMBRES SUPPLEANTS

Au titre de représentants des personnels

Pour la fédération syndicale unitaire (FSU)

- Mme Sandrine AUBRY, professeure des écoles
- M. Mikaël HABERT, professeur certifié
- M. Emmanuel KNOSP, professeur certifié
- Mme Anne MAHIEU, professeure des écoles

Pour le syndicat général de l'Éducation nationale – confédération française démocratique du travail (SGEN – CFDT)

- Mme Guillaume BATAIL, professeur certifié
- Mme Anne-Gaëlle BOULLAND, professeure des écoles

Pour le syndicat solidaire unitaire démocratique éducation (SUD Education)

- Mme Karine LETOUZÉ, professeure des écoles

Pour la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – force ouvrière

- Mme Cécile RENARD, professeure certifiée

Pour l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education)

- M. Thierry DESVALLÉES, professeur agrégé
- M. Etienne LEROUXEL, professeur des écoles

Signé : Pour le préfet, et par délégation, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche : Sandrine BODIN



Arrêté du 25 janvier 2021 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale

Art. 1 : Le conseil départemental de l'éducation nationale est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales

Représentants de la Région

Membre titulaire

Mme Anne-Marie COUSIN

Membre suppléant

M. Pascal MARIE

Représentants du Département

Membres titulaires

Mme Christine LEBACHELEY

conseillère départementale du Val-de-Saire

Membres suppléants

M. Jean-Claude HEURTAUX

conseiller départemental de Quettreville-sur-Sienne

Mme Martine LEMOINE

conseillère départementale de Villedieu-les-Poêles

Madame Maryse LE GOFF

conseillère départementale de Carentan

Monsieur Jean LEPETIT

conseiller départemental du Val-de-Saire

Mme Françoise LEROSIGNOL

conseillère départementale de Bricquebec

Mme Carine GRASSET-MAHIEU

conseillère départementale de Saint-Hilaire- du-Harcouët

Mme Karine DUVAL

conseillère départementale de Cherbourg- Octeville 2

Mme Yveline DRUEZ

conseillère départementale de La Hague

Mme Anna PIC

conseillère départementale de Cherbourg- Octeville 1

Représentants des Communes

Membres titulaires

Mme Maryvonne RAIMBEAULT

maire de Saint-Clair-sur-Elle

Membres suppléants

M. Henri LEMOIGNE

maire de Créances

M. Hubert LEFEVRE

maire de Rauville-la-Bigot

M. Yves HENRY

maire de Virandeville

Mme Jessie ORVAIN

maire d'Isigny-le-Buat

M. Alain BRIÈRE

maire de Jullouville

M. Benoit ARRIVÉ
maire de Cherbourg-en-Cotentin

M. Jean-Pierre MAUQUEST
maire de Montebourg

Représentants des personnels titulaires de l'État

Membres titulaires
pour la FSU
M. Jérôme DUTRON
Mme Martine QUESNEL
M. Pascal ROGER
Mme Virginie LAISNÉ

Membres suppléants
Mme Lydie ADOR
M. Emmanuel KNOSP
Mme Sandrine AUBRY
Mme Delphine MESNILDREY

pour le SGEN-CFDT
M. Richard VIAUX
Mme Valérie LEVAVASSEUR

Mme Delphine LEGOUET
M. Guillaume BATAIL

pour SUD-Éducation
Mme Florence DESRAMÉ

Mme Karine LETOUZÉ

pour l'UNSA-Éducation
Mme Camille GROLLEAU
M. Philippe LEREVEREND

M. Etienne LEROUXEL
M. Pascal LEBARBIER

pour FNEC-FP-FO 50
M. Laurent TAGUET

Mme Dominique PEILLOUT

Représentants des usagers

pour la FCPE
Membres titulaires

Membres suppléants

M. André CALVEZ
M. Yannick COUEGNAT
M. Sébastien GOHIN
Mme Rachel HARASSE
M. Sylvain LAMBERT
Mme Manuela RICOU
Mme Isabelle TAFFLET

Mme Nicole PAUL
Mme Agnès DAUDINET
Mme Nathalie GIRARD

Pour les Associations complémentaires de l'enseignement public

Membre titulaire
Mme Maryvonne KARDJADJ

Membre suppléant
Mme Françoise FOSSEY

Personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel
Membres titulaires
M. Joseph REBOURS
M. Patrice CADOR
Délégués Départementaux de l'Education Nationale (à titre consultatif)
Membre titulaire
M. Alain Loisel

Membres suppléants
Mme Hélène de QUIÉVRECOURT
M. Jean-Louis HARDY
Membre suppléant
M. Guillaume RAULINE

Art 2 : En application des dispositions de l'article R 235-6 du code de l'éducation, la durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter du 7 juin 2020.

Signé : Pour le préfet, et par délégation, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche :
Sandrine BODIN



Ministère de la transition écologique - Ministère de la Mer

Arrêté conjoint du 30 décembre 2020 portant dérogation à la protection stricte des espèces - PELAGIS

Considérant que la présente demande de dérogation de l'Observatoire Pelagis, UMS 3462, La Rochelle Université – CNRS, dans le cadre du réseau national échouages (RNE), à des fins scientifiques et de sauvetage, sur l'ensemble du littoral de la France métropolitaine, des départements d'Outre-Mer, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, de spécimens d'espèces protégées de mammifères marins est bien fondée ;

Considérant que l'Observatoire Pelagis, UMS 3462, La Rochelle Université – CNRS possède les capacités d'expertise et d'intervention requises pour mener à bien les diverses opérations faisant l'objet de la présente demande de dérogation ;

Considérant que ces opérations sont nécessaires pour le suivi des effectifs d'échouages, des paramètres écologiques et démographiques, de l'état sanitaire et des causes de mortalité des spécimens de ces espèces, et plus globalement pour l'observation, l'étude et la conservation de ces espèces ;

Considérant que le RNE contribue au système de contrôle des captures accidentelles au sens de l'article 12 de la Directive Habitat Faune Flore et à la surveillance du milieu marin pour la Directive cadre stratégie pour le milieu marin ;

Considérant qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante au projet;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des différentes espèces de mammifères marins dans leur aire de répartition naturelle respective,

Art. 1er – Identité du bénéficiaire

L'Observatoire Pelagis, Unité mixte de service (UMS 3462), La Rochelle Université (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) - CNRS, Pôle analytique, situé 5 allée de l'océan, 17000 La Rochelle, est autorisé à faire pratiquer les opérations décrites par le présent arrêté, en tant que coordinateur scientifique du Réseau national échouages (RNE).

Art. 2 – Nature de la dérogation

Le Président de La Rochelle Université ou toute autre personne qu'il mandate est autorisé à capturer, enlever, prélever (y compris les échantillons de matériel biologique (tissus, organes, sang etc...), transporter, utiliser et relâcher sur place ou de manière différée (de préférence sur le site d'origine des captures), dans le cadre du RNE, à des fins scientifiques et de sauvetage, des spécimens vivants ou morts de toutes les espèces protégées de cétacés, pinnipèdes et siréniens (en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement) trouvés échoués sur l'ensemble du littoral de la France métropolitaine, des départements d'Outre-Mer, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exclusion des zones cœurs des parcs nationaux des Calanques, de Port-Cros et de Guadeloupe. Ces interventions ne peuvent constituer à établir un diagnostic vétérinaire ou pratiquer une autopsie par des personnes non titulaires du diplôme de docteur vétérinaire.

Les opérations de transport en vue du relâcher de spécimens de manière différée ne pourront concerner que les spécimens des seules espèces de pinnipèdes.

La capture temporaire des spécimens vivants des seules espèces de pinnipèdes peut donner lieu à des opérations de marquage et de baguage afin de permettre le suivi post échouage de ces spécimens. Les opérations de marquage peuvent être menées sur les pinnipèdes par le coordinateur scientifique du RNE et les centres de soins habilités (cf. liste en annexe).

Le Président de La Rochelle Université ou toute autre personne qu'il mandate est également autorisé à transporter sur l'ensemble du territoire national, détenir, utiliser et, le cas échéant, détruire ces échantillons de matériel biologique.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice de la réglementation relative à l'expérimentation animale et de la réglementation relative à l'exercice de la profession de vétérinaire sur le territoire national.

Art. 3 – Conditions de la dérogation

Le Président de La Rochelle Université désigne et mandate les personnes auxquelles il confie la conduite des opérations sur le terrain. Ces personnes devront posséder les compétences nécessaires à leur bonne réalisation et devront notamment suivre une formation spécifique dispensée par La Rochelle Université ou par l'un des points focaux du RNE. Le Président de La Rochelle Université, après consultation et avis du Comité de pilotage du RNE, attribue à chacune une carte faisant référence à la présente dérogation et sur laquelle sont précisés le programme scientifique et les départements ou les territoires sur lesquels le titulaire de la carte est habilité à intervenir.

Les personnes mandatées peuvent intervenir sur le terrain pour l'application des protocoles selon 3 niveaux, après avoir suivi obligatoirement une formation et vérification de l'acquisition des compétences requises. Les actes et sites d'intervention pour chacun des 3 niveaux sont listés en annexe II.

Les autopsies ne peuvent être effectuées que par un vétérinaire, inscrit au tableau de l'Ordre sauf exemptions prévues à l'article L242-1 du Code rural et de la pêche maritime, dans une salle d'autopsie et avec l'équipement adapté.

Art. 4 – Durée de validité de la dérogation

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 5 – Compte-rendu d'activités

Un rapport annuel des opérations effectuées sera transmis à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine (service du patrimoine naturel) et à l'Office français de la biodiversité (OFB). Un rapport final sera transmis au ministère en charge de la protection de la nature (direction de l'eau et de la biodiversité), à la DREAL Nouvelle-Aquitaine (service du patrimoine naturel), à l'OFB et au CNPN.

Art. 6 - Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-1 du code de l'environnement.

Art. 7 - Sanctions

Le non-respect des dispositions du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Signé : Pour la ministre de la transition écologique et par délégation, l'adjointe au directeur de l'eau et de la biodiversité : Marie-Laure METAYER
Pour la ministre de la mer et par délégation, le directeur adjoint des pêches maritimes et de l'aquaculture : Laurent BOUVIER

ANNEXE 1 - Liste des centres de soins habilités à accueillir temporairement des pinnipèdes échoués vivants en vue de leur réhabilitation puis leur transport en vue de leur relâcher dans le milieu naturel

1. Ligue protectrice des animaux du Calaisis (LPA de Calais - 62)
2. Centre d'hébergement et d'Etude sur la Nature et l'Environnement (CHENE, Allouville-Bellefosse - 76)
3. Centre de soins de l'association Conservation des mammifères et oiseaux marins de Bretagne (OCEANOPOLIS, Brest - 29)
4. Aquarium de Biarritz (Biarritz - 64)

Des structures peuvent accueillir temporairement des pinnipèdes échoués vivants afin de stabiliser leur état et d'organiser leur transfert vers un centre de soins habilité. Au sein de ces structures, appelées « centre de transit », au moins un personnel doit être mandaté par La Rochelle Université (Observatoire Pelagis) et son statut peut être vérifié lors du contrôle de l'autorisation nominative (carte verte) via le QR code existant sur la carte. La liste de ces centres de transit pour pinnipèdes est également disponible en contactant l'Observatoire Pelagis.

Annexe II : Liste des actes et des sites d'intervention relevant de chacun des niveaux I, II et III et compétences requises associées.

Les correspondants qui interviennent sur le terrain doivent avoir obligatoirement suivi une formation.

La formation initiale est obligatoire, elle se compose d'un module théorique et d'un module pratique. Elle a pour objectif :

- d'acquérir les bases concernant le fonctionnement du RNE et ses objectifs de suivi, l'état des populations de mammifères marins et les problématiques d'interactions avec les activités humaines ;
- de savoir identifier les principales espèces de mammifères marins;
- de connaître les conduites à tenir et d'appliquer les protocoles standards (3 niveaux d'examen) en fonction des cas d'échouages ;
- d'assurer la qualité et traçabilité des données et prélèvements, ainsi que les principes d'hygiène et sécurité.

Différents niveaux d'intervention et de protocoles sont possibles selon les compétences et les moyens à disposition du correspondant :

NIVEAU 1 : PROTOCOLE 1 qui comprend le recueil des données (la fiche échouage), les examens externes (+ prélèvements dents si possible). Ces données seront bancarisées et permettent le recensement des individus échoués.

NIVEAU 2 : PROTOCOLE 2 qui comprend le protocole 1 + les prélèvements de tissus et d'organes (nécessite ouverture des cavités corporelles et équipement pour prélever et conserver). Ces prélèvements seront bancarisés et ont pour but la recherche en biologie et écologie.

NIVEAU 3 : PROTOCOLE 2 + Examen lésionnel interne. Ce niveau s'adresse seulement aux correspondants ayant suivi la formation « examen interne ».

NIVEAU 4 : Diagnostic et autopsie vétérinaires ne peuvent être effectuées que par des personnes de Niveau 3 titulaires du diplôme de docteur vétérinaire inscrites au tableau de l'Ordre sauf exemptions prévues à l'article L242-1 du Code rural et de la pêche maritime et dans une salle d'autopsie et avec l'équipement adapté.



Arrêté conjoint du 30 décembre 2020 portant dérogation à la protection stricte des espèces – MNHN

Considérant que la présente demande de dérogation du MNHN dans le cadre du programme « Observatoire des marines : réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de tortues marines de France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon », à des fins scientifiques et de sauvetage, sur l'ensemble du littoral de la France métropolitaine de Saint-Pierre-et-Miquelon, de spécimens d'espèces protégées de tortues marines est bien fondée ;

Considérant que l'Unité mixte de service (UMS) 2006 Patrimoine naturel (OFB-CNRS-MNHN) possède les capacités d'expertise et d'intervention requises pour mener à bien les diverses opérations faisant l'objet de la présente demande de dérogation ;

Considérant que ces opérations sont nécessaires pour l'étude et la conservation des tortues marines et contribuent au système de contrôle des captures accidentelles prévu par la Directive Habitat Faune Flore et à la surveillance du milieu marin pour la Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin;

Considérant qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante au projet;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des différentes espèces de tortues marines dans leur aire de répartition naturelle respective,

ARRÊTENT

Art. 1^{er} – Identité du bénéficiaire

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sous tutelle de l'Etat, dont le siège se situe CP 41 - 57 rue Cuvier, 75231 PARIS cedex 05, est autorisé à faire pratiquer les opérations décrites par le présent arrêté.

Au sein du MNHN, l'Unité mixte de service (UMS) 2006 Patrimoine naturel (OFB-CNRS-MNHN), sise 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CP41, 75005 Paris, représentée par ses co-Directeurs, assure la responsabilité de la réalisation et de la mise en œuvre des opérations faisant l'objet du présent arrêté, au travers des activités conduites par l'Observatoire des tortues marines : réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de tortues marines de France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon, cet observatoire étant dirigé par un coordinateur.

Art. 2 – Nature de la dérogation

Dans le cadre du programme scientifique 2021-2026 « Observatoire des tortues marines : réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de tortues Marines de France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon », le MNHN est autorisé, à des fins scientifiques et de sauvetage, à faire réaliser les interventions suivantes sur les tortues marines des espèces *Dermochelys coriacea* (Tortue Luth), *Caretta caretta* (Tortue caouanne), *Chelonia mydas* (Tortue verte), *Lepidochelys kempii* (Tortue de Kemp), *Eretmochelys imbricata* (Tortue imbriquée), *Lepidochelys olivacea* (Tortue olivâtre), à l'intérieur de la zone économique exclusive de la France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon, sur l'ensemble des côtes du littoral de la France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon (zone littorale et eaux territoriales), à l'exclusion des zones cœurs des parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques :

- manipulation et examen d'un animal mort échoué, capturé accidentellement ou signalé à la dérive, pour en déterminer l'espèce, le sexe, réaliser les relevés biométriques et prélèvements d'échantillons de matériels biologiques ;
- enlèvement, transport et stockage temporaire d'un animal mort échoué, à la dérive en mer ou capturé accidentellement en vue de son transfert direct vers la structure désignée par le MNHN, listée à la rubrique C des tableaux en annexe I du présent arrêté, pour pratiquer les analyses ;
- capture (avec relâcher sur place ou de manière différée) à des fins de sauvetage, examen, détention temporaire le cas échéant d'un animal vivant échoué, émergeant de l'œuf (nouveau-née), signalé en détresse ou à la dérive en mer, ou capturé accidentellement, et transport vers un centre de soins désigné par le MNHN, listé à la rubrique A des tableaux figurant en annexe I du présent arrêté, et/ou un site de remise en milieu naturel;
- manipulation d'un animal vivant pour la pose d'un dispositif d'identification et de suivi individuels, et pour le prélèvement d'échantillons de matériels biologiques par des personnes formées autorisées par le MNHN, au sein des structures mentionnées respectivement aux rubriques D et E des tableaux figurant en annexe I ou en milieu naturel;
- transport, utilisation et détention d'échantillons de matériels biologiques à des fins scientifiques en centre de soins ou en laboratoire par les personnes et les structures désignées par le MNHN mentionnées à la rubrique F des tableaux figurant en annexe I ;
- manipulation, en cas d'urgence, des œufs et produits de nids menacés et/ou éclos et transport, le cas échéant, vers les lieux d'incubation dans le milieu naturel désignés par le MNHN.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice des réglementations relatives à l'expérimentation animale, à la faune sauvage en captivité et de la réglementation relative à l'exercice de la profession de vétérinaire sur le territoire national.

Art. 3 - Autres dispositions complémentaires concernant la présente dérogation

Sous l'autorité du MNHN et sous couvert du présent arrêté, les spécimens de tortues marines trouvés vivants échoués, en difficulté en mer ou capturés accidentellement peuvent être détenus dans des centres de soins autorisés désignés par le MNHN et mentionnés à la rubrique A des tableaux de l'annexe 1 du présent arrêté.

Afin de répondre aux situations d'urgence, ces mêmes spécimens pourront si nécessaire transiter par une structure, disposant des équipements adaptés à la détention de tortues marines, sollicitée pour assurer les premiers soins et mentionnée à la rubrique B des tableaux de l'annexe I du présent arrêté.

Sous l'autorité du MNHN et sous couvert du présent arrêté, des prélèvements d'échantillons de matériels biologiques (tissus, organes, sang, biopsies de peau superficielle, feuilles d'écaille, os, osselets etc) ainsi que des opérations de marquage de spécimens de tortues marines (pose d'un dispositif d'identification et/ou de suivi individuel) pourront être réalisés par les structures mentionnées respectivement aux rubriques E et D des tableaux de l'annexe I du présent arrêté. A cet effet, le directeur du MNHN désigne les personnes autorisées à effectuer ces opérations.

Sous l'autorité du MNHN et sous couvert du présent arrêté, les spécimens morts, les parties de spécimens morts de tortues marines faisant l'objet de la présente dérogation et l'ensemble des échantillons de matériels biologiques mentionnés au troisième alinéa du présent article peuvent être détenus, utilisés et transportés sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon par les structures mentionnées à l'annexe I du présent arrêté (dans les limites et conformément aux indications mentionnées dans le tableau de l'annexe I du présent arrêté) autorisées à réaliser certaines interventions spécifiques sur les tortues marines et leurs produits, dans le cadre du programme scientifique 2021-2026 « Observatoire des tortues marines : réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de tortues marines de France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon » et des programmes et partenariats scientifiques associés mentionnés à l'annexe II du présent arrêté.

A cet effet, ces mêmes spécimens morts, parties de spécimens morts et l'ensemble des échantillons de matériels biologiques peuvent également être détenus, utilisés et transportés sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine et de Saint-Pierre-et-Miquelon par les structures mentionnées à cette annexe II.

Art. 4 – Conditions de la dérogation : attribution de la « carte verte » et désignation des structures partenaires

Les protocoles et modalités d'intervention pour la mise en œuvre des diverses opérations faisant l'objet de la présente dérogation devront être conformes aux modalités présentées et décrites dans le dossier de demande de dérogation du MNHN dès lors qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions du présent arrêté.

Le directeur du MNHN désigne et mandate les personnes (notamment les correspondants) auxquelles il confie la conduite des opérations sur le terrain pour le réseau tortues marines Atlantique est (RTMAE), le réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF), le réseau tortues marines Saint-Pierre-et-Miquelon (RTSPM) ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de l'article 3 du présent arrêté. Les correspondants du RTMAE, du RTMMF et du RTSPM coordonnés respectivement par le CESTM-Aquarium La Rochelle, la Société herpétologique de France (SHF) et la DTAM 975 sont identifiés par le biais d'une autorisation d'activités portant sur les tortues marines (carte verte) délivrée par le MNHN par délégation du ministère en charge de la protection de la nature sur demande du CESTM-Aquarium La Rochelle, de la SHF et de la DTAM 975 dans le cadre du programme scientifique. Ces personnes devront remplir les conditions, notamment de formation, prévues et décrites dans le dossier de demande de dérogation du MNHN et signer la charte des correspondants. Elles devront posséder les compétences en zoologie nécessaires à la bonne réalisation des opérations sur le terrain. La « carte verte », strictement personnelle, fait référence à la présente dérogation et précise entre autres la nature des opérations autorisées, le programme scientifique et les départements ou les territoires sur lesquels le titulaire de la carte est autorisé à intervenir.

Pour la bonne réalisation de l'ensemble de ces opérations, le MNHN s'appuie sur un comité de pilotage qui associe le Ministère en charge de la protection de la nature, l'Office français de la biodiversité (OFB), les coordinateurs du réseau tortues marines Atlantique est (RTMAE) et du réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF), le réseau tortues marines de Saint-Pierre-et-Miquelon (RTSPM) ainsi que, autant qu'approprié, les personnes et structures habilitées à participer au fonctionnement de ce réseau au titre du présent arrêté.

Le MNHN met à jour la liste des correspondants chaque année.

Le MNHN pourra suspendre l'autorisation d'intervention et retirer la carte verte d'un correspondant après l'en avoir informé en cas de manquement aux termes de la charte des correspondants ou de démission avant l'expiration de la période de dérogation.

La présente dérogation autorise les opérations et activités conduites à partir du 1er janvier 2021 par le MNHN et les structures associées sur les spécimens des espèces protégées de tortues marines.

Art. 5 – Compte-rendu d'activités et transmission des données

Le MNHN tiendra à la disposition du ministère en charge de la protection de la nature (direction de l'eau et de la biodiversité) un suivi permanent des activités effectuées dans le cadre de la présente dérogation.

Au plus tard en fin d'année 2026, le MNHN transmettra un rapport d'activités final au ministère en charge de la protection de la nature (direction de l'eau et de la biodiversité) et au CNPN en ce qui concerne la mise en œuvre de la présente dérogation, les espèces et les spécimens correspondants pour les données de la période 2021-2026.

Art. 6 – Durée de validité de la dérogation

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 7 - Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 2, 3 et 4 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-1 du code de l'environnement.

Art. 8 - Sanctions

Le non-respect des dispositions du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Signé : Pour la ministre de la transition écologique et par délégation, l'adjointe au directeur de l'eau et de la biodiversité : Marie-Laure METAYER

Pour la ministre de la mer et par délégation, le directeur adjoint des pêches maritimes et de l'aquaculture : Laurent BOUVIER

ANNEXE I : LISTE DES STRUCTURES DESIGNÉES POUR RÉALISER CERTAINES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR LES TORTUES MARINES ET LEURS PRODUITS

• RTMMF

1. CESTMed, Seaquarium, Le Grau du Roi
2. CRFS, Antibes
3. CEFE, UMR 5175 Centre d'Ecologie Evolutive et Fonctionnelle, Montpellier
4. Parc Naturel Marin du golfe du Lion, Argelès-sur-Mer
5. Parc National des Calanques, La Ciotat
6. Parc national de Port-Cros, salins des Pesquets, Hyères
7. Institut Océanographique Paul Ricard Île des Embiez
8. Parc naturel régional de Camargue
9. Aquarium Cap d'Agde
10. Aquarium Canet plage
11. Cabinet vétérinaire du Dr Péricard, Sigean
12. Laboratoire départemental vétérinaire de Montpellier
13. Laboratoire départemental vétérinaire du Gard
14. Ifremer, Bastia et Sète
15. CARI, Corte
16. CARI Sainte Lucie de Porto Vecchio
17. Parc Marin du Cap Corse
18. STARESO, Calvi
19. Laboratoire départemental vétérinaire de Haute Corse (Bastia)
20. Clinique vétérinaire du Centre A Cupulata (Dr Moisson), Ajaccio
21. Clinique vétérinaire du Dr Bénard, Ajaccio
22. Caserne de pompiers de Bonifacio
23. Caserne de pompiers de Porto Vecchio
24. Caserne de pompiers de Piana

Interventions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
A : Détention temporaire de spécimens vivants : centres de soins	X	X																						
B : Détention temporaire de spécimens vivants : centres de transit/accueil en cas d'urgence									X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X
C : Stockage temporaire d'un animal mort et d'échantillons de matériels biologiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D : Pose d'une marque d'identification et de suivi individuels (télémétrie)	X	X												X	X					X				
E : Prélèvement d'échantillons de matériels biologiques sur animal vivant	X	X									X	X			X					X	X			
F : Transport, utilisation et détention prolongée d'échantillons de matériels biologiques	X	X	X											X	X					X				

- **RTMAE**

1. CESTM/Aquarium La Rochelle (17)
2. Musée-Aquarium d'Arcachon (33)
3. Clinique vétérinaire du Dr Audry, Soulac sur mer (33)
4. Sealand, Aquarium de Noirmoutier en l'île (85)
5. Océarium du Croisic (44)
6. Océanopolis, Brest (29)
7. Grand Aquarium de Saint Malo (35)
8. Cliniques vétérinaires du Dr Langford, Vensac et Naujac sur mer (33)
9. Association Itsas Arima (64)
10. Mairie de Capbreton (40) (congélateur RNE)
11. Mairie de Moliets et Maa (40) (congélateur RNE)
12. LPO Aquitaine (33)
13. RNN du Banc d'Arguin (33)
14. PNM du Bassin d'Arcachon (33)
15. Association Hironnelle (44)
16. Parc naturel marin d'Iroise (29)
17. Association Al Lark (35)
18. Association Groupe Mammalogique Normand (14) (congélateur RNE)
19. SMEL à Blainville sur mer (50)
20. Association Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (50)
21. Cité de la mer de Cherbourg (50)

Interventions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
A : Détention temporaire de spécimens vivants : centres de soins	X																				
B : Détention temporaire de spécimens vivants : centres de transit/accueil en cas d'urgence		X	X	X	X	X	X	X				x									X
C : Stockage temporaire d'un animal mort et d'échantillons de matériels biologiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D : Pose d'une marque d'identification et de suivi individuels (télémetrie)	X																				
E : Prélèvement d'échantillons de matériels biologiques sur animal vivant	X		X					X													
F : Transport, utilisation et détention prolongée d'échantillons de matériels biologiques	X																				

- **RTSPM**

1. DTAM St Pierre
2. DTAM Miquelon

Interventions autorisées	1	2
B : Détention temporaire de spécimens vivants : centres de transit/accueil en cas d'urgence	X	X
C : Stockage temporaire d'un animal mort et d'échantillons de matériels biologiques	X	X
D : Pose d'une marque d'identification et de suivi individuels (télémetrie)	X	X
E : Prélèvement d'échantillons de matériels biologiques sur animal vivant	X	X
F : Transport, utilisation et détention prolongée d'échantillons de matériels biologiques	X	X

Ministère des armées

Arrêté du 26 novembre 2020 abrogeant des décrets fixant des servitudes radioélectriques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées

Arrêté 26 NOV 2020

abrogeant des décrets fixant des servitudes radioélectriques

La ministre des armées,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 54 et suivants et R. 21 à R. 29 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont abrogés :

- 1° Décret du 09 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage de la station radiogoniométrique de Ploumoguer - Kerdraziou (Finistère) dans l'intérêt des réceptions radioélectriques, non publié au Journal Officiel ;
- 2° Décret du 09 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables autour de la Station Radiogoniométrique de Ploumoguer - Kerdraziou et sur le parcours du faisceau hertzien reliant cette station au Centre de PENCRAAN (Finistère), non publié au Journal Officiel ;
- 3° Décret du 16 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de EMEVILLE – Aisne - dans l'intérêt des réceptions radioélectriques, non publié au Journal Officiel ;
- 4° Décret du 16 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques applicables au voisinage du centre de EMEVILLE – Aisne – et sur le parcours du faisceau hertzien qui s'y rattache, non publié au Journal Officiel ;
- 5° Décret du 16 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de MONT-FLORENTIN – Oise – dans l'intérêt des réceptions radioélectriques, non publié au Journal Officiel ;
- 6° Décret du 16 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques applicables au voisinage du centre de MONT-FLORENTIN – Oise – et sur le parcours des faisceaux hertziens qui s'y rattachent, non publié au Journal Officiel ;

- 7° Décret du 8 mai 1970 modifiant le décret du 9 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre radio-goniométrique de Kerdrziou (Finistère) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, non publié au Journal Officiel ;
- 8° Décret du 8 mai 1970 modifiant le décret du 9 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radiogoniométrique de Kerdrziou (Finistère), non publié au Journal Officiel ;
- 9° Décret du 24 juillet 1970 fixant l'étendue de la zone et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Fort de France : Fort Desaix (Martinique) n° 972 08 01 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, non publié au Journal Officiel ;
- 10° Décret du 27 juillet 1971 fixant l'étendue de la zone et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de / Limoges caserne Beaublanc (Haute-Vienne) n° 87.08.02 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 11° Décret du 27 juillet 1971 fixant l'étendue de la zone et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : Limoges caserne Beaublanc (Haute-Vienne) n° 87.08.02 ;
- 12° Décret du 28 octobre 1974 fixant l'étendue de la zone de garde et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Dieuze – quartier Lyautey (Moselle) n° 57 08 14 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 13° Décret du 28 octobre 1974 fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Dieuze – quartier Lyautey (Moselle) n° 57 08 14 ;
- 14° Décret du 20 février 1975 fixant l'étendue de la zone de protection et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Tarbes – quartier Sault n° 65.08.02 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 15° Décret du 20 février 1975 fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Tarbes – quartier Sault n° 65.08.02 ;
- 16° Décret du 26 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone de protection et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception d'Angoulême – Hôtel du Parc d'artillerie (Charente) n° 16 08 001 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 17° Décret du 26 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission d'Angoulême – Hôtel du Parc d'artillerie (Charente) n° 16 08 001 ;
- 18° Décret du 3 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne Taverny-Bessancourt (Val d'Oise) – Mont Florentin (Oise) ;
- 19° Décret du 2 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone de protection et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Lunéville Treuille de Beaulieu (Meurthe-et-Moselle) n° 54 08 007 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, non publié au Journal Officiel ;
- 20° Décret du 2 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de

- Lunéville Treuille de Beaulieu (Meurthe-et-Moselle) n° 54 08 007, non publié au Journal Officiel ;
- 21° Décret du 05 mai 1981 fixant l'étendue de la zone de protection et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de FOUGERAIS Ferme (Territoire de Belfort) n° 90 08 002 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, non publié au Journal Officiel ;
- 22° Décret du 05 mai 1981 fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de FOUGERAIS Ferme (Territoire de Belfort) n° 90 08 0002, non publié au Journal Officiel ;
- 23° Décret du 17 août 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Toulon – préfecture maritime à Six Fours Fort traversant le département du Var ;
- 24° Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : - HOHEKIRKEL (Moselle) N° 57.08.017 à - DABO le Valsberg (Moselle) N° 57.08.001 traversant les départements de la Moselle et du Bas-Rhin, non publié au Journal Officiel ;
- 25° Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : - BITCHE camp (Moselle) N° 57.08.016 à - HOHEKIRKEL (Moselle) N° 57.08.017 traversant le département de la Moselle, non publié au Journal Officiel ;
- 26° Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone de protection et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : BITCHE Camp (Moselle) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 27° Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de BITCHE camp (Moselle) ;
- 28° Décret du 24 avril 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : SISSONNE Quartier d'Orléans (Aisne) n° 02 08 005 à MONTHENAUULT Ferme Chaumont (Aisne) n° 02 08 008 traversant le département de l'Aisne, non publié au Journal Officiel ;
- 29° Décret du 24 avril 1985 fixant l'étendue de la zone de protection et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : SISSONNE – Quartier d'Orléans (Aisne) n° 02 08005 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 30° Décret du 24 avril 1985 fixant l'étendue de la zone secondaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de SISSONNE – Quartier d'Orléans (Aisne) n° 02 08 005 ;
- 31° Décret du 24 avril 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien entre les centres de : - SERVANCE Fort (Haute-Saône) n° 70 08 003 et FOUGERAIS Quartier Ailleret (Territoire de Belfort) n° 90 08 002 traversant les départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, non publié au Journal Officiel ;
- 32° Décret du 16 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone et les servitudes applicables au voisinage du centre de l'Herbaudière (Vendée) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;

- 33° Décret du 30 janvier 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : LANGRES Citadelle (Haute-Marne) n° 052.08.002 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 34° Décret du 11 février 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : LANGRES Citadelle (Haute-Marne) n° 052.08.002 à BEUVEZIN Le Genôvre (Meurthe-et-Moselle) n° 054.08.006 traversant les départements de la Haute-Marne, des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle, non publié au Journal Officiel ;
- 35° Décret du 12 février 1986 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : LANGRES Citadelle (Haute-Marne) n° 052.08.002 ;
- 36° Décret du 16 juillet 1986 fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre de l'Herbaudière (Vendée) ;
- 37° Décret du 16 juillet 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de l'Herbaudière à Saint-Sauveur traversant le département de la Vendée ;
- 38° Décret du 08 août 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Six-Fours-Fort à la Sainte-Baume traversant les départements du Var et des Bouches-du-Rhône ;
- 39° Décret du 14 janvier 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien :
- AMANCE Grand-Mont-d'Amance (Meurthe-et-Moselle) n° 054 08 005 à LUNEVILLE Caserne Treuille de Beaulieu (Meurthe-et-Moselle) n° 054 08 007 traversant le département de Meurthe-et-Moselle, non publié au Journal Officiel ;
- 40° Décret du 1 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : DOUAI-Caserne Corbiveau (Nord) n° 059 08 004 à GROUGIS-Marchavenne (Aisne) n° 002 08 009 traversant les départements du Nord et de l'Aisne, non publié au Journal Officiel ;
- 41° Décret du 1 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : LILLE-Caserne Kléber (Nord) n° 059 08 002 à DOUAI-Caserne Corbiveau (Nord) n° 059 08 004, non publié au Journal Officiel ;
- 42° Décret du 22 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE (Loire-Atlantique) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 43° Décret du 24 octobre 1989 fixant l'étendue du secteur de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Lessay-Loran C (Manche).
- 44° Décret du 1 mars 1990 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE (Loire-Atlantique) ;

- 45° Décret du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de Lessay-Loran C (Manche) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 46° Décret du 16 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : MONTHENAUULT Ferme Chaumont (Aisne) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 47° Décret du 16 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : GROUGIS Marchavenne (Aisne) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 48° Décret du 8 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : GROUGIS-Marchavenne à MONTHENAUULT Ferme Chaumont traversant le département de l'Aisne, non publié au Journal Officiel ;
- 49° Décret du 8 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : BERRU La Vigie de Berru à MONTHENAUULT Ferme Chaumont traversant les départements de la Marne et de l'Aisne, non publié au Journal Officiel ;
- 50° Décret du 14 novembre 1991 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : MONTHENAUULT Ferme Chaumont (Aisne) ;
- 51° Décret du 14 novembre 1991 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : GROUGIS Marchavenne (Aisne) ;
- 52° Décret du 27 octobre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Roland Morillot vers Kerdraziou traversant le département du Finistère ;
- 53° Décret du 20 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Perrogney-les-Fontaines – Le Haut-du-Sec (Haute-Marne) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 54° Décret du 24 octobre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Perrogney-les-Fontaines-Le Haut du Sec à Langres-La Citadelle traversant le département de la Haute-Marne, non publié au Journal Officiel ;
- 55° Décret du 30 octobre 1995 fixant l'étendue de la zone secondaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Perrogney-les-Fontaines – Le Haut-du-Sec (Haute-Marne) ;
- 56° Décret du 19 septembre 1997 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage de la station radiogoniométrique de Kerdraziou (Finistère) ;
- 57° Décret du 17 août 1998 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Nanteuil-la-Forêt – Les Limons (Marne) ;
- 58° Décret du 10 septembre 1998 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Nanteuil-la-Forêt – Les Limons (Marne) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;

- 59° Décret du 1er février 1999 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien du Fort Lamalgue (Var) au Fort de Six-Fours (Var) traversant le département du Var ;
- 60° Décret du 26 août 1999 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Toulon Six Fours Fort (Var) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 61° Décret du 15 septembre 1999 fixant l'étendue de la zone secondaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Bruz – établissement régional du matériel (Ille-et-Vilaine) ;
- 62° Décret du 11 octobre 1999 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Bruz – établissement régional du matériel (Ille-et-Vilaine) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 63° Décret du 27 octobre 1999 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Rennes – Quartier Margueritte (Ille-et-Vilaine) à Cesson-Sévigné – Quartier Leschi (Ille-et-Vilaine), traversant le département d'Ille-et-Vilaine ;
- 64° Décret du 11 janvier 2000 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Bruz – établissement régional du matériel (Ille-et-Vilaine) – Rennes – Quartier Margueritte (Ille-et-Vilaine) -, traversant le département d'Ille-et-Vilaine ;
- 65° Décret du 13 janvier 2000 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Cesson-Sévigné – Quartier Leschi (Ille-et-Vilaine) – à Janzé – Bellevue Borne 114 (Ille-et-Vilaine) -, traversant le département d'Ille-et-Vilaine ;
- 66° Décret du 15 novembre 2013 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles sur le parcours d'un faisceau hertzien ;
- 67° Décret du 29 janvier 2014 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage de centres radioélectriques.

Article 2

La ministre des armées est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne, de la préfecture des Bouches-du-Rhône, de la préfecture de la Charente, de la préfecture du Finistère, de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine, de la préfecture de la Loire-Atlantique, de la préfecture de la Manche, de la préfecture de la Marne, de la préfecture de la Haute-Marne, de la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, de la préfecture de la Moselle, de la préfecture du Nord, de la préfecture de l'Oise, de la préfecture des Hautes-Pyrénées, de la préfecture du Bas-Rhin, de la préfecture de la Haute-Saône, de la préfecture du Var, de la préfecture de la Vendée, de la préfecture de la Haute-Vienne, de la préfecture des Vosges, de la préfecture du Territoire de Belfort, de la préfecture du Val-d'Oise et de la préfecture de la Martinique.

Fait le 26 NOV 2020



Florence PARLY

Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté N° 21-03 du 20 janvier 2021 portant sur la composition du comité de pilotage du projet PACTE CAPACITAIRE de la zone de défense et de sécurité Ouest

Art. 1er : Il est créé au sein de la zone de défense et de sécurité Ouest, un comité de pilotage (COPIL) chargé du suivi des travaux d'élaboration du pacte capacitaire de la zone Ouest. Ce comité de pilotage, présidé par Mme la préfète déléguée pour la défense et la sécurité se compose des membres suivants :

- Mme la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest ; Présidente du COPIL ;
- M. le contrôleur général Patrick BAUTHEAC, chef de l'état-major interministériel de zone ; directeur de projet ;
- M. le lieutenant-colonel Yannick DUROCHER, coordinateur zonal de projet ;
- Mme la chef du bureau de la sécurité civile ;
- M. le chef du centre opérationnel zonal ouest ;
- MM. les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone Ouest ;
- Mmes et MM. les chefs des SIDPC de la zone Ouest.

Signé : Le préfet : Emmanuel BERTHIER



Arrêté N° 21- 04 du 26 janvier 2021 portant sur la nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

Art. 1er : Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, des conseillers techniques (CT), des référents ainsi qu'un commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) de zone. Ils relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La liste des personnels titulaires et suppléants est annexée au présent arrêté.

Art. 2 : Conformément ou en complément des dispositions prévues par les arrêtés relatifs aux référentiels des spécialités susvisées, le CT ou le référent ou le COMSIC de zone a notamment pour missions :

- d'assurer, dans ses domaines de compétences, les missions de CT ou référent ou COMSIC du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest et du chef de l'état-major interministériel de zone (EMIZ) ;
- d'être l'interlocuteur privilégié de l'EMIZ pour la diffusion d'informations techniques aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- d'animer le réseau des conseillers techniques ou référents ou COMSIC départementaux, en veillant particulièrement à :
 - piloter au moins une réunion annuelle, organisée par l'EMIZ ;
 - impulser et coordonner les actions interdépartementales dans une optique de mutualisation et de rationalisation des moyens ;
 - soutenir l'action des CT ou référents ou COMSIC départementaux par l'apport de conseils techniques ou pédagogiques ;
- de participer, le cas échéant, à l'encadrement de stages, de jurys d'examens, au suivi de la formation des personnels et à la préparation d'entraînements ou d'exercices ;
- de participer, en tant que de besoin, à la cellule « expertise » du centre opérationnel de zone renforcé institué par l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 susvisé.

Art. 3 : Les éventuels coûts induits par l'exercice des missions mentionnées à l'article 2 sont à la charge du SDIS de rattachement des intéressés.

Art. 4 : Le présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi qu'aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest. L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, l'école d'application de la sécurité civile ainsi que le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCe en sont également destinataires.

Art. 5 : L'arrêté n°20-16 du 1er juillet 2020 portant nomination de conseillers techniques et de référents de zone Ouest est abrogé.

Signé : Le préfet : Emmanuel BERTHIER

Annexe à l'arrêté N° 21- 04 du 26 janvier 2021 :

LISTE DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE ZONE				
SPECIALITE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
CONDUITE	Cne Stéphane BROCHARD	56	Vacant	/
CYNOTECHNIE	Cne Jean-Noël RICHARD	41	AdC Yannick CLOSIER	28
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Cne Pascal PRAT	28	Ltn Sébastien ODIC	35
FEUX DE FORET	Cdt Sébastien LACROIX	41	Cdt Benoît GUERIN	72
INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX	Ltn Jean-Michel COULBAULT	49	Cdt Walter PASCUAL	35
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	Cdt Erwan MAHE	76	Pharmacien-chef Christine ADAMY Lel Gilles BOULIC Cdt François SARDAINE	35 29 37
COMITE PEDAGOGIQUE EIZ NRBC	Cdt Erwan MAHE Dr Claude Dolard	76 ARS	Cne Sébastien SICOT ARS mission NRBC	53
RISQUES RADIOLOGIQUES	Cdt Jean-Yves FOUQUET	50	Lel Michel WIETRICH Cdt Jean-François BOURDAIS Cdt Eric FOUSSARD	45 35 37
SAUVETAGE AQUATIQUE	Cne Gilbert GIRE	29	Ltn Olivier DAUSQUE	85
SAUVETAGE DEBLAIEMENT	Lel Lionel AREN	44	Cdt Richard VALSECCHI	36
SECOURS SUBAQUATIQUE	Ltn Hervé BERTEL	35	Ltn Luc BERNARD Ltn Jérôme RAGOT (comité pédagogique)	29 50
INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET BATEAUX	Cdt Pascal BOIVIN	44	Ltn Dominique MAZE Cne Vincent HELLO	29 76

**LISTE DES REFERENTS DE ZONE ET DU COMMANDANT DES SYSTEMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION DE ZONE**

DOMAINE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
MEDICAL	Médecin chef Jean-louis SALEL	35	Médecin-commandant Philippe BOLUT	44
SECOURISME	Cne Thierry ROLLAND	44	AdC Marcel QUERE	29
COM SIC	Cne Martin DEROIDE	56	Cne ERWAN CLOAREC Cdt François TERRACHER	56 35 37
PREVENTION - RCCI	Cdt Xavier GUEGUEN	85	Vacant	/
SAUVETAGE HELIPORTE	Ltn Fabrice CERISIER	29	Cdt Walter PASCUAL Cne Stéphane CADINOT	35 76
PREVISION	Ltn Franck-Hervé LELIEVRE	35	Vacant	/
STRATEGIE-PROSPECTIVE- INNOVATION	LCl Yannick DUROCHER	EMIZ OUEST	Vacant	
SSQVS	Mme Marie COLLIOT	35	Vacant	
PELICANDROME	Cdt P. DAVIGNON	56	Vacant	

